

# **Assemblée plénière du 14 novembre 2019**

## **Orientations budgétaires 2020**



## Editorial

Chers collègues,

Le débat sur les Orientations budgétaires constitue une étape primordiale de la vie de notre collectivité, préparatif à notre budget primitif pour 2020, et donc pour nos concitoyens.

Nous réaffirmons ici fortement nos priorités en termes de politiques publiques pour l'année à venir pour toujours mieux répondre aux besoins de nos habitants et des territoires. La collectivité va poursuivre son travail au quotidien pour soutenir le pouvoir d'achat des familles, la priorité à l'éducation et la formation avec la rentrée scolaire la moins chère de France, l'économie pour créer des emplois durables, des transports collectifs plus nombreux et moins chers, et dans le même temps, œuvrer à une transition écologique concrète et ambitieuse, à un aménagement du territoire harmonieux, dans l'urbain ou le rural. Elle le fait avec une conviction : celle d'une citoyenneté active en amont de chaque politique publique pour fédérer toutes les énergies du territoire autour d'objectifs communs.

L'Occitanie affiche, dans ses orientations budgétaires puis dans son budget, une détermination claire : relier les gens, relier les territoires par la recherche de l'intérêt général. Voilà pourquoi notre collectivité maintiendra un haut niveau d'investissement, le plus important de France par habitant, parce que nous estimons que chaque territoire, et donc chaque habitant, ne peut être laissé sur le bord du chemin.

Ce cap a été fixé dès 2016 : nous le poursuivons aujourd'hui, fondé sur un programme d'investissements à la hauteur des besoins de notre Région, financé majoritairement par des ressources propres. La maîtrise continue de l'évolution des dépenses de fonctionnement, à périmètre constant, participe de cette stratégie, indépendamment du contrat financier imposé par l'Etat. Même si l'Occitanie n'en a pas été signataire, celui-ci est strictement respecté par notre collectivité comme en témoigne la notification officielle faite par le Préfet de Région, le 19 juillet 2019, au sujet de nos dépenses de fonctionnement, « saluant ce résultat ».

Cette volonté d'investir implique un recours raisonné à l'endettement, justifié en matière d'investissements structurants, mais qui ne détériore en rien la solvabilité de la collectivité. Nos objectifs financiers de moyen terme sont consolidés avec la préservation d'un autofinancement brut supérieur à 450 M€, un taux de couverture des investissements par les ressources propres durablement supérieur à 70%. Ainsi, la capacité de désendettement serait plafonnée à 5 ans à horizon 2022.

En 2020, l'actualité des Régions sera encore très importante, preuve de l'impact sans cesse croissant de nos politiques publiques dans le quotidien des Français. Si nous regrettons la forte réduction du champ d'intervention des Régions imposée par l'Etat en matière d'apprentissage alors même que des résultats probants ont été obtenus ces dernières années, nous allons mettre en œuvre, parce que nous estimons que ce sera positif pour les habitants de notre territoire, le Pacte régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 pour la formation des demandeurs d'emplois, et le renforcement du rôle de la Région en matière d'orientation et d'information sur les métiers.

Parallèlement, car nous préparons l'avenir de la Région, nous amplifions notre politique volontariste en matière de transition écologique pour devenir la première région à énergie positive d'Europe notamment avec le développement de la filière Hydrogène Vert. Nous amplifions la poursuite de notre plan en faveur du BTP au travers nos investissements en faveurs des lycées, de l'enseignement supérieur car l'éducation reste notre valeur essentielle. Nous amplifions nos actions autour de notre littoral, notamment pour porter un investissement conséquent sur l'éolien flottant. Nous amplifions notre soutien aux entreprises sur leur transformation numérique, la formation de leurs salariés, et la recherche de nouveaux profils. Nous amplifions notre soutien aux filières qui portent l'économie régionale, comme l'agriculture ou le tourisme, en définissant avec les acteurs concernés un nouveau modèle pour les années à venir.

Ces orientations budgétaires illustrent notre volonté : être, par ses politiques publiques, son service public, ses agents, une gestion exemplaire, une collectivité toujours plus utile et proche pour les habitants de l'Occitanie.

**Carole DELGA**

Ancienne Ministre

Présidente de la Région

Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

## SOMMAIRE

### Partie I : Les grands chantiers pour 2020

<b>I. Une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie.....</b>	<b>5</b>
1. L'éducation et la jeunesse.....	5
2. L'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage.....	10
3. Les solidarités, les services publics, la vie associative et le logement, l'égalité Femmes Hommes.....	16
4. La politique urbaine et la politique de la ville.....	22
<b>II. Une Région au service des territoires.....</b>	<b>24</b>
1. L'aménagement du territoire.....	24
2. Les transports et les infrastructures.....	30
3. Les infrastructures portuaires.....	35
4. La montagne et la ruralité.....	36
5. Le sport.....	39
6. La culture, la communication, le patrimoine, les langues catalane et occitane.....	43
<b>III. Une Région qui prépare l'avenir.....</b>	<b>47</b>
1. L'agriculture, l'agro-alimentaire et la viticulture.....	47
2. La transition écologique et énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets.....	50
3. La « croissance bleue » et le Plan Littoral 21.....	56
4. L'eau et la prévention des risques.....	58
5. Le Projet foncier.....	63
6. L'industrie, les Grands Groupes et les Services aux entreprises, l'économie de proximité.....	65
7. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.....	72
8. International, Europe, Coopération au développement.....	76
9. L'économie touristique et le thermalisme.....	81
<b>➔ Budgets participatifs : une démarche volontariste de la Région Occitanie.....</b>	<b>85</b>

### Partie II : Le contexte économique et financier, la situation financière de la Région, les perspectives à moyen terme

<b>I. L'environnement économique et financier.....</b>	<b>88</b>
<b>II. Le Projet de loi de finances pour 2020 et la situation des finances publiques.....</b>	<b>90</b>
<b>III. Les ressources régionales : recomposition et perspectives.....</b>	<b>93</b>
<b>IV. Structure et gestion de la dette régionale.....</b>	<b>107</b>
<b>V. Focus sur la structure des effectifs régionaux et les dépenses de personnel.....</b>	<b>112</b>
<b>VI. La situation financière du secteur public local et de la Région Occitanie.....</b>	<b>117</b>
<b>VII. Un contexte nouveau : le plafonnement imposé des dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>120</b>
<b>VIII. La prospective financière 2019- 2022.....</b>	<b>123</b>

## I. Une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie

### I.1. L'éducation et la jeunesse

Avec près d'un habitant sur trois âgé de moins de 30 ans dont près de 231 000 lycéens, 247 000 étudiants, plus de 38 000 apprentis, 1 350 élèves des Ecoles de la Deuxième Chance Régionale, la Région conduit une politique très volontariste en faveur des jeunes situés sur le territoire d'Occitanie et s'est fixée comme ambition première de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux en favorisant leur émancipation, en leur offrant la possibilité d'accéder sur l'ensemble du territoire régional au savoir, à la formation et à l'emploi dans les meilleures conditions et de gravir l'escalier de la réussite.

La nouvelle politique éducative adoptée en février 2017 vise, notamment, à préserver le pouvoir d'achat de leurs familles en renforçant les aides proposées aux lycéen.ne.s et apprentis via la Carte Jeune. Pour ses jeunes, la Région a choisi une nouvelle stratégie régionale en mars 2018 qui fait des jeunes, non seulement les bénéficiaires, mais également les acteurs des politiques régionales à travers des dispositifs de participation innovants comme le Budget Participatif Lycéen.

Pour la mise en œuvre du budget 2020, la Région doit faire face aux conséquences de la réforme des lycées d'enseignement général et des lycées professionnels. Sa mise en œuvre, depuis la rentrée 2019, entraîne de lourds impacts sur les dispositifs régionaux (manuels scolaires et premiers équipements, les transports scolaires, le numérique éducatif).

#### **I.1.1. Pour nos enfants, une politique ambitieuse de qualité d'accueil dans les locaux scolaires, pour nos entreprises, un important plan de soutien au B.T.P.**

La collectivité régionale dispose de moyens d'action importants pour affirmer des objectifs de politique éducative ambitieuse et adaptée aux spécificités de son territoire, aux besoins de son économie et aux exigences liées à l'évolution des attentes des usagers. L'action de la Région, en termes de maîtrise d'ouvrage éducative, se déploie sur les axes suivants :

- la construction de nouveaux lycées, permettant d'assumer la hausse constante du nombre de lycéens dans la région,
- la mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle d'investissements et d'une politique de maintenance du patrimoine bâti, permettant d'offrir aux lycéens les meilleures conditions d'études et l'ouverture de nouvelles sections professionnelles. Cela passe notamment par :
  - ✓ l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments,
  - ✓ le plan d'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
  - ✓ des investissements massifs dans les établissements d'enseignement de compétence régionale (I.F.S.I., C.R.E.P.S., C.F.A. ...).

## **a. La construction de nouveaux lycées**

Entre la rentrée 2015 et la rentrée 2019, la région fait face à une augmentation régulière des effectifs. Cela représente plus de 10 000 nouveaux lycéens accueillis sur cette période (hausse de 2 454 élèves sur la Haute Garonne et 2 550 sur l'Hérault).

Afin de répondre à l'importante à ce besoin croissant, la collectivité régionale investit massivement dans les structures d'enseignement. Les Plans pluriannuels d'Investissement (P.P.I.) cumulés sur l'ensemble du territoire ont consacré au cours des quinze dernières années près de 3,5 Milliards € aux travaux de maintenance, de restructuration et de construction de lycées neufs. Ils ont permis la création de 20 nouveaux lycées. Dix autres établissements, représentant un investissement de 415 M€, seront livrés au cours de cette mandature afin de répondre aux enjeux démographiques.

Ont été créés les lycées Léon Blum à Villefranche-de-Lauragais (31) et Ernest Ferroul à Lézignan-Corbières (11), ouverts en septembre 2016, Germaine Tillion à Castelnaudary (11) et Nelson Mandela à Pibrac (31), ouverts en septembre 2017, Olympe de Gouges à Montech (82) ouvert en septembre 2018.

A la rentrée scolaire de septembre 2020 seront livrés les lycées Martin Malvy à Cazères (31) et Simone Veil à Gignac (34). Deux lycées supplémentaires seront en chantier en 2020 pour une livraison en septembre 2021 (Graguague -31- et Sommières -30-) et un autre, le lycée de Cournonterral (34), est en étude pour une ouverture prévue en septembre 2022.

La croissance démographique est un tel enjeu que dès l'année d'ouverture du lycée de Gragnague, la capacité, calibrée pour accueillir 1.400 élèves, est portée à 1.740. Pour l'avenir, les études prospectives montrent d'ores et déjà la nécessité de construire de nouveaux lycées. Les secteurs toulousain et montpelliérain sont particulièrement concernés.

➔ **Tous ces nouveaux lycées sont des établissements à énergie positive.**

## **b. La mise en œuvre d'un Plan pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)**

Le P.P.I. 2016-2021 entre également pleinement dans le cadre du plan de soutien aux entreprises du bâtiment et des travaux publics. En 2020 seront affectées les dernières Autorisations de Programme (56,8 M€) du P.P.I. 2016-2021. L'ensemble des opérations du P.P.I. seront ainsi engagées à fin 2020, soit avec un an d'avance.

Afin de maintenir un niveau d'investissement équivalent aux autres années, il est proposé d'engager de nouvelles opérations, permettant d'initier un futur P.P.I. pour un montant de 86,15 M€.

Les projets les plus emblématiques sont la restructuration du lycée J. Ruffié à Limoux (11), du lycée Pierre de Coubertin à Font-Romeu (66), du lycée agricole La Vinadie à Figeac (46), du lycée Victor Duruy à Bagnères de Bigorre (65) et l'extension du lycée Tournefeuille (31).

S'inscrivant dans la grande cause régionale qu'est l'alimentation durable et de qualité, de nombreux projets concerneront la rénovation du service de restauration, comme aux lycées Guynemer ou Bellevue à Toulouse (31), Marie Curie à Tarbes, Champollion à Lattes (34).

Afin de poursuivre la démarche Lycée de demain et de favoriser le développement des projets participatifs, la Région lance un « appel à expérimenter ».

L'objectif est d'expérimenter des idées concrètes issues de la phase de concertation et les déployer largement sur les établissements qui seraient volontaires. Pour cela, un budget de 5 M€ sera proposé au BP 2020 en faveur de cette démarche participative.

- c. **Poursuite de la rénovation énergétique des lycées et des actions fortes en matière de développement durable** comme la construction de chaufferies bois ou la mise en œuvre de projets de géothermie ayant permis de diminuer significativement les consommations énergétiques des lycées.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 entre en vigueur une obligation de mesure de la qualité de l'air intérieur des lycées. Ainsi, une série de premières mesures sera engagée sur cette thématique.

### **I.1.2. Pour nos jeunes, une politique ambitieuse favorisant la réussite et la construction de l'autonomie et de la citoyenneté.**

- a. **Donner aux élèves des conditions d'études favorables à leur réussite**

Parce que la Région souhaite soutenir le pouvoir d'achat des jeunes et des familles, les aides accordées, notamment au travers de la Carte Jeune (aide à la lecture, à l'acquisition d'une licence sportive et d'un ordinateur), complètent un programme d'aides aux familles et d'émancipation des lycéens et apprentis. Ces dispositifs constitutifs de la Nouvelle Politique Educative sont confortés et étendus à d'autres aides très appréciées par les familles et les jeunes. Ces derniers, au moyen de leur Carte Jeune, peuvent bénéficier de la gratuité des manuels scolaires et des premiers équipements, avoir un accès sécurisé à leurs lycées et à la restauration. L'aide aux familles en difficultés financières par le biais du Fonds Régional d'Aide à la Restauration constitue également un axe fort de l'action de la collectivité.

En 2020, la collectivité régionale entend aussi amplifier le processus de labellisation numérique des lycées d'Occitanie, et poursuivre avec loRdi l'accompagnement des lauréats par l'équipement de tous les élèves entrant en seconde, et le renforcement des accès au réseau informatique avec le déploiement du WIFI dans les zones pédagogiques. En 2019, 212 lycées ont obtenu le label numérique. L'objectif pour 2020 est d'avoir 100 % de lycées labélisés. Afin de développer les usages numériques innovants, l'Occitanie est en pointe sur les manuels numériques. A la rentrée 2019, 30% des manuels de 2<sup>nde</sup> et de 1<sup>ère</sup> sont en version numérique. Avec la réforme des programmes des terminales en 2020, ce sont plus de 350 000 manuels numériques qui devraient être achetés par la Région. En matière de numérique éducatif, la Région poursuit également son ambition d'accompagner la communauté éducative, en mettant en place des équipements et des architectures techniques de nouvelle génération, de nature à faciliter le développement des usages pédagogiques, tout en réduisant la fracture numérique.

Par ailleurs, depuis la rentrée 2018, les modalités de maintenance informatique sont reprises par les services de la Région et harmonisées entre les deux académies. Dès fin 2019, des agents régionaux vont être déployés pour assurer la maintenance informatique de premier niveau. En 2020, le marché de maintenance sera relancé pour les opérations complexes.

Enfin, un nouvel Espace Numérique de Travail commun à l'ensemble des lycées des deux académies est opérationnel depuis la rentrée 2019. Il regroupe également les collèges de 12 départements de l'Occitanie. De nouveaux services seront proposés en 2019-2020.

La gestion des dotations de fonctionnement reste un enjeu fort dans un contexte de raréfaction budgétaire et d'augmentation des fluides. Ainsi, l'ouverture de nouvelles structures exigeant des conditions d'apprentissage modernes et optimales pour les 231 000 lycéens du territoire représentera des coûts supplémentaires. Par ailleurs, et conformément à la réglementation, la collectivité régionale assurera pleinement ses obligations en matière de fonctionnement des lycées privés sous contrat.

#### **b. Des conditions d'études scolaires soucieuses du développement durable**

En matière de restauration, la Région amplifiera en 2020 son intervention en faveur d'une restauration de qualité et respectueuse de son environnement, en continuant d'accompagner les lycées qui s'engagent vers des produits locaux et bio de qualité dans le cadre du programme « l'Occitanie dans mon assiette ».

Elle favorisera et soutiendra les actions en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire par la réduction et le traitement des bio-déchets (valorisation dans des filières locales de méthanisation et de compostage). Elle accompagnera les restaurants scolaires dans leurs démarches de suppression progressive des plastiques.

L'année 2020 verra la mise en place de la nouvelle carte des emplois des agents régionaux des lycées, harmonisée, après un dialogue social constructif mené en 2018 et l'adoption des nouveaux indicateurs au CTP de 2019.

Les agents seront accompagnés dans leurs pratiques professionnelles pour intégrer des usages soucieux de l'humain (techniques de pré-imprégnation) comme de l'environnement (zéro-phyto), en cohérence avec l'engagement régional sans perturbateurs endocriniens.

Par ailleurs, le déploiement de budgets participatifs dans plusieurs lycées se poursuivra.

#### **c. Ecouter la jeunesse et favoriser sa participation active à la vie publique régionale**

Faire des Jeunes, non seulement les bénéficiaires mais également les acteurs des politiques régionales, c'est tout le sens donné au Conseil Régional des Jeunes installé en juin 2018. Cette instance illustre pleinement la nouvelle stratégie régionale en matière de jeunesse adoptée en mars 2018 et participe à la démarche de citoyenneté active mise en œuvre par la collectivité régionale.

En 2020, le CRJ mettra en œuvre ses actions issues des commissions de travail et poursuivra son rôle comme lieu de concertation, de propositions et d'actions. Ses 158 membres travailleront sur des thématiques définies par les jeunes eux-mêmes au regard des retours du terrain et des grands enjeux régionaux identifiés comme l'Orientation, les Transports, l'égalité Femme-Homme. La Région continuera également de travailler avec les autres collectivités (poursuite des conventions avec les Conseils Départementaux), les Services de l'Etat et le tissu associatif régional dans le cadre d'un dialogue structuré.

Parallèlement, l'assemblée régionale a voté une Charte régionale de la citoyenneté active qui propose à chaque citoyen des moyens concrets de participer à la construction des politiques régionales. Dans cette dynamique, la démarche lycée de demain est en cours : il ne s'agit pas d'imaginer un lycée de demain mais de diffuser l'innovation dans tous les lycées. A travers une concertation citoyenne d'une part, et des immersions dans les lycées d'autre part, huit thématiques principales ont été mises en exergue :

- L'orientation,
- L'évolution des méthodes pédagogiques, avec un usage du numérique à bien doser,
- La permission de se détendre,
- La place à l'expression de la citoyenneté,
- L'alimentation,
- La conception des travaux de restructuration avec les usagers,
- Le décloisonnement pour une meilleure circulation de l'information,
- Le souci de l'impact environnemental.

Actuellement, des groupes de travail pluridisciplinaires sur l'orientation ou l'alimentation ont été constitués et la Région va lancer un « appel à expérimenter » auprès des lycées. Sur la base des besoins recensés, la Région souhaite aujourd'hui expérimenter des idées concrètes ressorties des phases de concertation en ligne et d'immersion, avec les établissements volontaires et impliqués.

Soucieuse de soutenir les acteurs Jeunesse qui favorisent l'apprentissage de la Citoyenneté des jeunes, la Région renforcera son partenariat avec les associations d'éducation populaire pour la mise en œuvre d'actions sur des thèmes actuels comme la citoyenneté, la laïcité, etc. liés aux conditions du « mieux vivre ensemble ». Elle poursuivra également son effort en faveur du Service Civique, dispositif particulièrement apprécié par les jeunes et les associations porteuses.

Enfin, les projets occit'avenir accompagnent les chefs d'établissement de manière à faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, renforcer les apprentissages de la citoyenneté mais aussi à créer les conditions de réussite scolaire et personnelle de tous les lycéens. La seconde édition du jour J à Montpellier en mai prochain viendra mettre en lumière les nombreux projets éducatifs organisés dans les lycées régionaux.

## **1.2. L'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage**

La formation et l'emploi sont une priorité de l'action régionale. La politique régionale de formation professionnelle se traduit par la mise en place de dispositifs adaptés aux réalités économiques et sociales du territoire et qui visent à :

- Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des publics les plus éloignés de l'emploi,
- Apporter aux entreprises et aux territoires les compétences nécessaires à leur développement,
- Accompagner les dynamiques territoriales en développant une offre de formation sur l'ensemble du territoire régional.

L'année 2020 sera marquée par la complète mise en application de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Alors que l'apprentissage faisait partie des compétences historiques confiées aux Régions, la loi du 5 septembre 2018 réduit fortement le champ d'intervention de la Collectivité à compter de 2020 :

- suppression de la compétence générale apprentissage des Régions,
- suppression de l'habilitation par les Régions pour la création d'un CFA,
- suppression du pilotage de la Carte des formations,
- suppression de la compétence de versement de l'aide aux employeurs d'apprentis,
- financement des formations confiées aux Opérateurs de Compétences (OPCO),
- fin des aides individuelles aux apprentis versées par les Régions.

En 2020, la Région est donc appelée à redéfinir une politique régionale apprentissage, en cohérence avec les dotations qu'elle percevra pour soutenir cette voie de formation, en investissement comme en fonctionnement.

Dans le même temps, la loi du 5 septembre 2018 renforce le rôle de la Région en matière d'orientation et d'information sur les métiers, notamment avec le transfert des missions exercées par la délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP).

Enfin, en approuvant le Pacte régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 (Assemblée Plénière du 27 mars 2019), la Région Occitanie s'est engagée pleinement dans la mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC). Ce plan permet d'offrir un plus grand nombre de parcours de formation, en priorité aux personnes les plus éloignées de l'emploi, et soutient les démarches innovantes en matière d'ingénierie de formation et d'accompagnement des publics.

Le Pacte Occitanie porte sur une enveloppe de l'Etat de 568,7 M€ pour 2019-2022, déclinée en conventions financières annuelles. Celle de 2020 sera soumise à l'approbation de la Commission Permanente en début d'année.

## ➤ **Apprentissage : la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie**

La loi Avenir professionnel, parue le 5 septembre 2018, acte la fin de la régulation et du pilotage de l'apprentissage par les Régions pour ouvrir ce secteur à la libre concurrence. Le financement de l'apprentissage ne sera plus assuré par la Région mais par les OPCO dans le cadre d'un « coût-contrat ». Toutefois, la loi prévoit que la région pourra contribuer au financement des CFA « quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient ».

Cette réforme vient donc directement impacter le budget régional en entraînant une baisse importante de ses recettes. La part régionale de la Taxe d'Apprentissage (126,6 M€ en 2018), est remplacée par deux nouvelles dotations estimées à 10 M€ pour soutenir le fonctionnement de CFA et à 11 M€ pour l'investissement.

La Région Occitanie affiche des résultats très positifs en matière d'apprentissage. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le nombre d'apprentis s'est accru de 13% (+ 4 432) passant de 33 932 à 38 364 en seulement trois ans. La Région continuera à intervenir afin de ne pas freiner la dynamique de cette voie de formation. L'exercice 2020 sera donc dédié, d'une part, à la clôture des actions en cours et, d'autre part, à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie régionale en faveur de l'apprentissage qui se traduira notamment par :

- la coordination de l'offre de formations en lien avec les partenaires (branches professionnelles, services de l'Etat),
- la poursuite d'un soutien en direction de CFA afin de préserver un aménagement du territoire équilibré (CFA en zones rurales pour le maintien de service de proximité, CFA proposant des formations dites de niche...),
- le soutien à la mise en œuvre d'une qualité pédagogique au sein des CFA pour favoriser la réussite des parcours et l'égalité des chances,
- la modernisation de l'appareil de formation (volet investissement).

Afin d'afficher et de partager, avec les acteurs du nouveau paysage institutionnel, les priorités régionales dans le secteur de l'apprentissage, la nouvelle stratégie régionale se traduira par la formalisation de contrats d'objectifs et de moyens.

## ➤ **Orientation : un enjeu majeur pour lutter contre le déterminisme social et favoriser la réussite et l'insertion sociale**

La Région, déjà compétente par la loi du 5 mars 2014 sur le pilotage du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), voit ses missions confortées et renforcées par la loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018.

La Région est ainsi chargée d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations au niveau régional, national et européen, ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis et des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.

La loi du 5 septembre 2018 transfère également à la Région « les missions exercées par la délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions en matière de diffusion de la documentation (DR-ONISEP) ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants ».

La convention de mise à disposition des parties de services de la DR-ONISEP qui assument aujourd'hui les missions transférées à la Région a été approuvée par la Commission Permanente du 11 octobre 2019. En Occitanie, les missions transférées correspondent à 16 Equivalent Temps Plein (ETP). Dans la mesure où les agents des DRONISEP ne participent à l'exercice des compétences transférées que sur une partie de leur temps de travail, le transfert de missions se traduira par une compensation financière, sans transfert physique d'agents.

Par ailleurs, la Région assurera avec ses partenaires le pilotage et la mise en œuvre d'actions à destination des publics à travers une offre complète de services constituée d'un portail d'information dématérialisé (meformerenregion.fr), d'une plateforme téléphonique de conseil en orientation et d'un réseau d'accueil de proximité (3 Maisons de l'Orientation à Toulouse et Montpellier et le réseau des Maisons de ma Région).

Un plan d'actions autour de l'information et la valorisation des métiers sera également déployé au travers notamment d'un appel à projets sur l'image des métiers et de démonstrations métiers dans le cadre des salons Travail Avenir Formation.

### **➤ Formation professionnelle continue : La poursuite d'une politique offensive en faveur de l'emploi et du développement équilibré de nos territoires**

L'accompagnement des plus fragiles et des moins qualifiés est une cause d'intérêt régional. Les dispositifs pré-qualifiants, comme LECTIO (lutte contre l'illettrisme), les E2CR (écoles de la 2<sup>ème</sup> Chance Régionale), Avenir (détenus) ou Projet PRO répondent à cette volonté de faciliter l'accès des publics les plus éloignés de la formation et de l'emploi.

L'accès à la qualification étant la meilleure garantie d'un accès durable à l'emploi, le Programme Régional qualifiant s'adresse en priorité au public de faible niveau de qualification. Près de 82% de stagiaires du PRF sont de niveau Bac ou infra.

En outre, pour lutter contre les inégalités territoriales, la Région renforce le dispositif de formation à distance en accompagnant ses prestataires dans la digitalisation de leur offre de formation.

En 2020, le déploiement du Programme Régional de Formation 2019-2022 sera renforcé à la fois par le Pacte régional Occitanie et par l'offre de formation collective de Pôle emploi.

Le PACTE a la double ambition d'augmenter de façon significative le nombre de formations qui ciblent notamment les publics les plus éloignés de l'emploi et de libérer les initiatives au travers d'actions nouvelles :

- « Innov'emploi modernisation » est un dispositif qui accompagne les organismes de formation dans la modernisation de leur appareil de formation, la montée en compétence des formateurs en matière de pédagogie et d'appropriation des outils du numérique,
- l'Observatoire 4.0 est un nouvel outil d'analyse des données emploi et d'aide à la décision. Il permettra d'améliorer l'adéquation entre la demande de qualification des entreprises et l'offre de formation. Il va comparer en temps réel le contenu des offres d'emploi avec les savoirs et compétences développés dans les formations.

Pour une meilleure coordination de l'offre de formation sur le territoire, la Région et Pôle Emploi ont défini le cadre d'intervention des achats de formation dans une convention de partenariat financier. La Région se consacre aux achats collectifs de formation et Pôle emploi au soutien de demandes individuelles de formation. L'ensemble de l'offre de formation ainsi proposée permettra de combiner des formations préparatoires et des formations qualifiantes, afin de construire de véritables parcours de formation adaptés aux personnes éloignées de l'emploi.

Afin de faciliter les passerelles entre dispositifs de formation, la Région va conforter le déploiement des COPASS (Comité Passerelles) sur l'ensemble du territoire. Animés par les équipes des Maisons de la Région, ils regroupent les organismes de formation et les acteurs de l'orientation. Les COPASS sont une des actions menées par la Région pour la mise en cohérence des parcours de formation. Ils sont identifiés au niveau national comme étant une pratique innovante favorisant la progression des publics les plus éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, la Région poursuivra son soutien aux Centres de Ressources Illettrisme Alphabétisation (CRIA) afin d'améliorer le repérage des personnes en situation d'illettrisme et l'accès des personnes en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et Zones de revitalisation rurale (ZRR) aux formations de droit commun.

Parce qu'elle constitue une autre voie d'accès à la qualification, la Région continuera d'encourager la VAE (validation des acquis de l'expérience) en lançant, en 2020, une nouvelle consultation pour choisir les prestataires en charge de l'information et du conseil des publics souhaitant s'engager dans une démarche de VAE.

Enfin, dans le domaine de la formation aussi, la Région s'est engagée pour l'accompagnement des transitions écologiques et énergétiques. Dans le cadre du Programme Régional de Formation, la Région demande aux prestataires de formation de prendre en compte la démarche durable à travers notamment une sensibilisation des stagiaires et une adaptation des contenus de formation en fonction des problématiques de chaque secteur.

Afin d'accompagner le développement économique des entreprises et des territoires, la Région poursuivra également le déploiement de sa nouvelle offre de services Ressources Humaines à destination des dirigeants d'entreprises (en particulier ceux de TPE-PME) et des groupements d'employeurs. Ce dispositif apporte aides et conseils en matière de besoins en compétences. Les aides individuelles et les réponses collectives apportées aux entreprises se déclinent en quatre volets : information et sensibilisation, pré-diagnostic Ressources Humaines, développement des compétences et accompagnement au recrutement.

La Région continue d'accompagner les dynamiques territoriales et sectorielles par des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et de favoriser l'accès à l'emploi de personnes les plus éloignées des entreprises par l'accompagnement de structures capables de concilier performance économique et projet social.

Enfin, suite à la structuration de la présence régionale sur l'ensemble du territoire, la déclinaison de la politique Emploi/Formation en Occitanie sera pleinement déployée en 2020, sur tous les départements de la Région au travers notamment :

- d'un plan d'animation du programme régional de formation pour la promotion des dispositifs du PRF 2019/2022 auprès des publics et des acteurs locaux,
- d'un plan d'actions sur la promotion et la découverte des métiers au sein des Maisons de Région. En 2020, près de 200 actions seront mises en œuvre sur les 13 départements,
- d'un plan de valorisation des contrats territoriaux avec les 13 Conseils départementaux.

### ➤ **Formations sanitaires et sociales**

Au travers de la compétence formation sanitaire et sociale, la Région contribue aussi par la formation, à répondre aux besoins en emplois dans les territoires.

Dans les secteurs de la santé, du social et du médico-social, ces besoins sont importants du fait de la pyramide des âges des professionnels de santé, du vieillissement de la population, mais également de l'accompagnement nécessaire pour les personnes en situation de handicap ou encore pour les populations fragiles socialement.

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, pour la période 2017-2021, définit les orientations et objectifs pour la prise en charge des formations para-médicales, en maïeutique et en travail social. Ils sont notamment de :

- planifier une offre de formations tenant compte des besoins des populations, de l'offre d'emploi sur les territoires et des capacités des organismes de formation,
- structurer un appareil de formation en s'adaptant aux évolutions de contexte,
- faciliter les conditions de vie des apprenants.

La compétence de la Région s'exerce dans un contexte où les besoins et exigences des populations sont élevés, des organismes de formation maillent globalement le territoire, des employeurs du médico-social, mais aussi du secteur sanitaire aujourd'hui témoignent de difficultés pour des recrutements pérennes pour certains métiers avec pourtant des demandeurs d'emploi recensés dans nos territoires.

Pour les métiers exercés avec un diplôme de niveau 3 ou 4, il était donc évident pour la Région de demander à l'Etat la mobilisation du pacte régional d'investissement dans les compétences pour financer des parcours supplémentaires de formations qualifiantes vers des diplômes d'Etat dans le secteur sanitaire et social. La Région intervenant pour ces formations au travers de subventions et pour les publics en formation initiale au-delà des demandeurs d'emploi, ce champ n'était pas prévu initialement par l'Etat dans le cadre national. La Région Occitanie a su démontrer de la pertinence d'un engagement de l'Etat. Aussi, à partir de 2020 la Région interviendra, grâce aux crédits du pacte régional

d'investissement dans les compétences, et en cohérence avec la carte des formations en travail social 2019-2023, pour financer des parcours supplémentaires dédiés à des demandeurs d'emploi notamment vers les diplômes d'accompagnant éducatif et social, de moniteur éducateur et de technicien de l'intervention sociale et familiale.

Pour les métiers exercés avec un diplôme de niveau 5, 6 ou 7, les réformes nationales successives, sans concertation préalable et sans mesure de l'impact financier pour les Régions, se déploient progressivement :

- la poursuite de l'universitarisation des formations : la refonte nationale de 5 diplômes d'Etat en travail social s'est achevée, la carte des formations en travail social établie par la Région sera complétée en 2020, les organismes venant de déposer leurs demandes d'agrément,
- la suppression des concours et la mise en place d'une sélection opérée au travers de la plate-forme nationale Parcoursup pour l'entrée dans certaines formations (soins infirmiers, psychomotricien.ne, ergothérapeute) qui s'étendra encore à d'autres formations dès la rentrée prochaine,
- le service sanitaire qui touche pour ce qui concerne la Région les étudiant.es en maïeutique et en formations para-médicales - soins infirmiers et masso-kinésithérapie dans un premier temps avant élargissement -.

#### **Les politiques publiques mises en œuvre :**

##### **✓ Des aides aux apprenants**

La Région attribue des bourses d'études aux élèves et étudiant.e.s inscrits en formations paramédicales, de maïeutique ou en travail social sous conditions de ressources. Elles ont été revalorisées à la rentrée de septembre 2019 et ceci pour toutes les filières, sanitaires et sociales.

De plus, la Région prend à sa charge pour les publics relevant de sa compétence c'est à dire les élèves en poursuite de scolarité et les demandeurs d'emploi :

- les droits d'inscription de tous les bénéficiaires d'une bourse,
- les frais de scolarité de tous les élèves inscrits en formation de niveaux 3 et 4,
- les indemnités de stage et les frais de déplacement pendant ces stages des étudiants inscrits en formation en soins infirmiers et en masso-kinésithérapie.

Enfin, dans l'objectif d'attirer des élèves aide-soignants vers le secteur de l'aide à domicile et les établissements médico-sociaux pour personnes âgées et/ou en situation de handicap qui sont confrontés en zones rurales à des difficultés de recrutement avérées, le nouveau dispositif de contrat de fidélisation des élèves aide-soignant.es, mis en place à la rentrée de septembre 2019, se poursuivra comme prévu pour l'année 2020-2021.

### ✓ **Des aides aux établissements de formation**

Avec une recherche constante d'optimisation des moyens, la Région dote les instituts de formations autorisés ou agréés pour participer aux frais de fonctionnement et aux équipements pédagogiques.

### ✓ **Accompagner la modernisation, la mise en sécurité et l'accessibilité des établissements de formation**

La Région poursuivra sa politique volontariste d'investissement pour accompagner la modernisation, et donc la réhabilitation - restructuration, voire la reconstruction d'établissements, ainsi que la mise en sécurité et mise en accessibilité. En 2020, les opérations en cours conduites en maîtrise d'ouvrage Région se poursuivront, à Montauban, Auch, Marvejols ainsi que celles sous la maîtrise d'ouvrage de Centres Hospitaliers comme à Nîmes et Béziers.

## **I.3. Les solidarités, les services publics, la vie associative et le logement, l'égalité Femmes Hommes,**

La Région déploie une batterie de politiques volontaristes, pour plus de solidarités au bénéfice des populations, avec l'ambition de contribuer à réduire les inégalités sociales, mais aussi territoriales, en cohérence avec ses compétences d'aménagement durable, et donc solidaire, du territoire. Il s'agit de se préoccuper de besoins essentiels des populations comme le logement, la santé ou encore le droit au vivre ensemble dans le respect mutuel.

### **a) Santé**

#### **⇒ Contexte général**

#### **Des réformes nationales du système de santé**

La France a connu cette année à la fois des manifestations d'envergure, témoins de la crise aiguë de l'organisation des soins, et l'engagement de réformes structurantes. Ainsi la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, promulguée le 24 juillet 2019, s'articule autour de trois axes principaux :

- « Préparer les futurs soignant.es aux besoins du système de santé de demain,
- Créer, dans tous les territoires, un collectif de soins au service des patients,
- Faire du numérique un atout pour le partage de l'information en santé et l'évolution des pratiques ».

Parmi les mesures qui devraient contribuer à rééquilibrer l'offre de soins : le déploiement d'ici 2022 des CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) qui visent, avec un projet de santé fédérant les professionnels du premiers recours, voire du second recours, à développer le travail en équipe des professionnels de santé notamment libéraux avec une incitation à la prise en charge des consultations sans rendez-vous, pour soulager l'hôpital.

Même si l'exercice coordonné ne débouche pas systématiquement sur un mode d'exercice regroupé, la maturation de projets de santé dans les territoires conjuguée au développement des Contrats territoriaux de Santé portés par les collectivités locales conduit à une augmentation attendue des projets de maisons et centres de santé pluri-professionnels qui répondent de plus en plus à une attente des jeunes professionnels et des patientes.

## ➤ Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et les risques pour la santé

### **Agir face aux inégalités territoriales dans l'offre de soins de premiers recours**

Avec un nombre de médecins généralistes par habitant en diminution depuis près de 10 ans, et de fortes inégalités en termes de répartition territoriale, certaines zones rurales de la région continuent de souffrir ou d'être menacées de désertification médicale. C'est pourquoi, la Région a pour objectif de contribuer, en partenariat notamment avec les collectivités locales, à doter les territoires ruraux sous-dotés en structures facilitant l'accroissement ou/et le maintien de professionnels de santé du premier recours.

Pour ce faire, la Région poursuivra en 2020 le soutien à l'investissement des collectivités pour la création et l'extension des maisons et centres de santé pluri-professionnels ainsi que celui des établissements et organismes de santé à but non lucratif pour les centres de santé. Une des conditions à l'aide de la Région est un projet élaboré en lien avec les professionnels médicaux et para-médicaux réunis autour d'un projet de santé partagé qui répond aux enjeux du territoire.

### **Agir face aux inégalités sociales de santé**

Parce que la jeunesse constitue une priorité régionale et parce que leur santé fait rarement partie des préoccupations des jeunes, alors même qu'elle peut avoir un impact majeur pour leur avenir dont leur insertion professionnelle, la Région se mobilise pour promouvoir et favoriser la prévention auprès des publics jeunes en particulier les plus vulnérables.

Pour ce faire, la Région déploiera en 2020 :

- son dispositif dédié aux étudiant.e.s, pour les aider à souscrire à une complémentaire santé auprès d'un organisme mutualiste ou une assurance : le « Pass Mutuelle Etudiant », il s'agit d'un dispositif d'aide directe aux étudiant.es bénéficiaires d'une bourse et non éligibles aux aides nationales (CMU-C, aide complémentaire santé),
- ses actions de promotion et d'éducation à la santé des jeunes de 15 à 25 ans les moins qualifiés (niveau 4 ou moins).

### **Agir pour réduire l'exposition des populations aux perturbateurs endocriniens**

Les perturbateurs endocriniens sont « des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur des descendants » (OMS). Les perturbateurs endocriniens, dont les plus connus sont les parabènes, les bisphénols ou encore les phtalates, sont présents dans de nombreux produits et consommables de la vie courante : cosmétiques, plastiques, alimentation,... Ils peuvent

engendrer des dysfonctionnements de reproduction, croissance, développement ou encore de comportement et constituent donc un enjeu sanitaire et environnemental majeur.

En cohérence avec l'ambition d'impulser un nouveau mode de développement en Occitanie, la Région a décidé de signer, le 16 octobre, la Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».

Comme la matinée d'information et de mobilisation pour une région Occitanie sans perturbateurs endocriniens, organisée à l'Hôtel de Région le 16 octobre, a pu le démontrer la réduction de l'exposition des populations aux perturbateurs endocriniens et de l'usage de produits en contenant concernent de nombreux acteurs – privés et publics – et traversent bon nombre de politiques régionales : recherche, économie, agriculture, environnement, formation, commande publique,... L'objectif poursuivi est de prendre en compte ces enjeux dans les politiques menées et de mobiliser les divers acteurs d'Occitanie.

En application de la Charte et du plan d'actions de la Région qui sera proposé au vote en Assemblée plénière de décembre, la Région déclinerà à partir de 2020 10 actions concrètes au titre de diverses commissions.

La Région déploiera une nouvelle action, en partenariat avec l'ARS, consistant à sensibiliser et informer les futurs professionnels de santé et en travail social. Ces professionnels, au contact de populations malades ou/et fragiles socialement peuvent jouer un rôle crucial dans la limitation de l'exposition des populations et l'évolution des pratiques.

## **b) Aides au logement et à l'habitat social**

### **➤ Contexte général**

Les réformes récentes impactant les organismes de l'habitat social – la loi ELAN (portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2019, la baisse en 2017, le gel en 2018 et la sous indexation à 0,3% de la revalorisation en 2019 des APL (Aides Personnalisées au Logement) conduisent à faire évoluer les stratégies des opérateurs : regroupements selon la taille du parc de logements sociaux, objectifs de vente de logements majorés. Un soutien à la production est ainsi d'autant plus nécessaire.

De plus, les besoins en logement pour les jeunes et les étudiant.es demeurent prégnants afin que les publics les plus modestes puissent avoir un accès facilité à un logement abordable dans le cadre de leurs études, formations ou mobilités professionnelles.

### **Réduire les inégalités sociales face au logement**

La Région poursuivra son engagement pour soutenir le développement d'une offre de logements sociaux locatifs répondant aux besoins des populations et des territoires. En effet, l'Occitanie reste sous-dotée en logements sociaux, avec un parc qui représente à peine plus de 10% des logements alors qu'au niveau national il représente en moyenne 16%. Les besoins des populations sont élevés dans la région : 145 000 ménages étaient en attente d'un logement social fin 2018, près des  $\frac{3}{4}$  des ménages sont éligibles en raison de leurs revenus.

La Région poursuivra en 2020 son soutien au développement du parc de logement social locatif selon les modalités d'interventions en vigueur en direction des organismes du logement social, des communes et intercommunalités. Pour mémoire la Région, en cohérence avec le plan Régional d'actions 2018-2021 pour la prise en compte des handicaps, incite les maitres d'ouvrage à la mise en accessibilité des logements, et au-delà des exigences réglementaires pour les logements neufs.

De plus, la Région déploiera son dispositif de soutien à l'offre en logements des jeunes (au-delà des CPER), qui vise à faciliter l'hébergement des jeunes, en mobilité ou en formation professionnelle : logements sociaux étudiants et résidences sociales type foyers de jeunes travailleurs.

### **c) Lutte contre les discriminations**

#### **➔ Contexte général**

La solidarité c'est inclure et satisfaire les besoins de toutes et de tous, dans le respect de l'égalité des chances et des droits. Parce que 10% de la population régionale est reconnue comme présentant un handicap, et que par exemple le taux de chômage des personnes en situation de handicap atteignait en 2019 19% alors qu'il était de 9% dans la population totale, il est nécessaire d'agir pour atténuer, voire rééquilibrer certaines situations.

Concernant les discriminations, la loi de mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, modifiée par celle du 28 février 2017 est très claire :

- « constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse, de son apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son patronyme, de son lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire, de son état de santé, de sa perte d'autonomie, de son handicap, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable »,
- « la discrimination inclut : 1° Tout agissement lié à l'un des motifs [mentionnés ci-dessus] et tout agissement à connotation sexuelle, subis par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ; 2° Le fait d'enjoindre à quiconque d'adopter un comportement prohibé ».

Toute discrimination peut impacter socialement et/ou professionnellement les personnes, même si celle-ci se produit involontairement, par méconnaissance en véhiculant préjugés et stéréotypes. L'enjeu majeur réside donc dans l'information et la sensibilisation des divers publics et acteurs pour prévenir les risques discriminatoires.

## ➤ **Réduire les inégalités, favoriser l'inclusion de toutes et tous, en particulier des personnes en situations de handicap, promouvoir la citoyenneté et la lutte contre les discriminations**

La Région, animée par le principe de l'égalité des chances et des droits pour toutes et tous, a pour ambitions de lutter contre toute forme de préjugés et favoriser les prises de conscience nécessaires à l'évolution des mentalités et des pratiques. Pour plus de justice sociale et de solidarités, la Région promeut en particulier l'inclusion des personnes en situations de handicaps, l'accompagnement de familles aux revenus modestes pour permettre aux enfants de partir en vacances et plus globalement la lutte contre toute forme de discriminations.

Plus particulièrement parce que entre 2017 et 2018 les actes qualifiés d'antisémites ont augmenté de plus de 74% - ils étaient, selon le Ministère de l'intérieur de 311 en 2017 contre 541 en 2018- la Région déploiera en 2020 des actions spécifiques en direction en particulier des jeunes.

### **La prise en compte des handicaps**

L'année 2020 sera la troisième année de déploiement du plan d'actions transversal 2018-2021 pour la prise en compte des handicaps adopté le 23 mars 2018, dont le premier bilan a été publié le 17 juin 2019 : déploiement d'une part des agendas d'accessibilité programmée et d'autre part de 20 actions qui concernent tout autant les politiques publiques que le fonctionnement interne de la collectivité. Il s'agit de :

- l'appel à projets annuel visant à soutenir des projets portés par des associations œuvrant dans le champ du handicap,
- l'évènement régional annuel, en fin d'année, qui a vocation à rassembler tous les acteurs du handicap et du milieu ordinaire autour d'une thématique spécifique,
- la mobilisation de l'instance de dialogue et de concertation, installée en 2016, composée d'associations représentatives des divers handicaps.

### **La lutte contre les discriminations**

Au-delà des actions spécifiques pour l'inclusion des personnes en situation de handicap ou encore pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la Région poursuivra en 2020 le soutien à des projets associatifs relevant du champ de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations et qui ont un impact ou un caractère d'intérêt régional. Cette politique est menée en complémentarité avec les actions développées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les établissements scolaires. En application du plan régional de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la priorité sera donnée en 2020 aux projets traitant de ces enjeux.

La solidarité régionale, c'est aussi permettre aux enfants de familles aux revenus modestes, dont des enfants en situation de handicap, de partir en vacances pour la première fois dans un centre de vacances de la région. Le partenariat se poursuivra avec l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air, les Caisses d'Allocations Familiales, les Mutualités Sociales Agricoles, au bénéfice des enfants et adolescents de 6 à 14 ans.

## **La vie associative**

La Région confirmera en 2020 son soutien aux têtes de réseau associatives régionales, en cohérence avec les politiques menées, et en particulier au Mouvement Régional Associatif qui fédère les associations tout domaine d'activité confondu.

Elle déploiera de plus, sur diverses commissions une batterie d'actions concrètes visant à faciliter l'orientation des associations vers les divers dispositifs régionaux, le dépôt des dossiers de demandes de subvention ou encore le paiement des subventions octroyées.

### **d) Egalité femmes-hommes**

#### **➤ Contexte général**

Face aux constats d'inégalités persistantes entre les femmes et les hommes malgré l'égalité des droits et des chances inscrite dans la loi depuis longtemps, la loi du 4 août 2014 est venue renforcer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette loi impacte les politiques publiques et les collectivités locales en particulier, avec l'obligation de prendre en compte le principe d'égalité femmes-hommes dans leurs politiques et en tant qu'employeur.

En parallèle des évolutions législatives, les acteurs publics, socio-économiques, et de la société civile sont de plus en plus nombreux à se mobiliser, pour faire évoluer en profondeur les pratiques, en favorisant les prises de conscience, pour réellement donner aux femmes une place égale à celle des hommes dans la société.

Ces mobilisations renforcent aujourd'hui la pertinence de l'engagement de la Région, en lien avec les acteurs du territoire régional.

Le principe républicain d'égalité entre les sexes se heurte aux inégalités de fait, persistantes, dans tous les domaines de la société. A titre d'exemple :

- en équivalent temps plein, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes d'Occitanie est de 19,9% (18,5% en France pour la même période),
- la proportion de femmes parmi les cadres dirigeants d'Occitanie est de 17,6%,
- en France, 1 femme sur 5 est victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle,
- 86% des victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie en France sont des femmes,
- 130 femmes ont été tuées en 2018 par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une femme tous les 2,8 jours en France. Cette situation s'aggrave encore en 2019 : jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, 100 femmes ont été tuées en France, 14 femmes en Occitanie.

Les inégalités prennent leur source bien souvent dans la diffusion et la reproduction involontaire de stéréotypes. L'objectif de la Région est de contribuer à faire progresser l'égalité réelle, des droits et des chances, entre les femmes et les hommes, en se mobilisant en interne de la collectivité et au titre de ses différentes politiques.

## ➤ Politiques publiques mises en œuvre

En 2020, la mise en œuvre du plan d'actions Régional 2017-2021 en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes se poursuivra, par le budget de la commission 16, la Région mettra en œuvre les actions spécifiques suivantes :

- Le soutien de projets innovants, d'envergure régionale, pour favoriser l'égalité professionnelle dans l'emploi et de projets de prévention et de lutte contre les violences sexistes,
- Le déploiement du dispositif « Génération Egalité » qui vise à informer et sensibiliser les jeunes, en lycées, CFA ou écoles régionales de la seconde chance. Ce dispositif vise à la déconstruction des stéréotypes notamment au moment de l'orientation scolaire et professionnelle, la mixité des filières et des métiers, le respect mutuel, les conditions d'une vie affective et sexuelle égalitaires. A la rentrée scolaire 2020, ses modalités de déploiement seront diversifiées comme suite à l'appel à manifestation d'intérêt décidé par la Commission permanente du 11 octobre,
- La mobilisation des acteurs locaux pour les temps forts d'information et de sensibilisation, autour du 8 mars – journée internationale des droits des femmes et du 25 novembre – journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

### 1.4. La politique urbaine et la politique de la ville

La lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux et le rééquilibrage territorial constituent une priorité pour l'action régionale.

A ce titre, la Région Occitanie, Pyrénées Méditerranée a décidé de s'impliquer dans la politique de la ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, assurer une plus forte équité territoriale, rompre l'isolement social, économique et spatial des quartiers défavorisés, et renforcer leur ancrage dans la ville pour qu'ils contribuent et bénéficient davantage des dynamiques de développement urbaines et régionales. La Région se mobilise notamment pour renforcer la vitalité du tissu associatif qui joue un rôle essentiel de proximité pour la cohésion sociale et une citoyenneté active dans ces quartiers.

Le territoire de la Région Occitanie, Pyrénées Méditerranée compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes. Au total, 39 EPCI sont ainsi concernés par un contrat de ville dont les 3 axes prioritaires sont le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale et le cadre de vie, et le renouvellement urbain. Par sa nature transversale, la Politique de la ville croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, éducation, aménagement, logement...

La Région s'inscrit dans le partenariat avec l'Etat et les collectivités locales concernées en étant signataire des 39 contrats de ville régionaux. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique de contractualisation (2018-2021), ainsi que de la politique bourgs-centres. Dans ce cadre, la Région mobilise des crédits du droit commun, des crédits

spécifiques dédiés et des fonds européens dédiés (Approches Territoriales Intégrées (ATI) - volet urbain au titre du programme opérationnel (PO) FEDER Languedoc-Roussillon et Axe 10 du FEDER au titre du PO FEDER Midi-Pyrénées).

### **Soutien régional à la Politique de la Ville**

Après une phase de concertation avec les collectivités locales et l'Etat, la Région a décidé en 2017, la mise en place d'une politique harmonisée de soutien aux associations qui interviennent dans les quartiers prioritaires et/ou majoritairement en faveur de leurs habitants.

Ainsi, depuis décembre 2017, la Région finance les actions portées par le tissu associatif et les collectivités locales dans l'ensemble des quartiers prioritaires sur un large champ d'intervention : l'emploi, le développement économique, la formation, la qualification, l'insertion par la culture et le sport, le soutien à la scolarité et à la parentalité, la citoyenneté ou de la lutte contre les discriminations.

Les actions soutenues doivent correspondre aux besoins des habitants qui devront être impliqués. Elles doivent être structurantes, complémentaires avec l'offre existante, favoriser la mise en réseau avec d'autres actions conduites dans les quartiers. La Région souhaite notamment encourager le développement d'actions identiques de niveau régional sur l'ensemble des quartiers prioritaires ainsi que des actions locales, spécifiques, adaptées à chaque quartier prioritaire. La Région accompagne également la formation des adultes relais salariés d'associations loi 1901, qui s'inscrivent dans des parcours professionnels qualifiants.

### **Aide à l'entrepreneuriat**

En 2018, la Région a décidé de mettre en place un appel à projet relatif à l'aide à la création d'entreprise dédié aux quartiers prioritaires. Dans ce cadre, elle accompagne les projets de création-transmission-reprise d'entreprises qui bénéficient aux publics issus des quartiers. Le porteur de projet peut bénéficier d'un accompagnement à toutes les phases de la création/reprise d'entreprise : sensibilisation, accompagnement à la qualification du projet (ante création), accompagnement au métier de chef d'entreprise, structuration financière et suivi du financement de l'entreprise (post création). Cette démarche sera poursuivie en 2020.

### **Soutien régional au Renouvellement Urbain**

Face à la montée de toutes les fractures territoriales, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a souhaité réaffirmer et accentuer son soutien aux territoires les plus fragiles et aux populations qui y résident en accompagnant les projets de renouvellement urbain.

Cet engagement est effectif depuis l'Assemblée Plénière du 22 juin 2018 approuvant les principes directeurs régionaux en faveur du renouvellement urbain pour la période 2018-2024 et la Commission Permanente du 20 juillet 2018 qui a adopté trois dispositifs spécifiques venant compléter les interventions de droit commun sur les domaines suivants :

l'aménagement et la qualification des espaces publics, la création d'équipements publics d'intérêt local, et le soutien aux activités économiques de proximité. Cela est complémentaire aux investissements structurants accompagnés dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

## II. Une Région au service des territoires

### II.1. L'aménagement du territoire

2<sup>ème</sup> plus vaste région française, attachée à combattre tous les déterminismes sociaux et territoriaux, la Région Occitanie souhaite agir main dans la main au quotidien avec chacun de ses territoires, en leur apportant des réponses sur-mesure, opérationnelles, pour renforcer leur attractivité et leur capacité d'innovation.

Il s'agit aussi de coordonner à l'échelle de l'Occitanie une approche régionale de certaines spécificités territoriales emblématiques de l'identité régionale : littoral, montagne, Canal du Midi et des 2 Mers, Camargue...

Enfin, attachée à faire vivre en Occitanie la République des Territoires et à développer une intelligence territoriale, la Région promeut un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs territoriaux, en particulier au travers de l'Assemblée des Territoires, mais aussi du Parlement de la Montagne ou celui de la Mer...

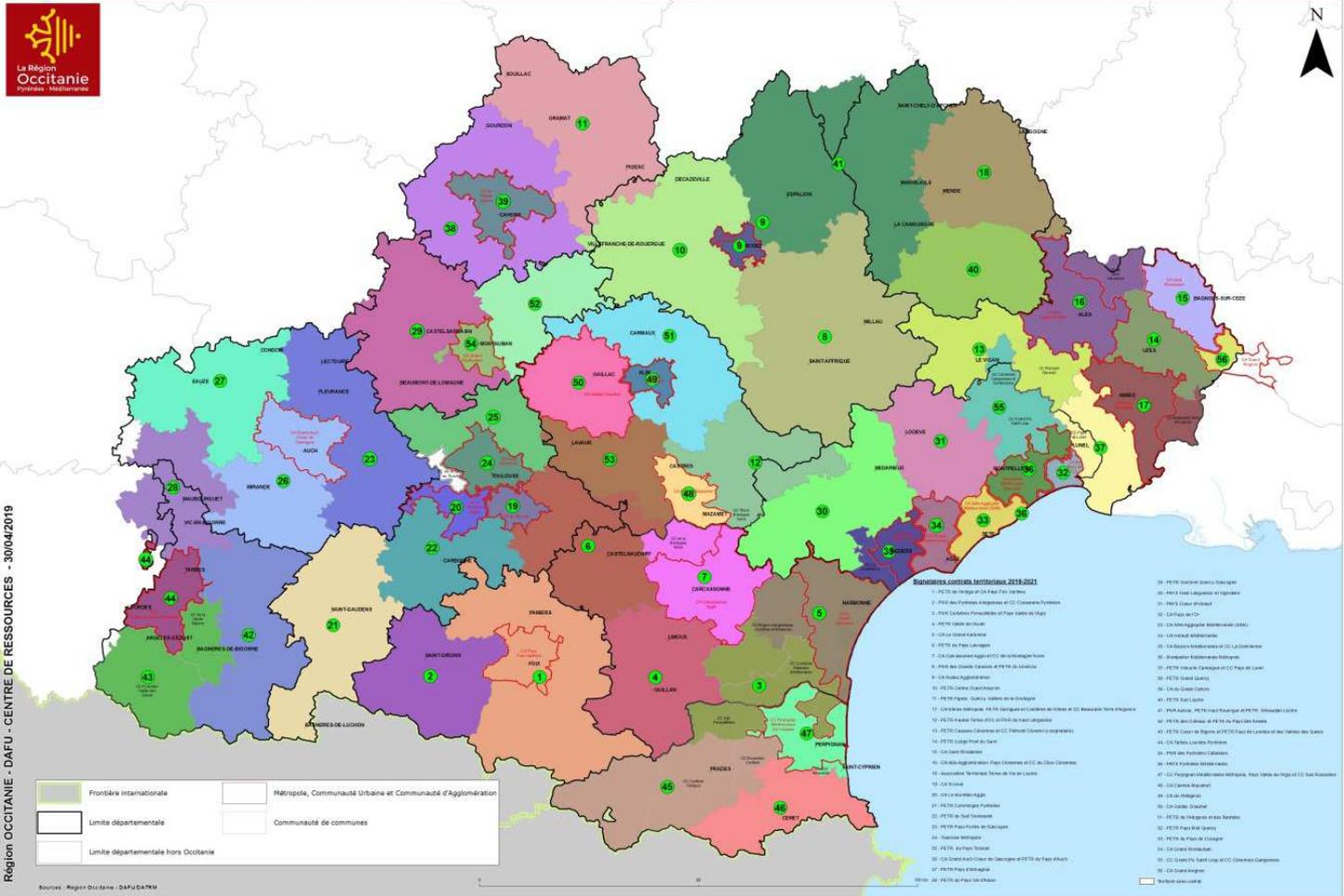
#### ➤ Contexte général

Les Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées Méditerranée reposent sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

Dans ce cadre, cette génération de contrats a pour objectifs :

- d'agir résolument pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans chacun des territoires en mobilisant l'ensemble des politiques publiques de la Région et de ses partenaires qui souhaitent s'y associer,
- de favoriser avec les Collectivités, la structuration de Territoires de Projets à une échelle pertinente en termes de population, d'offre de services supérieurs et intermédiaires, d'arguments économiques et culturels,
- de mobiliser dans le cadre d'un contrat régional unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens financiers de la Région.

L'action de la Région est mobilisée dans chacun des 56 territoires de projet couvrant l'intégralité du territoire régional (2 Métropoles, 1 Communauté Urbaine, 21 Agglomérations, 32 territoires ruraux) sur la base d'une « feuille de route construite sur mesure » en fonction des spécificités et de la nature du projet de territoire.

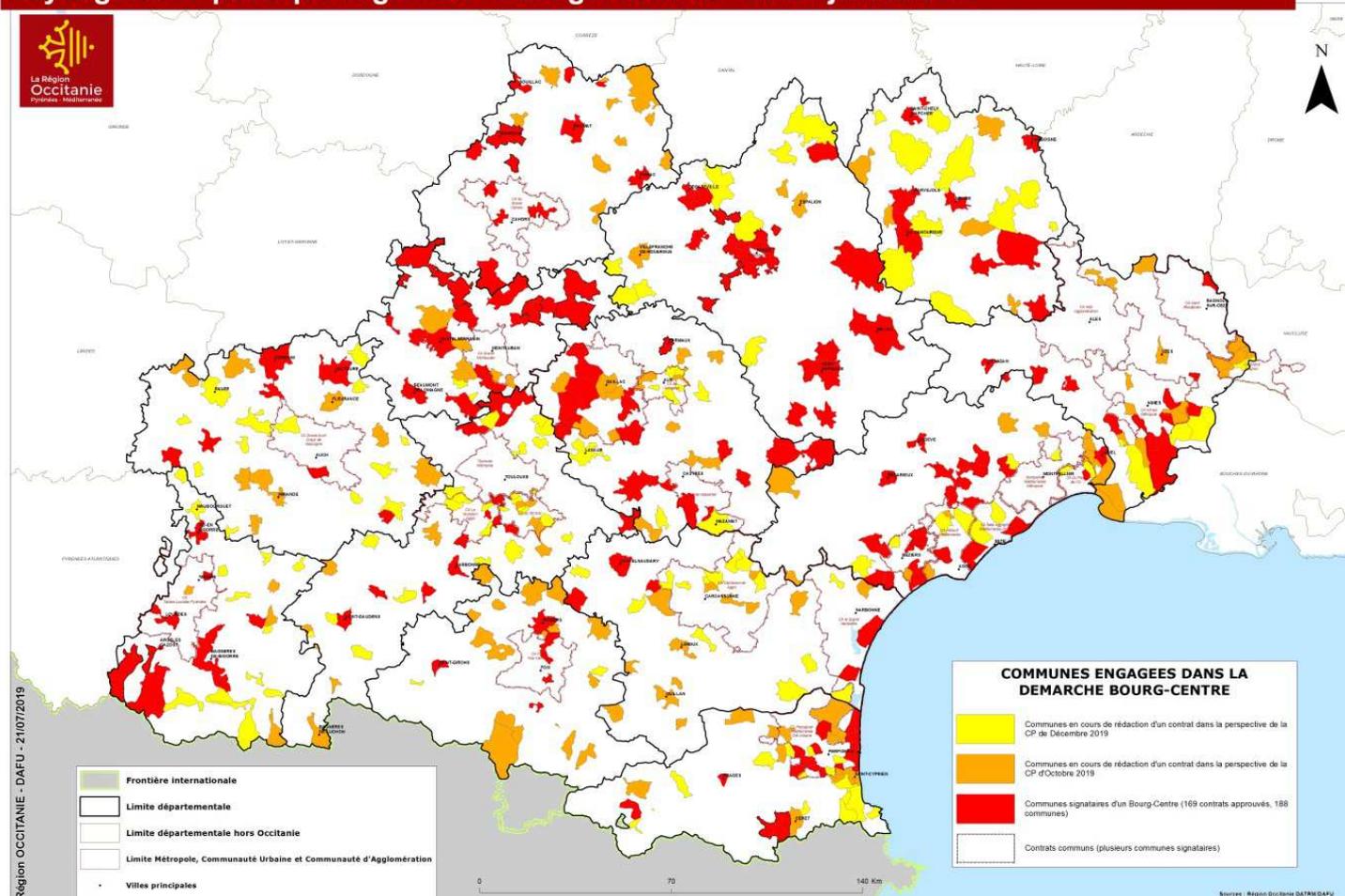


En complément, la Région apporte une attention particulière à la présence de Bourgs Centres attractifs dans les zones rurales ou péri-urbaines au travers des Contrats « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ». Cette politique repose sur la définition préalable d'un projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire.

Les Contrats bourgs-centres s'appuient sur un diagnostic approfondi et partagé, l'identification des enjeux et objectifs à moyen et long termes et la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans les domaines du développement économique, de l'habitat, des services aux publics, des équipements culturels, de loisirs, sportifs...

**Sur les 758 communes potentiellement concernées de la région**, plus de 450 ont exprimé leur souhait de s'investir dans cette démarche et à date d'octobre 2019, plus de 200 contrats Bourgs Centres sont approuvés.

## Paysage de la politique régionale "Bourgs-Centres" au 21 juillet 2019



### ➤ Politiques publiques mises en œuvre

- Pour les territoires ruraux, la possibilité de concrétiser leur ambition est trop souvent limitée par leur capacité d'ingénierie. Afin de lutter contre ce déterminisme territorial que ne comblera pas la création par l'Etat, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale qui se limite à proposer aux territoires une expertise externe, la Région poursuivra en 2020 le soutien à l'ingénierie territoriale hors agglomérations, communauté urbaine ou métropoles,
- Afin de favoriser une action publique alliant proximité et solidarité territoriales, la Région a décidé à accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs missions de développement des services au public et de proximité.

A cet effet, elle a décidé de soutenir les projets qui concourent à renforcer la vitalité des territoires et s'inscrivant en cohérence avec les priorités régionales en matière d'équipements aux publics, d'habitat locatif à vocation sociale, d'activités économiques de proximité en milieu rural et d'aménagement des espaces publics. Ces dispositifs sont regroupés en une seule opération budgétaire « Vitalité des territoires », qui intègrent :

- **Le soutien à l'aménagement des espaces publics** : la valorisation et l'embellissement de nos villes et villages constituent des facteurs d'attractivité de nos territoires. C'est pourquoi, la Région accompagne les communes et les intercommunalités dans leurs projets d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics, de requalification des centres ou des entrées de villages ou de villes...
- **La mise en accessibilité des équipements recevant du public** : la Région soutient les collectivités qui réalisent dans le cadre de leur Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) les travaux de mise en accessibilité de leurs bâtiments au titre de l'ensemble des handicaps et dans un souci de continuité des déplacements.
- **La rénovation énergétique des équipements recevant du public** : Dans le cadre de son ambition de devenir la 1<sup>ère</sup> Région à énergie positive, la Région Occitanie souhaite impulser un vaste chantier de rénovation énergétique des bâtiments publics, non seulement réduire leur empreinte environnementale mais également en tant que facteur d'économies budgétaires pour les collectivités. La Région propose ainsi de soutenir les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics, selon des objectifs précis d'atteinte de la performance énergétique.
- **La création de lieux d'accueil en faveur de la petite enfance** : la Région souhaite soutenir le développement de structures multi accueil pour la petite enfance, accessibles aux enfants handicapés et permettant :
  - une offre d'accueil diversifiée et adaptée aux besoins de garde de la petite enfance,
  - le regroupement de services et la mutualisation des moyens,
  - le développement d'actions innovantes spécifiques au milieu rural (haltes garderies itinérantes, maisons d'assistantes maternelles...).
- **La création d'espaces associatifs et/ou mutualisés** : dans un souci de développement du lien social dans les territoires, notamment les territoires ruraux, la Région soutiendra la construction d'espaces associatifs sur la base de critères qualitatifs (dimensionnement et diversité des usages) mais également le développement de nouveaux espaces de type « espaces mutualisés » tels que les Maisons de Services aux Publics ou encore les bâtiments associatifs incluant les tiers-lieux.

Enfin, d'autres dispositifs tels que l'habitat communal, le Pass commerce ou encore le soutien aux équipements culturels, sportifs et touristiques participent également de l'accompagnement de la vitalité des territoires.

- c) En complément, soucieuse de répondre aux enjeux locaux, la Région encourage les territoires de projets ruraux à expérimenter des solutions innovantes pour répondre à leurs besoins non pris en compte par les politiques publiques classiques. La Dotation Innovation-Expérimentation, dont la mise en œuvre a été amorcée en 2019, sera donc poursuivie et amplifiée en 2020 dans le cadre de la politique contractuelle territoriale, avec une attention particulière pour les territoires de montagne,

- d) Les 2 Métropoles et les 22 Agglomérations et Communauté urbaine contribuent au rayonnement régional et portent des fonctions de centralité particulières dont le développement est essentiel dans une perspective d'ouverture et de solidarité territoriale. En 2020, la Région poursuivra, au travers du Contrat conclu avec chacune d'entre elle, son soutien aux infrastructures économiques et aux grands équipements dans les domaines culturels, patrimoniaux, sportifs, touristiques, d'intermodalité, de transition énergétique...

### ➤ **Une mobilisation spécifique en faveur d'espaces emblématiques de l'Occitanie**

#### - **Le Canal du Midi, joyau fragile de l'Occitanie**

Géré par Voies Navigables de France (VNF), le Canal du Midi a été inscrit en 1996 par l'UNESCO au Patrimoine Mondial de l'Humanité et classé en 1997 au titre des Sites français par le Ministère de l'Environnement. Il est l'un des sites les plus emblématiques de la région Occitanie qui compte 8 sites inscrits au Patrimoine Mondial.

En 2016, l'Etat, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, VNF, les Départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn ont engagé en lien avec les communes, leurs EPCI et les acteurs socioéconomiques concernés, une dynamique déterminée pour permettre le maintien de l'inscription du Canal du Midi au Patrimoine Mondial et favoriser son développement et celui de ses territoires. Cela s'est traduit par le lancement et la mise en œuvre de plusieurs chantiers :

- la préservation et la protection des paysages avec le classement des abords et paysages du linéaire en septembre 2017. Celui-ci est accompagné de la mise à disposition d'un Cahier de Gestion qui définit les principes de gestion dans le périmètre concerné en lien avec la Charte Architecturale, Paysagère et Urbaine,
- la co-construction du Plan de Gestion du Bien « Canal du Midi » qui sera examinée par le Comité de Bien et qui fixera les orientations stratégiques dans les différents domaines de l'environnement, de la gestion de l'eau, de la culture et du patrimoine, des activités économiques, de la vitalité des territoires du Canal...
- la gouvernance avec la création et l'installation, dès le 22 juin 2016, du Comité de Bien et la constitution le 17 décembre 2018 par l'État, la Région, VNF et les Départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn de l'« Entente pour le Canal du Midi » à laquelle les 16 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés sont associés.

Enfin, l'Etat, la Région, VNF et les quatre Départements concernés ont signé le 8 Novembre 2019 le « Contrat Cadre pour la préservation et le développement du Canal du Midi et la valorisation de ses Territoires » dit « Plan canal du MIDI » pour la période 2019-2021. Ce premier contrat-cadre organise le partenariat entre ses cosignataires pour permettre un financement et la mise en œuvre des actions stratégiques pour la préservation et la valorisation du Canal et de ses territoires.

C'est dans ce cadre que la Région poursuivra en 2020 son effort pour mener à bien les grands projets tels que la poursuite de la reconstitution de la voûte arborée, la requalification et la montée en gamme de l'offre de services dans les haltes et ports nautiques, la rénovation et la valorisation du patrimoine architectural du Canal du Midi et de ses sites emblématiques, la réalisation de la Voie Verte sur le linéaire du Canal dans l'Aude et dans l'Hérault permettant de relier Royan à Sète (V 80), travaux dont la réalisation sera conjuguée avec celles de la reconstitution de la voûte arborée et de la réfection des berges.

Par ailleurs, la Région soutiendra les projets spécifiques locaux pour l'attractivité et la vitalité des territoires du Canal du Midi dans le cadre de ses dynamiques territoriales.

D'un point de vue financier, la Région interviendra d'une part dans le cadre de la Convention d'Application du Canal des Deux Mers au titre des CPER LR-MP et de son volet « Canal du Midi » approuvée le 24 Mars 2017 pour lequel elle a prévu de mobiliser 18,44 M€ sur la période 2015/2020, d'autre part dans celui de ses politiques contractuelles territoriales et touristiques pour un montant de 21,56 M€ sur la période 2018-2021 (les 9 Contrats Territoriaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, les Bourgs Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, les Grands Sites Occitanie), soit 40 M€ consacrés au développement du Canal du Midi et de ses territoires.

**➤ Une volonté d'accompagner les traditions camarguaises au travers du « Plan Camargue » en synergie avec les contrats territoriaux.**

La Camargue est un territoire façonné par les activités humaines. Ses traditions ont modelé l'identité culturelle de sa population et sont liées à un territoire qui, d'un point de vue environnemental, économique, agricole et social, s'avère singulier. Elle a la spécificité de présenter une interaction forte et rare entre la nature, l'Homme et les animaux.

Disposant d'un écosystème unique et fragile, la Camargue est un territoire rural, principalement constitué de zones humides, formé par la rencontre du Rhône et de la mer Méditerranée.

Le territoire sur lequel s'expriment les traditions camarguaises en Occitanie présente un patrimoine naturel et une biodiversité uniques protégés par un mille-feuille environnemental (une douzaine de dispositifs de protection).

Par ailleurs, dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, s'est développée autour d'une activité de travail agricole, une tradition de divertissement liée aux jeux taurins.

La Région dans sa délibération du 20 juillet 2018 a rappelé sa détermination à agir en concertation avec les acteurs concernés pour définir collectivement les enjeux liés à la promotion des traditions camarguaises et identifier les dispositifs de soutien efficaces. Elle prévoit de mobiliser 30 M€ sur la période 2018-2021 au titre du plan d'action en faveur des traditions camarguaises autour des 4 axes : environnement et aménagement du territoire, élevage et agriculture, sport, culture et patrimoine, économie et tourisme.

Cette dynamique de développement et de valorisation des traditions camarguaises intervient en synergie avec les contrats territoriaux co-signés avec les territoires sur lesquels elles se diffusent. Ainsi des actions spécifiques et localisées en matière d'aménagement du territoire par exemple ou encore en matière sportive et culturelle comme la réhabilitation ou la construction d'équipements pourront être soutenus dans le cadre.

### ➤ **Contrat de plan Etat – Région (CPER) 2021/2027**

Le Premier Ministre a adressé le 5 septembre 2019 une lettre de cadrage au Préfet de région, lui demandant de construire une stratégie d'actions partagée avec la Région, afin de faciliter l'élaboration d'un mandat de négociation à la hauteur des enjeux régionaux, dans la perspective du premier contrat de plan Etat – Région de l'Occitanie.

Ce nouveau Contrat de Plan 2021-2027 constitue une opportunité pour amplifier, avec l'Etat, les stratégies de la Région en faveur d'un développement durable et solidaire de l'Occitanie.

Il doit aussi être l'occasion de concrétiser les engagements déjà pris par l'Etat, notamment concernant le Plan Littoral 21 et le Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de Vie 2018/2025.

L'approche proposée découle de la prise en compte des enjeux prioritaires identifiés dans le cadre des différentes stratégies connexes qui interviendront sur la période 2021/2027 : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), les fonds européens (FEDER-FSE, FEADER, FEAMP), les politiques sectorielles menées de manière concomitante sur le territoire régional (nationales, régionales, départementales, urbaines, rurales...).

Le mandat de négociation du Préfet de région est attendu début 2020, les négociations avec l'Etat et l'ensemble des forces vives du territoire régional se poursuivront tout au long de l'année, dans la perspective d'une approbation et d'une signature avant la fin 2020.

## **II.2. Les transports et les infrastructures**

### ➤ **La mise en œuvre des 10 chantiers issus des Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité**

- **Le déploiement du service public des transports régionaux liO** se poursuivra en s'appuyant sur le développement de + 11 % de l'offre ferroviaire régionale, l'acquisition de nouveaux trains plus capacitaires et performants, l'amélioration des réseaux de transports interurbains et scolaires, et la poursuite des études et travaux d'aménagement des Pôles d'Echanges Multimodaux en partenariat avec les autres collectivités.
- **La pérennisation et l'amélioration des infrastructures ferroviaires, routières et aéroportuaires** restent indispensables afin que les transports et la mobilité organisés en Occitanie puissent pleinement jouer leur rôle dans la réduction des fractures territoriales. Le déploiement du Plan d'urgence en faveur des lignes ferroviaires de Desserte Fine du Territoire (DFT), en vue de garantir leur pérennité, est primordial.

Les Départements bénéficieront, dans le cadre leur politique d'infrastructures routières, du dispositif de soutien au Réseau Routier d'Intérêt Régional.

Enfin, la gestion dès le premier janvier prochain des aéroports de Perpignan et Carcassonne par la nouvelle Société Publique Locale Régionale constituera une étape majeure de la mise en œuvre de la stratégie régionale aéroportuaire.

- **La connexion au réseau européen de la grande vitesse ferroviaire permettra le rayonnement de la région Occitanie**, comme le développement sur le réseau classique des trains régionaux. Concernant la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, il est fondamental que cette ligne soit mixte fret-voyageurs sur l'ensemble du tracé, que ce tracé prenne en compte les aléas climatiques et qu'il soit connecté aux gares centrales. Cela est particulièrement nécessaire autour des agglomérations pour permettre un « saut » vers des systèmes de transports de type « RER ».
- **L'élargissement d'une politique transport à une politique en faveur des mobilités**, souhaité par la Région, intégrera la logique de continuité du déplacement jusqu'au dernier kilomètre. Les actions en faveur des mobilités douces par des dispositifs de soutien individuels ou auprès des collectivités, le déploiement d'une nouvelle politique de Transports à la demande, la mise en cohérence des initiatives de covoiturage dans l'objectif d'en faire un mode de transports à part entière au sein du réseau liO, constitueront de nouvelles réponses concrètes aux attentes des habitants d'Occitanie.

#### ➤ **Une politique en faveur des mobilités en réponse à l'évolution législative, la dynamique démographique et l'urgence climatique**

La Région est engagée dans une politique volontariste en faveur des transports publics, qu'ils soient ferroviaires ou routiers, avec pour ambition de proposer une alternative crédible à l'usage de la voiture individuelle. La réussite de cette politique devra se traduire par un report modal massif, élément clé de la lutte contre le réchauffement climatique.

S'agissant des infrastructures ferroviaires, le « contrat de performance » entre l'Etat et SNCF Réseau acte que le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire abandonne tout entretien lourd sur les lignes ferroviaires régionales dites de « dessertes fines du territoire ». Cela met en péril la poursuite du service public ferroviaire sur ces lignes et impose à la Région la prise en charge des investissements de renouvellement alors que cela ne relève ni de sa propriété ni de sa compétence et qu'aucun moyen financier ne lui ont été alloués.

Par ailleurs, ce désengagement dans l'entretien régulier des infrastructures impose aujourd'hui des travaux lourds de renouvellement sur le réseau ferroviaire structurant qui obèrent la circulation des trains régionaux et dégradent de fait la qualité du service.

Les nouvelles dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) relatives aux infrastructures ferroviaires obtenues grâce à l'action de la Région Occitanie (transfert de gestion de lignes de DFT) seront une opportunité pour que la Région puisse mettre en œuvre directement sa priorité en faveur du réseau ferroviaire.

Les besoins grandissants de mobilité individuelle quotidienne, étant d'une part incompatible avec nos objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre, et d'autre part de plus en plus inaccessible aux populations les plus fragiles, la Région doit renforcer le maillage et la fréquence des lignes régulières d'autocars, inciter la mise en place de solutions de transport à la demande et déployer une tarification juste et supportable pour tous.

La LOM, qui prévoit la possibilité d'un transfert de compétences à l'échelle infra départementale, induit un risque de morcellement de l'organisation des mobilités régionales alors même que les bénéfices de la loi NOTRe pour le territoire commencent à peine à produire leurs effets. Ce revirement législatif pourrait remettre en cause l'optimisation des moyens et *in fine* dégrader l'irrigation des territoires au détriment des habitants. Nonobstant, la Région poursuivra sa politique volontariste en faveur des mobilités pour tous et ce malgré l'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement imposé par l'Etat aux collectivités, en particulier aux Régions, à un niveau inférieur aux évolutions du coût des transports (hausse du prix du carburant impactant de fait le transport public).

### ➤ **De nombreux dispositifs pour une politique de mobilités ambitieuse**

#### **Garantir la pérennité des lignes ferroviaires régionales : plan d'urgence pour les lignes de Desserte Fine du Territoire (DFT)**

L'année 2020 sera marquée par la mise en œuvre d'un programme d'opérations prévoyant près de 100 M€ d'investissements, pour la pérennité du réseau ferroviaire « secondaire » et la continuité du service jusqu'à l'horizon 2023. Parallèlement, 2020 marquera un tournant dans la gouvernance du réseau ferroviaire : le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Région sur certaines infrastructures permettra de réduire les coûts et délais proposés par SNCF Réseau.

#### **Augmenter la part modale des transports collectifs ferroviaires et routiers dans les déplacements en Occitanie : développement de l'offre trains et cars liO**

En 2020, la Région poursuivra son action engagée depuis 2016 en vue de développer le transport ferroviaire régional. L'objectif d'augmentation de l'offre ferroviaire à hauteur de + 11%, acté dans la nouvelle convention TER, sera atteint avec la création de 84 trains répartis sur les lignes Toulouse – Perpignan, Sète – Montpellier, Lunel – Montpellier Toulouse – Agen / Cahors – Brive et Toulouse – Tarbes – Pau.

Le développement du réseau d'autocars se poursuivra avec le renouvellement des lignes dans le Gard et les Pyrénées-Orientales.

#### **Rendre les transports scolaires plus abordables**

La Constitution de 1958 stipule dans son préambule que « *l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'État* ». Ce principe ne peut être complet qu'à la condition d'une égalité d'accès à un moyen de transport pour se rendre dans un établissement d'enseignement. Mais l'égalité d'accès à l'enseignement voulue par la constitution semble désormais mise en péril par le coût du transport.

Il convient de rappeler que la Région, compétente en matière d'organisation des transports scolaires hors agglomération, organise le transport quotidien de plus de 150 000 élèves, scolarisés de la maternelle au lycée, jusqu'à leurs établissements scolaires. Aussi, comme elle l'a fait en 2017 pour les manuels scolaires dans les lycées, la Région souhaite assurer l'égalité des chances des écoliers, collégiens et lycéens en visant l'instauration de la gratuité des transports scolaires, ce qui passera en 2020, par une nouvelle baisse des tarifs.

### **Renouveler le matériel roulant affecté aux transports régionaux**

De nouveaux matériels roulants ferroviaires seront livrés en 2020 (18 rames Régiolis supplémentaires) pour assurer le développement des dessertes et offrir chaque jour 40% de places supplémentaires. Parallèlement sera engagé un plan pluriannuel de modernisation des 83 rames AGC. L'acquisition d'une flotte d'autocars mis à disposition des opérateurs régionaux pour le réseau liO se poursuivra.

Le développement de nouveaux trains supprimant la motorisation diesel d'ici 15 ans se concrétisera avec la rame pilote du Régiolis hybride (électrique, diesel et stockage de l'énergie dans des batteries) dans la perspective de premiers essais en 2021, et la contractualisation de trois rames à Hydrogène que la Région a décidé de financer. La mise en circulation de ces trois rames pour assurer la desserte entre Montréjeau et Luchon, sur une ligne intégralement rénovée est l'une des actions phares du Plan Hydrogène vert régional.

### **Poursuivre le Plan Pôles d'Echanges Multimodaux**

Le Pôle d'Echange Multimodal (PEM), implanté autour d'une gare, halte ferroviaire ou gare routière et lieu de connexion entre différents modes de transports, permet de faciliter les correspondances d'un mode de transport à un autre, tant pour les liaisons de proximité que les déplacements nationaux, tout en offrant des services. La Région, cheffe de file de l'intermodalité depuis les lois MAPTAM et NOTRe, a souhaité, au terme des Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité organisés en 2016, retenir un certain nombre de priorités pour construire la mobilité de demain. La multiplication des PEM apparaît ainsi comme une véritable réponse à l'objectif de réduire l'utilisation du véhicule individuel.

La Région a créé un dispositif d'intervention pour favoriser la création des PEM ferroviaires ou routiers, avec un financement pouvant aller jusqu'à 50% aux côtés des EPCI, Communes..., qui sont les porteurs de projet.

### **Définir un Plan Vélos, favoriser l'accès aux modes doux et aux véhicules propres**

La loi d'orientation des mobilités confiera à la Région une nouvelle compétence sur les mobilités cyclables, hors périmètre des Autorités Organisatrices de la Mobilité urbaine.

La Région élabore un plan d'action vélo régional, qui viendra compléter les dispositifs existants et qui portera notamment sur la mobilité vélo du quotidien et le cyclotourisme. Avec pour fil conducteur la sécurité du cycliste (intervenir sur des itinéraires réellement sécurisés, en site propre et séparés physiquement de la circulation automobile) seule à même de favoriser le basculement réel du véhicule particulier vers le vélo, le Plan portera sur le vélo

du quotidien (domicile-travail et études) en proposant une participation régionale pour des aménagements d'itinéraires cyclables, coordonnée avec celle des AOM urbaines.

Le soutien à des itinéraires de cyclotourisme sera centré sur ceux d'intérêt régional, maillant les pôles touristiques majeurs de la Région entre eux et avec des gares du réseau .liO.

Dans le même temps la Région poursuivra et intensifiera son intervention avec l'écochèque mobilités, les critères d'intervention pourront être élargis en 2020.

### **Mettre en œuvre le chantier 9 des Etats Généraux du rail et de l'Intermodalité pour « la relance du fret Ferroviaire »**

La Région a lancé son Plan d'Urgence pour les lignes de Desserte Fine du Territoire. Ces investissements de court terme, engagés dès 2019, vont permettre la réalisation d'opérations qui profiteront tant aux circulations voyageurs qu'aux trains de fret. Au-delà, la Région veille dans les opérations ferroviaires qu'elle soutient à préserver voire développer les fonctionnalités qui contribuent à l'usage des circulations fret.

Sur la ligne fret Auch Agen, dont la circulation a été suspendue depuis 2016 par SNCF Réseau, face à l'échec des solutions traditionnelles pour porter l'investissement de renouvellement et envisager la pérennisation des services de transports ferroviaires de marchandises, la région Occitanie se montre particulièrement audacieuse. Elle organise la mise en œuvre d'une future SEMOP pour le renouvellement et l'exploitation de cette ligne Fret. Cela se traduira à court terme par la création d'un Syndicat Mixte permettant aux deux Régions de récupérer la ligne avant d'en confier le renouvellement et l'exploitation à la SEMOP.

Lancé en mars 2018 par la Région Occitanie, le Cluster Fret Logistique Occitanie (We4Log) compte déjà une trentaine de membres. Le cluster s'investit pleinement dans ses missions et crée ainsi un Club RH (en lien avec les difficultés de recrutement du secteur). Le cluster s'implique également dans la recherche de solutions ferroviaires adaptées pour le Train des primeurs par exemple aux côtés de la Région Occitanie, à l'origine de la mobilisation pour la pérennisation de ce service.

### **II.3. Les infrastructures portuaires**

La Région est propriétaire des ports de commerce de Sète-Frontignan et de Port-La Nouvelle, ainsi que du port de pêche du Grau du Roi.

Les investissements dans les ports régionaux s'inscrivent pleinement dans le contexte national de sensibilité aux enjeux environnementaux et de la transition énergétique. Il s'agit notamment du développement, en Occitanie, d'une filière d'énergie marine renouvelables (éoliennes en mer flottantes) à partir du port de Port-La Nouvelle.

#### **- Dragage des ports régionaux**

La Région assure en régie le maintien des profondeurs de ses trois ports à l'aide de 2 navires. Le plus important de ces navires, une drague aspiratrice, est en fin de vie et la Région conduit depuis 2 ans le projet de son remplacement. Le lancement de la construction de ce navire aura lieu en 2020 pour une livraison en 2021. Il s'agira d'une drague « à hydrogène » qui participera ainsi aux efforts sur la qualité de l'air entrepris dans les ports régionaux dont une autre illustration est le déploiement du projet Green Harbour sur le port de Sète.

#### **- Port de Port-La Nouvelle**

Les travaux d'extension du port de Port-La Nouvelle ont pour objectif de créer un nouveau bassin portuaire, de nouvelles digues mais également un quai colis lourd adapté au développement de fermes pilotes éoliennes en mer flottantes. Ces espaces, qui seront mis à disposition en 2021, participent à faire de Port-La Nouvelle le port de la transition énergétique. De plus, il est impératif de réorienter l'activité du port, qui ne peut se baser sur un modèle de développement économique fondé uniquement sur l'offre et la taille des bateaux ainsi que sur l'importation de produits non durables. Nous souhaitons que le port de Port-La-Nouvelle s'inscrive dans une dynamique de port exemplaire sur le plan écologique, développant le transport propre. Ce port sera celui de la transition énergétique.

La Région mettra également en œuvre ses engagements sur le Plan de Protections des Risques et Technologiques avec la construction d'un nouveau hangar ainsi que la poursuite de la mise à niveau des infrastructures portuaires.

#### **- Port de Sète-Frontignan**

Les études relatives à la création d'un nouveau Terminal passagers sont finalisées. Les travaux sont prévus pour fin 2020/2021. Ce nouvel ouvrage renforcera l'ouverture du port sur la méditerranée, en particulier des lignes avec le Maroc. De plus, la connexion ville/port est l'un des éléments clés du projet consolidant ainsi l'intégration du port dans la ville.

#### **- Port de pêche du Grau du Roi**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Région est propriétaire de ce port. Un diagnostic complet des infrastructures a été fait. En 2020 la Région s'engagera dans le renouvellement des pontons dédiés à la pêche qui sont en fin de vie.

## **II.4. La montagne et la ruralité**

Plus de la moitié de la population d'Occitanie vit dans des villages et petites villes de moins de 10 000 habitants et rencontre des besoins spécifiques en terme d'emploi, de transport, de formation ou d'accès aux services publics ou de santé. Les zones rurales représentent un potentiel que la Région souhaite accompagner et valoriser, en lien avec les communes et Départements concernés, ainsi que les autres acteurs locaux.

Par ailleurs, la Région est forte de ses deux massifs : le Massif Central et les Pyrénées, qui représentent 54,8% de la superficie régionale et concernent 12 départements, 46% des communes et 20,8% de la population régionale totale. Avec l'appui du Parlement de la Montagne, dispositif de concertation unique en France instauré en 2018, la Région a souhaité que cette spécificité régionale soit pleinement prise en compte dans la définition de ses politiques publiques avec l'adoption en décembre 2018 du Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie – 2018-2025, co-élaboré avec l'Etat.

Enfin, la politique de la Région en matière d'agriculture, d'agroalimentaire et de forêt s'inscrit dans les orientations du volet agricole du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Les politiques régionales mises en œuvre en faveur de ce secteur sont adossées aux deux programmes de développement rural (Feader) 2014-2020. L'année 2020 sera l'année de réflexion sur la nouvelle programmation 2021-2027 unifiée à l'échelle du territoire Occitanie.

### **➤ Politiques publiques mises en œuvre**

#### **Une approche ambitieuse de la montagne**

La Région place ses politiques régionales dans le cadre d'une démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs, qui répond aux spécificités des territoires concernés, tant au niveau économique, social, de l'accès à l'éducation, aux services publics et à la santé ou encore en matière de tourisme, etc.

#### **Le Parlement de la Montagne**

Instance de concertation avec les acteurs et habitants unique en France, le Parlement de la Montagne, installé en janvier 2018, comprend plus de 650 membres adhérents sur sa plateforme dédiée et associe notamment les 43 territoires de projets en zones de massifs ainsi que les Conseils Départementaux. Le Parlement de la montagne constitue ainsi une interface avec les populations montagnardes, investi des missions :

- de force de proposition par un dialogue constructif entre les différents acteurs, de veille sur la mise en œuvre pratique des politiques publiques,
- de catalyseur de projets par l'échange d'expériences, l'innovation et l'expérimentation,
- de caisse de résonance, pour promouvoir une vision et une politique de la montagne en Occitanie Pyrénées-Méditerranée, partagée par tous.

Ces fonctions de relais seront poursuivies en 2020 pour favoriser la mise en œuvre des actions conduites par la Région, au plus près des bénéficiaires, au moyen de réflexions thématiques ou d'expérimentations menées en réunions plénières ou par les groupes de travail. Le Parlement de la Montagne est notamment impliqué dans la mise en œuvre du premier budget participatif citoyen « imaginez la montagne de demain » initié en 2019 et dans des expérimentations relatives à l'emploi saisonnier et pluri-actif, au déploiement de filières locales en démarches d'Indication Géographique, à la performance énergétique, etc.

Dans l'objectif de la préparation de la programmation 2021-2027, des travaux prospectifs pourront être menés en séances plénières ou par voie numérique. Enfin, l'ouverture du Parlement de la Montagne vers les instances partenaires (telles que l'Assemblée des Territoires) et vers le grand public sera poursuivie.

### **Le Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie 2018-2025**

Le Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie 2018-2025 co-élaboré par l'Etat et la Région avec l'appui de la Caisse des Dépôts et largement concerté avec les Conseils départementaux, a été approuvé en décembre 2018. Les premiers dispositifs ont pu être lancés début 2019 dans les domaines de la santé, du logement social, de la déprécarisation de l'emploi saisonnier, de l'économie, du tourisme, du développement territorial, etc. Des initiatives d'innovation-expérimentation ont été soutenues en 2019, telles que la création d'un groupe de travail dans le domaine de la santé, « fablab » pour le déploiement d'initiatives de télé-médecine, ou la mise en place du budget participatif citoyen « imaginez la montagne de demain ».

En 2020 la Région poursuivra ces actions et mobilisera des moyens dédiés pour soutenir l'expérimentation dans ces territoires.

### **Les outils contractuels au service de chaque massif**

#### **- Le Massif Central**

Le Massif Central bénéficie sur la période 2014-2020 d'un programme d'investissement de plus de 125 M€ cofinancé par l'Union européenne (40 M€ FEDER), l'Etat (43,2 M€) et les quatre Régions concernées (43,2 M€ dont 11,1 M€ de la Région Occitanie), ainsi que par d'autres partenaires. A ce titre, la Région Occitanie est signataire du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) Massif Central 2015-2020 approuvé le 22 juin 2015.

Cette stratégie de développement du Massif Central bénéficie également du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif central (POMAC), dont l'autorité de gestion est assurée par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Massif Central, créé en 2009, qui regroupe les quatre Régions concernées.

## - Les Pyrénées

Les Pyrénées bénéficient sur la période 2014-2020 d'un programme d'investissement de plus de 102 M€ cofinancé par l'Europe (environ 25 M€ FEDER), l'Etat (38,52 M€) et les deux Régions (38,52 M€ dont 28,89 M€ de la Région Occitanie). La Région Occitanie est signataire à ce titre du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) Pyrénées 2015-2020. Les Pyrénées bénéficient également d'un Programme opérationnel interrégional FEDER (POI) Pyrénées, dont la Région Occitanie est autorité de gestion, structuré autour du soutien au développement des filières d'activités spécifiques au massif, à la valorisation du patrimoine pyrénéen et à la qualité et la diversité des activités touristiques.

En 2020, la Région mobilisera les dispositifs et moyens d'intervention financiers prévus dans le cadre de ces outils financiers (conventions CPIER et POI), en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes. Elle participera activement aux travaux des Comités des Massifs Central et Pyrénées et de leurs Commissions Permanentes. En tant qu'autorité de gestion du POI Pyrénées, elle s'attachera à renforcer son partenariat avec la Commission européenne et l'animation du programme auprès des porteurs de projets.

### **Développement rural**

La Région continuera à agir en direction des espaces ruraux dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée qui constituent une réponse adaptée et sur-mesure à chaque territoire. Un effort particulier d'accompagnement de ces territoires sera poursuivi en 2020 pour soutenir l'ingénierie territoriale et toutes les formes d'expérimentation et d'innovation, en tenant compte des préconisations que pourra formuler sur ce sujet l'Assemblée des Territoires.

Dans le cadre de cette politique, les Contrats Bourgs centres ont vocation à soutenir les communes jouant un rôle de centralité qui s'engagent dans une démarche globale pour renforcer leur attractivité et leur offre de service au bénéfice de l'ensemble du territoire environnant.

En cohérence avec cette forte mobilisation au titre des politiques régionales, la Région s'attachera en 2020, en tant qu'autorité de gestion du FEADER, à mobiliser ses moyens pour sécuriser la gestion du programme LEADER suite à la décision unilatérale de l'Etat en 2018 de dénoncer, sans préavis ni compensation, les conventions d'instruction déléguée des dispositifs programmés par les GAL.

Le déploiement du dispositif Pass Avances LEADER, mis en place en 2019 avec un budget de 4 M€, sera notamment poursuivi, afin de verser des avances remboursables pour les structures en difficulté dans l'attente du versement du FEADER.

Enfin seront confirmés en 2020 au sein de la politique de soutien à l'agriculture, l'agroalimentaire et à la forêt, quatre programmes distincts en faveur de l'espace rural :

- **Soutenir le pastoralisme**

La Région poursuit son engagement en faveur du pastoralisme par un soutien en investissement pour les éleveurs dans le cadre des appels à projet du FEADER. En 2020, la Région prévoit le déploiement d'un volet agriculture de montagne du plan montagne.

- **Favoriser la mobilisation du foncier agricole**

La Région prévoit d'agir sur les territoires et le foncier pour favoriser le développement des exploitations sur le territoire régional. Pour répondre à l'enjeu majeur de la préservation et de la restructuration foncière, et accompagner les collectivités sur le terrain, la Région poursuit son engagement en investissement sur le programme Foncier agricole sur la mesure relative aux travaux fonciers en lançant un appel à projets en 2019 dans le cadre du PDR LR. Après le recrutement en 2019 d'une AMO pour la préfiguration d'un fonds régional foncier agricole, la Région prévoit la mise en œuvre opérationnelle du fonds en 2020.

- **Promouvoir l'aménagement Agri-Rural**

Par ailleurs, afin de répondre aux attentes des acteurs territoriaux et des partenaires des filières régionales, la Région poursuit le développement de sa dynamique d'accompagnement des projets de territoire dont l'objectif est le maintien et/ou le développement de l'activité économique agricole. Le programme Aménagement Agri-Rural propose ainsi sur l'ensemble du territoire Occitanie un dispositif d'ingénierie territoriale permettant d'accompagner les projets de territoire dont les filières territorialisées.

- **Soutenir la chasse et la pêche**

Enfin, face à la nécessité de continuer l'harmonisation et la cohérence de l'accompagnement de la Région sur l'ensemble du territoire régional, le dispositif Chasse et Pêche est poursuivi sur l'ensemble du territoire Occitanie s'inscrivant dans le cadre de la convention cadre adoptée en 2015 et signée avec les acteurs régionaux de la chasse et de la pêche.

## **II.5. Le sport**

### **➤ Les priorités de la politique sportive régionale**

Poursuivre la mise en œuvre d'une politique sportive à forte dimension sociale, volontariste, transversale et concertée qui favorise le développement des pratiques sportives partout et pour tous, accompagne les projets sportifs de tous les territoires et contribue au rayonnement de l'Occitanie dans un souci permanent de développement durable.

Dans la dynamique insufflée par l'accueil en France des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, la démarche Occitanie Ambition 2024 s'est fixée comme principaux objectifs :

- de détecter, former et accompagner les athlètes de haut niveau susceptibles de participer aux plus grandes compétitions internationales,

- d'améliorer la qualité de l'offre d'équipements sportifs et sites de pratiques des territoires pour mieux répondre aux besoins de la demande sociale et valoriser leur attractivité en matière d'accueil de stages et de camps de base préparatoires pour des athlètes et des équipes du monde entier,
- d'accueillir sur le territoire régional des compétitions d'envergure nationale et internationale,
- de concerter et prendre en compte les territoires et les clubs sportifs de tous niveaux dans la dynamique olympique.

### ➔ Contexte général

Le projet de réforme de l'organisation territoriale de l'Etat et l'application de la loi du 1<sup>er</sup> août 2019 relative à la création de l'Agence Nationale du Sport vont profondément bouleverser l'écosystème du sport en Région. Ces réformes auront pour conséquences :

- la disparition programmée de l'actuel réseau des DRJSCS et DDCS et le transfert de leurs compétences vers le Ministère de l'Education Nationale,
- un recentrage des missions relatives au sport autour du soutien au sport de haut-niveau à l'échelon régional, et, à l'échelon départemental, du sport pour tous dans les territoires les moins favorisés,
- un renforcement du rôle des CREPS qui pourraient se voir attribuer, en tant qu'opérateur de l'Etat, des missions actuellement dévolues aux DRJSCS, notamment en matière de sport de haut niveau.

Dans ce cadre, vont être instituées une conférence régionale des sports et une ou plusieurs conférences des financeurs du sport dont les modalités d'application restent à définir. Si l'organisation et les moyens dédiés à la haute performance sont clairement identifiés au sein de l'Agence Nationale du Sport, le flou est de mise concernant les contours de la déclinaison territoriale. C'est également dans ce contexte que la Région va devoir engager un dialogue avec l'Etat concernant les priorités du nouveau « volet sport » du prochain CPER 2021/2027.

La Région doit également nouer des relations partenariales avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO PARIS 2024) dans le cadre de l'attribution des labels « Terre de Jeux » et « Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) ».

### ➔ Politiques publiques mises en œuvre

En lien avec la démarche « Occitanie ambition 2024 », la Région développe une politique volontariste pour le développement des pratiques sportives et la formation, la structuration des équipements sportifs, l'accompagnement des clubs et des manifestations sportives.

#### **Les clubs sportifs, cœur de cible d'une politique sportive régionale à forte dimension sociale**

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est la seule Région de France à proposer **une aide adaptée à tous ses clubs**, quel que soit leur niveau de pratique. Avec les dispositifs Clubs « Occitanie - Sport pour Tous », Clubs « Occitanie – Ambassadeur Sport » et Clubs « Occitanie – Sport Performance », c'est l'intégralité du parcours du sportif en club qui se

trouve reconnu et accompagné par la Région à travers la détection dans les clubs de proximité, en passant par la formation dans les clubs de bon niveau amateurs, puis l'accompagnement vers les clubs de très haut niveau, qu'ils soient professionnels ou non.

En marge de cet accompagnement, la Région peut également apporter son soutien aux clubs (et dans de rares cas aux collectivités territoriales) portant des projets d'organisation de **manifestations sportives structurantes** pour le territoire régional.

Quelle que soit leur taille, les manifestations sportives participent au développement du sport par l'incitation à la pratique qu'elles favorisent, en particulier chez les jeunes. Elles contribuent également au maillage et à l'animation du territoire notamment dans les zones rurales et quartiers de la politique de la ville. Elles concourent, par ailleurs, au développement économique et au rayonnement de la collectivité.

### **Le soutien au sport scolaire, en synergie avec la politique éducative**

En sus de ses compétences dans le domaine, la Région s'attache à favoriser la *pratique sportive en milieu scolaire au niveau du lycée, des universités et des CFA* en accompagnant le sport scolaire aux niveaux régional (soutien des actions des têtes de réseaux régionales du sport scolaire et universitaire), territorial (accompagnement des sections sportives des lycées, soutien à l'accueil des championnats de France scolaire ou universitaire organisés sur le territoire) et individuel (participation aux déplacements des associations sportives qualifiées pour des championnats de France ou autres compétitions internationales scolaires et universitaires, aide à l'acquisition de la licence sportive auprès d'une association sportive d'établissement affiliée à l'UNSS).

### **Le soutien au sport et handicap, pour favoriser l'inclusion**

En plus des règles de droit commun de sa politique sportive incluant le sport et handicap, la Région a mis en place le « fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap ». Ce dispositif permet de financer du matériel spécifique et souvent onéreux aux clubs et comités départementaux affiliés aux Fédérations Françaises d'Handisport et de Sport Adapté ou référencés dans un guide national (Handi-guide des Sports). Un soutien particulier est aussi apporté aux projets des clubs des Fédérations handisport et sport adapté et aux organisateurs de manifestations de ces disciplines.

### **Un accompagnement des athlètes de haut niveau renforcé**

Afin de favoriser la réussite du double projet sportif et scolaire/ou professionnel des sportifs de haut niveau licenciés sur son territoire, la Région apporte aux sportifs inscrits sur listes ministérielles une bourse individuelle.

### **Des soutiens des ligues et comités régionaux maintenus dans un contexte de désengagement de l'Etat et de réforme de la gouvernance du sport**

Interlocuteurs légitimes du mouvement sportif pour la Région, les ligues et comités régionaux fraîchement fusionnés sont accompagnés par la Région pour leurs projets de formation des bénévoles, de structuration des filières d'accession au haut niveau pour les pratiques

reconnues comme telles et de promotion ou de développement. Les aides peuvent prendre la forme d'un soutien de fonctionnement à des projets spécifiques ou d'aides à l'acquisition de matériels.

### **La création et la réhabilitation des équipements sportifs, enjeu d'aménagement du territoire et de développement durable**

Les équipements sportifs, outils indispensables à toute politique de promotion et de développement du sport, contribuent à favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive, tout en participant à l'aménagement équilibré du territoire régional ainsi qu'à son attractivité. Soucieuse de favoriser l'accès à la pratique sportive à tous ses stades d'accomplissement, la Région renforce son accompagnement en faveur des collectivités et associations qui portent des projets de construction ou de rénovation :

- d'équipements sportifs d'intérêt régional dont le rayonnement dépasse les frontières régionales ou qui sont utilisés prioritairement par des lycéens pour la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS),
- d'équipements sportifs d'intérêt territorial dont le rayonnement dépasse le périmètre communal de par leur taille, leur fréquentation, leur spécificité sportive ou encore le niveau de pratique sportive accueillie,
- d'équipements sportifs d'intérêt local participant aux besoins quotidiens des habitants à l'échelle d'une ville ou d'un quartier dans le cadre de la valorisation des « bourgs centre ».

La Région Occitanie sera attentive à ce que les aides régionales à la rénovation et à la construction d'équipements sportifs ne soient pas octroyées à des structures ne respectant pas le décret 2017-1244 relatif à la prévention des risques liés au bruit, donnant définition de l'atteinte à la tranquillité du voisinage et à la santé pour les activités entre autres sportives.

### **Le transfert des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) aux Régions, une opportunité et un puissant levier de la politique sportive**

Le transfert partiel des CREPS aux Régions est intégré dans la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe). Ainsi, 17 CREPS sont transférés, dont deux en Occitanie/Pyrénées-Méditerranée : Toulouse et Montpellier/Font-Romeu. La Région a fait de ce transfert une priorité pour que ces établissements deviennent de vrais outils de promotion, de développement et de mise en œuvre de la politique sportive régionale.

En effet, les CREPS peuvent désormais, au nom de la Région, exercer les missions suivantes :

- assurer l'accueil et l'accompagnement de sportifs régionaux,
- promouvoir des actions en faveur du sport au service de la santé et du sport pour tous,
- développer des activités en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire,
- mettre en œuvre des offres de formation aux métiers du sport et de l'animation, conformément aux besoins identifiés par le schéma régional des formations.

La Région confirme en 2020 sur les trois sites de Font-Romeu, Montpellier et Toulouse son effort d'investissement sans précédent afin de renforcer la qualité d'accueil des usagers, et construire des équipements sportifs attractifs et durables en vue des échéances futures.

## **II.6. La culture, le patrimoine, les langues catalane et occitanie**

Les années 2018 et 2019 ont été dédiées à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie culturelle et patrimoniale inspirée par une large concertation avec les acteurs de la culture et à partir des atouts du territoire de l'Occitanie.

### **Les objectifs stratégiques assignés à la politique culture et patrimoine sont :**

- ✓ Renforcer significativement l'accessibilité de tous à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré du territoire,
- ✓ Financer et encourager la création et accompagner l'innovation,
- ✓ Fortifier l'économie de la culture et du patrimoine,
- ✓ Accroître la visibilité et le rayonnement à l'international de la Région Occitanie.

Dans la continuité de l'année 2019, 2020 sera consacrée à la poursuite du déploiement de cette nouvelle politique régionale. Elle se caractérisera par la consolidation des dispositifs antérieurs et la mise en œuvre d'actions nouvelles.

### **Axe 1 : Renforcer l'accessibilité de tous à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré du territoire**

Une attention soutenue et renouvelée sera portée à la demande culturelle.

Des actions visant à simplifier la lisibilité et l'accessibilité aux aides régionales seront mises en place avec notamment la création d'un dossier unique d'instruction des aides en matière de patrimoine, la création d'un portail fédérateur unique du patrimoine, en lien avec les maisons de Région.

Un travail important sera effectué pour favoriser le développement culturel sur l'ensemble du territoire régional, participant ainsi à l'animation et l'attractivité des territoires et à la valorisation des identités culturelles de l'Occitanie prises dans toute leur diversité.

La Région veillera tout particulièrement à travers les politiques contractuelles, avec l'Etat et avec les collectivités, à accentuer l'effort régional pour un développement culturel géographiquement équilibré et pour une égalité d'accès de tous à l'offre culturelle. Cet objectif est pris en compte tant au niveau des infrastructures culturelles, comme l'entrée dans l'EPCC Soulages ou de celui du musée de Tautavel, prévu en 2020, que des programmations à travers le soutien par exemple des réseaux de cinémas itinérants ou de festivals sur l'ensemble du territoire. Les actions éducatives et culturelles seront renforcées à travers une valorisation des richesses patrimoniales repérées par le service de l'inventaire et une stratégie d'édition et de publication dématérialisée adaptée aux publics et plus particulièrement le jeune public.

Il faut également souligner qu'à l'automne 2020 ouvrira le NARBO-VIA, nouveau musée consacré à l'antiquité romaine et construit par Norman FOSTER & partners. Ce nouvel établissement se donne pour ambition de rassembler et de présenter l'ensemble du patrimoine romain de la ville, et notamment la collection lapidaire qui sera exposée sur un mode spectaculaire, dans une grande galerie qui traversera tout le bâtiment. Mais plus qu'un simple musée, ce nouvel établissement proposera également des espaces d'études et de restauration des mobiliers archéologiques et de nouvelles expériences de visite. Il se veut un laboratoire des innovations en matière de mise en relation des œuvres et des publics.

NARBO-VIA répond à un enjeu fort de développement économique du territoire en termes d'attractivité et d'image : ce musée occupera une position stratégique sur l'axe des grands musées romains du sud de la France d'Arles et de Nîmes, se prolongeant jusqu'à Toulouse, en renforçant cette thématique au sein de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Enfin, pour promouvoir la création contemporaine et développer un travail de médiation en direction des publics, le MRAC à Sérignan et le CRAC de Sète continueront de présenter des expositions temporaires et une collection permanente afin d'affirmer des choix artistiques forts et un soutien aussi bien des artistes français qu'internationaux en inventant de nouvelles formes de médiation à l'art. Ceci en relation avec les deux FRAC d'Occitanie, soutenus eux aussi par la Région.

## **Axe 2 : Financer et encourager la création et accompagner l'innovation**

La création est au cœur des politiques culturelles et patrimoniales. Les artistes et les professionnels de la culture et du patrimoine travaillent chaque jour pour que cette création reste toujours plus dynamique, diversifiée et au plus près des territoires et de ses habitants. La Région place ainsi la création produite en Occitanie au cœur de son ambition et accompagne dans tous les secteurs les professionnels, de la production de l'œuvre artistique à sa diffusion auprès de tous les publics.

Les champs de la culture et du patrimoine comprennent un ensemble d'acteurs extrêmement variés, tant par les disciplines représentées que par les types de structures qui les portent et par la pluralité des publics auxquelles elles s'adressent. La Région confirme son soutien dans l'ensemble des secteurs, par le financement de la création et de l'encouragement à la diffusion des artistes dans une optique de professionnalisation des parcours et de diversification des publics.

L'évolution des attentes de ces publics engage un chantier sur les nouveaux modes de diffusion et d'information. La Région propose ainsi d'accompagner la transition numérique qui impacte ce secteur mais aussi les innovations sociales et de services proposées avec le lancement d'un appel à projet dédié projets culturels numériques innovants, mais aussi le lancement d'une expérimentation en matière de radio numérique terrestre ou l'opération Javols Réalité virtuelle qui permettra à terme sur tout le territoire régional de visiter virtuellement le site archéologique lozérien.

### **Axe 3 : Fortifier l'économie de la culture et du patrimoine**

La culture et le patrimoine contribuent au développement économique de notre région et procurent des emplois non délocalisables sur l'ensemble du territoire. Les musées, les festivals, les sites patrimoniaux emblématiques, les tournages de films et de séries, génèrent des retombées économiques directes et indirectes conséquentes. Il convient donc de renforcer le soutien de ces filières, tout en favorisant les synergies entre acteurs, en accompagnant leur évolution notamment par la formation.

L'appui de la Région au développement des filières du livre, de l'audiovisuel, des équipements structurants et aux artistes, marque son engagement à soutenir des emplois stables et qualifiés au travers par exemple des actions en faveur des initiatives de mutualisation d'emploi ou encore du renforcement du fonds d'aide à la production audiovisuelle.

La Région entend s'impliquer dans le soutien au développement des télévisions régionales, puissant vecteur d'intégration citoyenne permettant de « faire région ». En ce sens, la Région poursuivra ses efforts pour une augmentation significative des temps d'antenne consacrés au fait régional qui doit garantir le maintien d'une couverture de l'information de proximité telle qu'elle le réalise aujourd'hui par le biais d'antennes locales, avec des journalistes, des moyens de productions et des temps d'antennes dédiés.

Enfin, la mise en valeur de la richesse patrimoniale des sites les plus emblématiques à laquelle la Région contribue, participe au développement de l'économie touristique. Il s'agit bien d'une filière économique qu'il convient de saisir comme un tout et pour laquelle la Région prendra une part active dans l'animation de ces réseaux. L'investissement régional en faveur du patrimoine reste très soutenu et participe de cette dynamique de valorisation de nos paysages urbains et ruraux.

### **Axe 4 : Accroître la visibilité et le rayonnement à l'international de la Région**

La visibilité nationale et internationale de la Région dans le champ culturel est jugée modérée. Elle est plus forte en matière de « patrimoine » notamment grâce aux 8 sites labellisés Unesco et à la qualité de notre environnement. La Région a donc décidé de créer un réseau des sites Unesco en cohérence avec la stratégie des grands sites d'Occitanie et de renforcer le volet culturel et patrimonial du plan de promotion et de communication.

Par ailleurs, l'Occitanie dispose d'un formidable potentiel de développement grâce au dynamisme de ses acteurs et structures, la richesse et le rayonnement de ses festivals et de ses artistes de renommée, le savoir-faire et l'excellence de certaines filières et son extraordinaire « vivier » patrimonial matériel et immatériel. Ce vivier peut aussi être renforcé par un accroissement de la mobilité artistique nationale et internationale, de nos artistes et de leurs œuvres. La Région soutiendra notamment la mobilité internationale pour les artistes des musiques actuelles. Des actions ciblées avec le Maroc ont également été fortement développées.

L'Occitanie, l'une des plus grandes régions de France, partage une frontière avec l'Espagne, et fait partie de l'Euro-région et de la Communauté de travail des Pyrénées. A l'échelle mondiale, elle dispose de relais locaux sur trois continents avec les maisons de la Région et construit des partenariats privilégiés en direction de l'aire Méditerranéenne et du Japon notamment. Ces relais doivent permettre d'accroître la visibilité de nos actions culturelles à l'international. La Région souhaite intégrer systématiquement un volet culturel dans les accords de coopération et de renforcer les partenariats internationaux avec l'appui de l'institut français et de la Villa Médicis notamment.

### **Poursuivre une politique volontariste et ambitieuse en faveur des langues et cultures régionales**

En 2020, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée confirme sa volonté d'assurer la promotion de ses langues et cultures régionales, l'Occitan et le Catalan. Elles font partie de notre identité collective, de l'ADN de notre région et honorent nos valeurs d'ouverture, de partage, de tolérance. La politique volontariste de la Région s'organise autour de trois volets : transmission, diffusion et création. Cette ambition doit aussi se concrétiser par un développement en transversalité de la politique en faveur des langues régionales notamment dans le domaine du tourisme et des transports.

La Région s'appuiera sur l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO) créé en 2016 et poursuivra sa politique partenariale vouée au développement de la transmission et l'usage de la langue occitane dans une perspective inter-régionale, en parfait complément du champ d'intervention du Centre Interrégional de Développement de l'Occitan (CIRDOC) dédié lui à la sauvegarde, à la protection et à la valorisation du patrimoine occitan par la création et l'action culturelle. Cette politique s'organisera plus particulièrement autour des orientations suivantes :

- mise en œuvre de la convention cadre pour le développement de l'enseignement de l'occitan, prolongée de ses déclinaisons académiques,
- développement du soutien en faveur des projets d'actions éducatives et artistiques autour des langues régionales,
- développement des bourses « Ensenhar » et soutien à la mise en place de l'Agrégation Occitan,
- nouveau schéma interrégional de développement de l'occitan,
- pérenisation et développement du CIRDOC par sa mutation en un nouvel EPCC,
- soutien réaffirmé à Total Festum.

L'Office Public de la Langue Catalane (OPLC) est officiellement créée depuis le 18 juin 2019. Enjeu majeur de la mandature en termes de politique linguistique et culturelle en faveur de la langue catalane, sa vocation est de permettre à chacun d'entrer en contact avec cette culture par le biais d'actions concrètes au quotidien, notamment auprès des plus jeunes.

### III. Une Région qui prépare l'avenir

#### III.1.L'agriculture, l'agro-alimentaire et la viticulture

L'agriculture très diversifiée du territoire régional (viticulture, élevage, fruits et légumes, grandes cultures, 260 produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine dont une dizaine en procédure finale d'obtention...) et son aval agro-alimentaire constituent le premier secteur économique de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée avec plus de 160 000 emplois.

La Région accompagne son développement au travers d'une politique volontariste qui s'appuie sur des aides aux exploitations agricoles en création et développement, à titre individuel ou collectif, ainsi que des aides aux entreprises agro-alimentaires pour l'amélioration de la création de richesse et de la valeur ajoutée, y compris par le biais d'actions collectives d'animation des filières et de promotion des produits pour l'amélioration de la création de richesses, de la valeur ajoutée et le développement de l'agriculture durable. Cette approche amont / aval concerne également le développement de la 2ème forêt française et des 32 000 emplois de la filière bois.

Une attention particulière est portée à l'agriculture biologique, caractérisée par une dynamique de développement exceptionnelle en région Occitanie. L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre du pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie, après une consultation sans précédent.

En 2020, il est également prévu le déploiement d'une stratégie agriculture durable Occitanie.

La Région, en tant qu'autorité de gestion du FEADER, assure la mise en œuvre des deux Programmes de Développement Rural (PDR) qui pèsent 2 Milliards d'euros pour la période 2014-2020 et fait ainsi bénéficier les exploitations, les entreprises et les territoires de l'effet levier du FEADER.

En 2020, la Région Occitanie continuera à agir sur la scène européenne pour défendre une Politique Agricole et Alimentaire Commune 2021-2027 gérée à l'échelon régional, plus juste, solidaire et durable, à la hauteur des enjeux actuels et au service des agriculteurs, des territoires, des consommateurs et des citoyens.

#### ➡ Contexte général

La politique de la Région en matière d'agriculture, d'agroalimentaire et de forêt s'inscrit dans les orientations du volet agricole du **schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)**.

Les politiques régionales mises en œuvre en faveur de ce secteur sont adossées aux deux programmes de développement rural (Feader) 2014-2020. L'année 2020 sera l'année de réflexion sur la nouvelle programmation 2021-2027 unifiée à l'échelle du territoire Occitanie.

## - **Soutenir les filières régionales**

La Région accompagne ainsi la mise en place de politiques volontaristes en matière de développement des filières agricoles et agro-alimentaires et de la filière bois à l'échelle de la grande région.

Il est ainsi proposé, dans un contexte de crise agricole persistant, de renouveler avec un budget offensif les aides à l'installation pour le renouvellement des générations et les aides à l'investissement poursuivant l'effort du Plan en faveur du BTP notamment sur les entreprises agroalimentaires, les bâtiments d'élevage, l'hydraulique et les investissements forestiers.

Au niveau des exploitations, les priorités restent l'accompagnement des filières d'élevage impactées par les crises économiques et/ou sanitaires et l'accompagnement de la filière agriculture biologique, particulièrement dynamique sur le territoire régional, à travers le maintien des mesures du Plan Bio Occitanie.

Au niveau de la filière forêt/bois, la Région poursuit son accompagnement à travers la mise en œuvre du contrat de filière, véritable socle des interventions de la Région visant le développement économique de l'ensemble de la filière. Les dispositifs « Pass et Contrat » seront proposés aux entreprises de travaux forestiers, de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation, aux côtés des mesures des PDR favorisant l'investissement dans les entreprises mais également le développement de projets de territoire.

La Région prévoit également de renouveler l'accompagnement des programmes régionaux collectifs des structures agricoles engagées dans leur développement à l'échelle de l'Occitanie, et soutient le volet innovation/expérimentation afin, entre autres, de trouver des voies d'adaptation innovantes au changement climatique.

En outre, face aux aléas climatiques, la Région se place aux côtés des exploitants afin de leur garantir un revenu décent et la pérennité de leur production.

## - **Accompagner le développement des entreprises agroalimentaires**

Concernant les entreprises agro-alimentaires, secteur économique majeur de la région, la Région prévoit la poursuite de son dispositif de Pass et Contrats Agro-Viti afin d'accompagner la forte dynamique d'investissement et de développement que connaît ce secteur, pour une meilleure compétitivité, pour le développement de l'emploi ainsi qu'une meilleure valorisation des productions agricoles régionales.

Une attention spécifique est apportée à la filière viticole, en accompagnant le plan pluriannuel de déploiement des cépages résistants et de manière spécifique le développement de la filière à l'export et les actions de promotion qui y sont associées. En 2020, il est prévu la finalisation d'un contrat de filière viticole et d'un contrat de filière agro-alimentaire.

Suite à son déploiement en 2018 sur l'ensemble du territoire régional, le fonds de garantie FOSTER FEADER permet désormais à l'ensemble des exploitations agricoles et des entreprises de filières agro-alimentaires et bois de bénéficier d'une garantie à taux zéro dans le cadre de leurs projets de développement.

- **Accompagner les productions de qualité et développer la marque Sud de France**

La marque Sud de France, porte-drapeau de nos produits de terroir, est aujourd'hui présente sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie. Forte de sa grande diversité de produits, Sud de France a récemment évolué vers une distinction de la marque en trois segments complémentaires : « l'Excellence d'Occitanie », « le Bio d'Occitanie » et « les produits d'Occitanie ».

En 2020, la Région poursuit l'ancrage régional de la marque, le développement des actions de promotion menées au niveau local mais également à l'export, ainsi que le volet circuit-court. La Région apporte également son soutien aux filières sous signe officiel de qualité notamment dans le cadre de REGAL, manifestation dédiée qu'elle porte, et des actions coordonnées par l'IRQUALIM (Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire). Enfin, la Région poursuit ses actions en faveur de l'approvisionnement local dans les restaurants des lycées.

- **Alimentation : grande cause régionale**

L'Occitanie veut être la Région du bien-être et du bien vivre. La grande cause alimentaire a porté l'alimentation comme grande cause régionale depuis 2018. Ont été définies de nouvelles mesures régionales en faveur de l'alimentation et de l'agriculture au sein du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie. A cette fin, et pour la partie Agriculture, Agro-alimentaire et viticulture, il vous est proposé d'identifier un engagement spécifique « Grande cause Alimentaire » pour accompagner des mesures propres à l'atteinte d'objectifs du Pacte (Plateforme régionale alimentaire, assises de la distribution, concours de cuisine lycéens, Printemps de l'alimentation...).

Les autres programmes budgétaires de la Commission Agriculture, Agro-Alimentaire et Viticulture permettent le financement de projets sur l'ensemble du territoire Occitanie, dont une partie concourt également aux objectifs fixés dans le cadre du déploiement de la politique en faveur de l'alimentation.

### **III.2. La transition écologique et énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets**

#### **➤ Contexte général**

Face à l'urgence climatique et la nécessité de s'engager plus fortement dans la transition énergétique, écologique et sociale :

- mettre en place une stratégie régionale transversale de lutte contre les effets du réchauffement climatique,
- déployer une politique publique efficace de réduction de notre empreinte carbone,
- intégrer les effets du changement climatique dans l'ensemble des politiques régionales et engager la nécessaire transition vers un modèle plus soutenable qui garantisse ainsi la protection des populations et des biens.

La hausse de 2°C de la température moyenne de la planète d'ici 2100 se déclinera de manière différenciée dans le monde mais le territoire d'Occitanie subit déjà les impacts du réchauffement climatique. En septembre dernier, les scientifiques annonçaient de nouvelles projections toujours plus alarmantes concernant la hausse des températures à l'horizon 2100. Ce phénomène impacte la vie des citoyens, menace les écosystèmes (érosion du littoral, évolution des écosystèmes de montagne) et interroge les modèles économiques (tourisme, agriculture).

De nombreux efforts et une réelle coopération entre l'ensemble des acteurs (scientifiques, puissances publiques, monde économique, monde associatif, citoyens, jeunes...) sont indispensables pour espérer limiter à 2°C maximum la hausse anticipée des températures. Pour faire face à ce constat, les objectifs sont doubles :

- L'atténuation : diminuer les consommations d'énergie fossile et les rejets atmosphériques de CO<sub>2</sub>,
- L'adaptation : anticiper l'impact des changements climatiques dans les modes d'habiter, de déplacement, de production des cultures, l'entretien des espaces naturels, etc. Dans ce domaine, il y a encore beaucoup à réaliser.

Ces deux approches menées de front permettent de travailler sur la notion de résilience, qui consiste à vivre avec ce changement (et ces risques) et en tirer profit ; l'enjeu est de s'adapter au changement tout en respectant les besoins des populations et des écosystèmes. La future programmation des fonds européens affiche également parmi ses priorités « une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques ».

Des nombreuses politiques publiques contribuent déjà à relever le défi du changement climatique : Stratégie « Région à Energie POSitive », la démarche H2o30, le programme d'actions en faveur de l'économie circulaire, le budget participatif « Ma solution pour le climat », le pacte « Alimentation durable », le Plan Littoral 21...

Le SRADDET est également axé autour de 2 priorités dont celle du nécessaire changement de modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique : Occitanie 2040 affiche ainsi des orientations fortes en matière de sobriété foncière, de qualité urbaine et de densification, de préservation et de valorisation des ressources, de transition énergétique et de gestion des risques.

Lancée en septembre 2019, la Mission d'Information et d'Evaluation sur les impacts du réchauffement climatique sur l'économie régionale et, réciproquement, du développement économique sur le climat, doit permettre, grâce à ses travaux, d'amorcer une réflexion sur les stratégies d'investissement pour orienter les financements vers des activités bas carbone et des solutions d'adaptation.

Au-delà des politiques publiques en cours, il s'agit donc en 2020 de dépasser les dispositifs existants et de déployer de nouvelles initiatives, des expérimentations, des appels à projets... élaborés selon une approche transversale et en lien avec les directions opérationnelles concernées.

### ➤ Objectifs poursuivis à court et moyen terme

Face au défi climatique, à la généralisation de la contamination par les déchets et à l'effondrement de la Biodiversité à l'échelle mondiale, la transition écologique et énergétique constitue un engagement fort de la Région, traduit notamment dans de grandes stratégies régionales, dans les CPER et dans les PO FEDER – FSE dont 2020 sera la dernière année d'exécution. Ainsi l'année 2020 verra la poursuite de programmes désormais bien engagés et reconnus par les acteurs des territoires, mise en œuvre :

- **de la politique énergétique** pour se placer sur la trajectoire d'une région à énergie positive (REPOS) visant à équilibrer, à l'horizon 2050 les consommations énergétiques et les productions locales d'énergie renouvelables ; un territoire à énergie positive vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales (100% renouvelables). Deux grands leviers sont à actionner : l'efficacité énergétique d'une part, notamment dans les transports et le bâtiment, et la production d'énergie renouvelables d'autre part en exploitant tous les potentiels existants dans la région. L'objectif est de multiplier par 3 les productions d'énergie renouvelable locales et de diviser par 2 les consommations,
- **du Plan régional d'action pour l'économie circulaire**, visant à s'engager dans un nouveau modèle de développement moins générateurs de déchets et moins consommateur d'énergie, la Région entend atteindre, en volume et en calendrier, les objectifs de la Loi TECV sur la réduction des déchets, dans un contexte de croissance démographique forte,
- **de la stratégie régionale de la Biodiversité**, visant à reconquérir le patrimoine vivant de notre territoire, l'objectif est de protéger les zones les plus à enjeux, de reconstituer les fonctionnalités écologiques des milieux (trames vertes et bleues) et de mobiliser le plus largement l'ensemble des partenaires et des citoyens autour de cet enjeu,

- **de la mobilisation optimale des crédits européens** pour accompagner ces politiques régionales.

Ces politiques, construites en concertation étroites avec les acteurs, partenaires et les citoyens devra impliquer ces derniers. C'est dans ce sens qu'un des premiers budgets participatifs « Ma solution pour le Climat » a été engagé par la Région.

### ➤ **Contexte général**

La Région incarne son rôle de chef de file donné par la loi MAPTAM pour l'énergie-air-climat. En articulation avec le SRADDET, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont des axes de travail constants. La Région est également appelée à mettre en œuvre une politique ambitieuse d'efficacité énergétique de l'habitat dans le cadre d'un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) prévu au Code de l'Énergie.

Elle dispose de la compétence de planification des déchets dangereux, non dangereux et du BTP, en application de la loi NOTRe de 2015, dans un objectif d'aménagement durable du territoire, de conciliation des enjeux économiques et environnementaux et de développement d'emplois locaux via l'économie circulaire.

La Loi donne également à la Région le rôle de chef de file pour la protection de la biodiversité. Elle ouvre la possibilité aux régions de créer des Agences Régionales de la Biodiversité, ce que la Région Occitanie a concrétisé en 2018.

Le contexte particulier de la Région est celui d'un territoire doté d'un très riche patrimoine naturel et d'une biodiversité remarquable. Il bénéficie aussi de ressources naturelles propices à un développement des énergies renouvelables (soleil, vent, ressources hydroélectriques, bois, ...). Le contexte est également celui d'une attractivité forte qui se traduit par une croissance démographique soutenue ; les politiques d'économie d'énergie, de limitation des quantités de déchets, de préservation des milieux doivent prendre en compte cette spécificité.

### ➤ **Politiques publiques mises en œuvre**

#### - **Energie – climat**

Depuis 2016, des dispositifs d'intervention ont été adoptés et des appels à projets ont été relancés. L'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC) a été créée, capitalisée et démarre son activité et sa montée en charge.

Il s'agira donc en 2020 de massifier et d'amplifier nos actions pour l'animation et l'accompagnement de la transition énergétique, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, et de lancer de nouveaux chantiers. En particulier, sera lancé le dispositif régional de tiers financement, délégué à l'AREC, le Service Public de la Rénovation Énergétique, brique du SPPEH. Les orientations budgétaires 2020 traduisent cette ambition.

## **Animation et accompagnement de la transition énergétique**

La Région engagera la mise en place du Service Public de la Rénovation Énergétique en poursuivant le financement des Espaces Info Energie, mais également des Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique. En effet ceux-ci auront à faire face, à partir de 2020, au retrait de l'ADEME de leur financement et la compensation proposée par l'Etat, liée à la mobilisation de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) peut représenter une charge importante en moyen humains. La Région maintient sa volonté de disposer d'une couverture forte d'EIE et de PTRE, dont le financement devra trouver une pérennité. Elle poursuivra également l'accompagnement des missions bois et des Agences Locales de l'Energie et soutiendra les actions d'accompagnement de la transition énergétique

## **Efficacité énergétique**

La Région poursuivra son action pour la rénovation énergétique des logements : d'une part à destination des particuliers - avec l'éco-chèque logement étendu depuis 2016 à tout le territoire et dont le succès est constant, et d'autre part à destination des organismes de l'habitat social.

Dans le cadre d'un Plan Bâtiment Durable, finalisé en 2019, en partenariat avec l'ADEME, mais aussi avec le FEDER, des opérations exemplaires de construction et de rénovation de bâtiments publics et privés, alliant performances énergétiques et environnementales seront soutenues dans le cadre par exemple de l'appel à projets « Bâtiments No Watt », dans l'objectif de progressivement mailler le territoire d'opérations vitrines reproductibles, afin d'entraîner d'autres maîtres d'ouvrage et contribuer à faire évoluer toute la chaîne de l'acte de construire, de l'architecte à l'entreprise.

## **Développement des énergies renouvelables**

Des règlements d'intervention harmonisés ont été votés en 2017 et 2018, concernant les énergies renouvelables, les chaufferies bois, les installations de géothermie, les installations solaires thermiques, les installations de production d'électricité en site isolé et la méthanisation.

- au travers de ces dispositifs de subventions directes, la Région accompagnera le développement de ces productions renouvelables mais aussi l'expérimentation des solutions de production d'électricité solaire innovantes (Appel à projets « solaire photovoltaïque en autoconsommation »),
- dans le cadre de l'Appel à projets Energies renouvelables coopératives et citoyennes, des avances remboursables seront mobilisées afin d'accompagner les collectifs de citoyens pour le montage de leur projet, ainsi que des aides à l'investissement sous forme de prime « 1 € Région pour 1 € citoyen ».

2020 verra également le lancement opérationnel de la stratégie régionale pour le développement de l'hydrogène, qui vise à accompagner la production, la distribution et l'utilisation de ce vecteur énergétique d'avenir.

## **Agence Régionale de l'Energie et du Climat**

La Région s'est dotée en 2018, d'un outil unique de financement et d'ingénierie de la Transition énergétique : l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC). Cette Agence mène :

- des activités d'ingénierie auprès des acteurs de la transition énergétique dans le cadre d'une Société Publique Locale (SPL), ainsi elle effectuera des travaux pour le compte de ces actionnaires, dont la Région – animation de l'Observatoire régional de l'Energie, gestion de l'écochèque, centre de ressource des PCAET,... Le BP 2020 prévoira ces commandes qui seront passées par la Région à la SPL,
- Des activités d'investissement dans le cadre d'une Société d'Economie Mixte (SEM) pour le financement des projets d'énergie renouvelable, classiques ou innovants.

En 2020 seront engagés les premiers dossiers de la société de tiers financement, adossée à l'AREC, ce qui permettra de massifier les chantiers des particuliers pour la rénovation énergétique des logements.

## **Biodiversité**

Dans le prolongement des années passées, la politique de la Région se déploiera autour de ses compétences : les Parcs Naturels Régionaux, les Réserves Naturelles Régionales et les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, tenant compte bien sûr du chef de filât sur la protection de la biodiversité. Ce chef de filât sur la Biodiversité rend obligatoire l'élaboration d'une nouvelle Stratégie Régionale de Biodiversité, votée en 2019.

La Région poursuivra en outre son appui aux acteurs de la biodiversité.

Dans ce contexte, la Région continuera en particulier :

- d'accompagner, dans leurs programmes d'investissement ou de fonctionnement, les structures gestionnaires des 13 Réserves naturelles régionales qui constituent des réservoirs de biodiversité remarquable et participent de l'attractivité du territoire,
- de soutenir les Syndicats mixtes des 7 Parcs naturels régionaux, les structures porteuses des Parcs en émergence dans leur fonctionnement et leurs programmes d'actions, y compris l'animation des contrats territoriaux,
- de soutenir les actions portées par les acteurs de la biodiversité qui agissent en faveur d'une gestion durable du patrimoine naturel (Conservatoires régionaux de biodiversité, Conservatoire Botanique National, apiculteurs, fédérations de chasse et de pêche...),
- d'accompagner le Conservatoire du Littoral dans sa stratégie de restauration et de mise en valeur des sites, établie dans le cadre du SRCE et faisant l'objet d'une convention avec la Région.

En 2020, la Région renforcera et élargira sa politique autour de l'arbre, en portant des actions de protection du patrimoine arboré de notre territoire, en promouvant des politiques de plantations qualitatives, notamment en haie champêtre, en agro-foresterie et en associant les citoyens, notamment les plus jeunes à cette politique. Ce Plan Arbre consistera :

- à protéger le patrimoine arboré de la région, en créant une nouvelle Réserve Naturelle Régionale de vieille forêt, en engageant de la maîtrise foncière sur les secteurs les plus patrimoniaux, et à promouvoir cette protection via le SRADDET,
- à soutenir la plantation qualitative, en renforçant la plantation de haies champêtres, à poursuivre le soutien aux projets d'agroforesterie, à inciter à la plantation d'arbres en ville, dans les lycées,
- à associer les citoyens et notamment les plus jeunes à cette politique par des dispositifs de parrainage, de formation et la mobilisation du Conseil Régional des Jeunes.

**L'Agence Régionale de la Biodiversité** a été installée, à la suite du travail de préfiguration mené en 2017. C'est le premier Etablissement Public de Coopération Environnementale de France. La Région poursuivra bien entendu en 2020 son soutien à cette structure, aux côtés de l'Agence Française pour la Biodiversité, par sa dotation statutaire. Elle pourra également répondre à des commandes de la Région sur des expertises, des participations à des projets nationaux ou à des actions internationales.

### **Déchets et économie circulaire**

En application de la Loi NOTRe, la Région a débuté en 2016 l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, non dangereux et déchets du BTP en s'entourant d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. La mise en œuvre de cette compétence a été poursuivie en 2019, par l'enquête publique et l'approbation du Plan. Le plan contient un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets, une prospective à 6 et 12 ans sur l'évolution des volumes, des objectifs en matière de prévention, de recyclage et valorisation, les installations de traitement à créer ainsi qu'un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Il s'agit désormais de poursuivre les actions en faveur de la promotion et du développement de l'économie circulaire et de la gestion des déchets, en partenariat avec l'ADEME, notamment :

- l'accompagnement et le financement des lauréats de l'Appel à Projet économie circulaire
- l'accompagnement des projets liés à la réduction des biodéchets,
- le développement des recycleries/ressourceries,
- le lancement d'initiatives visant à réduire la pollution par les plastiques,
- L'accompagnement des démarches de tarification incitatives.

### **Education à l'environnement et au développement durable**

L'implication des citoyens, et en particulier des jeunes, en faveur du climat et de l'environnement est de plus en plus forte et la demande sociétale vis-à-vis des pouvoirs publics de plus en plus prégnante. Pour accompagner les évolutions des comportements individuels et collectifs et répondre aux enjeux transversaux de la transition écologique et

énergétique, le déploiement de la politique régionale en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) sera poursuivi et diffusé notamment sur les territoires jusqu'ici peu bénéficiaires voire orphelins d'actions.

Ce développement passera notamment par la mise en place d'un partenariat stratégique avec les acteurs institutionnels (Etat, Rectorats, ADEME, Agences de l'eau) et tête de réseau associatif (GRAINE Occitanie) de niveau régional, visant à garantir la convergence des orientations et dispositifs d'intervention, pour une action renforcée auprès de tous les publics.

Il passera également par la mise en œuvre des démarches en faveur du développement durable des 16 établissements lauréats de l'édition 2019 de l'appel à projets « Lycée à énergie positive » et le lancement de son édition 2020. Il s'agira en outre d'ouvrir vers de nouvelles perspectives, suite aux Assises régionales et territoriales de l'EEDD conduites sur l'année 2019, dans le cadre d'une nouvelle journée d'Assises régionales organisée en 2020, permettant de poursuivre les échanges avec l'ensemble des acteurs du territoire.

### III.3.La « croissance bleue » et le Plan Littoral 21

Avec ses 220 km de littoral et une ouverture forte sur la Méditerranée, la Région continue de s'affirmer comme une puissance maritime en offrant les conditions du développement de l'économie bleue tout en prévenant des risques environnementaux auxquels le littoral est confronté. Cela passe notamment par :

**La mise en œuvre du Plan Littoral 21** : cette stratégie, lancée en 2016 en partenariat avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, vise à accompagner et soutenir la modernisation et le développement équilibré du littoral méditerranéen autour des axes suivants :

- **La résilience écologique** qui s'articule autour de la prise en compte de l'érosion du trait côte, de l'adaptation des usages au changement climatique, de la préservation des milieux littoraux,
- **L'économie bleue** que ce soit à travers le soutien de la filière halieutique, le développement de la filière éolien en mer autour du port de Port-La Nouvelle qui aura pour vocation de devenir le port de la transition énergétique ou encore l'accompagnement de l'innovation dans les filières maritimes,
- **L'accompagnement de la rénovation et modernisation des ports de plaisance et des stations littorales** qui est un symbole d'attractivité et d'accueil sur le littoral.

#### ⇒ Contexte général

A travers les négociations sur le prochain CPER, il s'agit d'inscrire la politique intégrée du littoral dans la durée et d'ancrer le Plan Littoral 21 comme un nouveau modèle de transformation du territoire. Sur la base des différentes études lancées, la résilience du littoral et l'économie bleue sont les deux vecteurs clés pour faire face aux enjeux du changement climatique et du développement économique et penser l'aménagement de demain.

L'aménagement du territoire littoral de demain passe par la mise en place d'une gouvernance à l'échelle régionale intégrant la Région, l'Etat et les collectivités locales et la recherche de solutions à court terme : ré-ensablement des plages les plus impactées par l'érosion et, à plus long terme, recomposition spatiale. L'innovation et l'adaptation de la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte réalisée par l'Etat en région sont ainsi des enjeux majeurs dans les années à venir pour concilier protection des biens et des personnes, développement économique et préservation de l'environnement.

Au niveau de la filière halieutique :

- Pour la pêche : le plan de gestion européen Ouest Med s'ajoute au caractère vieillissant des chalutiers (27 ans en moyenne) ; en réduisant le nombre de jour de pêche il met à mal l'ensemble de la filière pêche. Ainsi, la Région travaille à un accompagnement de la filière, en particulier en proposant de nouveaux instruments financiers « euro-compatibles »,
- Pour la filière conchylicole : la Région accompagne la réalisation d'un contrat de filière où l'adaptation au changement climatique, l'anticipation des crises environnementales, l'aide à l'installation et la préservation des potentiels de production (foncier...) seront traitées.

Les investissements dans les ports régionaux quant à eux s'inscrivent à la fois dans le contexte national de sensibilité aux enjeux environnementaux et de la transition énergétique. Il s'agit notamment du développement en Occitanie d'une filière d'énergie marine renouvelables (éoliennes en mer flottantes) à partir du port de Port-La Nouvelle.

### ➤ **Politiques publiques mises en œuvre**

#### - **Aménagement du littoral**

A travers le Plan Littoral 21, la Région accompagne les stations littorales dans la requalification de leur immobilier et dans la rénovation des espaces publics. Elle participe également à la modernisation des ports de plaisance. S'appuyant sur une étude en cours qui permet d'établir à la fois l'état des lieux, les besoins, les futurs marchés, la Région a pour objectif d'amener ces ports dans une *transition écologique et énergétique, vers de nouveaux services aux plaisanciers* et de nouvelles offres.

#### - **Protection du littoral, érosion du trait de côte et environnement marin**

Dans le cadre du CPER 2014-2020, la Région soutient les projets de protection, de développement et d'aménagement durable du littoral accompagné de FEDER. Aujourd'hui, les projets redémarrent grâce à l'animation réalisée sur le terrain.

- **Préservation de l'environnement marin et gestion des usages respectueux des milieux marins et lagunaires**

En lien avec le Parlement de la Mer, un dispositif d'intervention encadre les interventions régionales en faveur de la préservation des milieux et des espèces, de l'acquisition de connaissance et de la gestion des aires marines protégées. Il s'agira notamment d'accompagner la lutte contre les pollutions (notamment gestion environnementale portuaire), la préservation de la biodiversité, des habitats prioritaires (Posidonies, Coralligène) et espèces emblématiques (Mérrou, Grande Nacre...), l'amélioration des connaissances, la restauration des habitats et de leurs fonctionnalités.

- **Economie littorale**

En plus d'accompagner et soutenir la filière halieutique via le fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), la Région a lancé une étude permettant d'identifier et de mesurer le poids de l'économie sur la région. Ce diagnostic servira à mettre en place une politique régionale d'accompagnement de l'économie bleue.

### **III.4. Eau et prévention des risques**

#### **➤ Objectifs poursuivis à court et moyen terme**

Face au défi climatique renforçant la crise de l'eau à l'échelle mondiale, la transition écologique et énergétique constitue un engagement fort de la Région, traduit notamment dans de grandes stratégies régionales, dans les CPER et dans les PO FEDER – FSE dont 2020 sera la dernière année d'exécution.

La gestion durable et concertée de l'eau, la préservation des milieux aquatiques et la prévention des risques naturels, au premier titre desquels les inondations, sont des sujets cruciaux pour parvenir à un aménagement durable et équilibré du territoire. Ces enjeux se manifestent de manière contrastée en fonction des conditions hydro-géographiques propres à chaque territoire, mais n'en sont pas moins présents, à des degrés divers, sur toute la région. Leur prise en compte est une nécessité pour assurer la sécurité des populations face aux sécheresses et aux inondations, le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la pérennité des services qu'ils rendent, ainsi qu'un développement économique durable du territoire - en particulier agricole, mais aussi touristique.

Les orientations fondamentales proposées en 2020 viseront à répondre aux objectifs que la Région s'est fixée dans sa Stratégie H2O 2030 :

- Apporter des réponses concrètes aux enjeux actuels de la ressource en eau
- Préserver la qualité des ressources et milieux aquatiques régionaux
- Privilégier les actions contribuant à une gestion intégrée de l'eau
- Prévenir et réduire les risques d'inondations
- Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de l'eau en Occitanie et construire une culture commune de l'eau
- Renforcer la gouvernance régionale.

## ➤ Contexte général

La gestion de l'eau est une nécessité absolue dans notre région. Bien que disposant de ressources importantes, elle est concernée par des épisodes de sécheresse grave. Ses ressources locales sont menacées par les pollutions, l'artificialisation et la surexploitation. Elle est également régulièrement touchée par des épisodes d'inondation, malheureusement parfois mortels.

Le changement climatique en cours, d'après les études prospectives disponibles, va accentuer cette tension sur les ressources et jouer sur la fréquence et l'intensité des événements extrêmes (sécheresse, canicule et inondations).

L'importance de ces enjeux justifie les engagements forts qui ont été pris par la Région dans les Contrats de Plan Etat-Région (CPER), dans les Contrats de Plan interrégionaux (Plan Garonne et Plan Rhône) ainsi que dans les programmes européens FEDER et FEADER.

Elle explique également la forte implication de la Région dans la sécurisation de l'approvisionnement en eau au travers de son réseau hydraulique régional, concédé à BRL, et de son projet d'extension Aqua Domitia. Elle justifie enfin l'accompagnement de la Région en faveur de nombreuses initiatives territoriales : contrats de rivières, Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Programmes d'Action de Prévention des Inondations...

La croissance démographique de la Région est un défi supplémentaire face aux enjeux de la raréfaction de la ressource en eau et de l'aggravation des risques.

La Région, de par son ampleur géographique, son implication historique – elle a été en 2008 la première Région à reprendre un réseau hydraulique de l'Etat, celui confié à BRL - doit légitimement participer à une gouvernance régionale de l'eau, sur les deux grands bassins hydrographiques (Rhône-Méditerranée d'une part et Adour Garonne d'autre part). C'est en ce sens qu'a été constitué notamment l'Entente pour l'eau du grand sud-ouest (G4) avec l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, autour des enjeux stratégiques de gestion sur le versant atlantique de la Région.

## ➤ Politiques publiques mises en œuvre

L'année 2020 verra d'une part la poursuite de programmes désormais bien engagés et reconnus par les acteurs des territoires : poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Intervention Régional pour l'Eau, agissant sur la ressource, les milieux et les risques, ainsi que la mobilisation optimale des crédits européens pour accompagner ces politiques régionales.

Ces politiques, construites en étroite concertation avec les acteurs et partenaires, doivent impliquer davantage les citoyens. C'est dans ce sens qu'un des premiers budgets participatifs « Ma solution pour le Climat » a été lancé par la Région.

## **En matière de gestion durable de la ressource en eau**

La Région a lancé en 2016 la démarche régionale H<sub>2</sub>O 2030. La première phase de cette démarche, visant à établir un état des lieux des besoins, des usages et des ressources en eau dans une approche prospective, vient de se finaliser. Sur cette base, une large concertation a été initiée sur le territoire régional, afin d'aboutir à un diagnostic partagé, puis d'élaborer une stratégie renouvelée de la gestion durable de l'eau dans la région. Cette stratégie a été votée en 2018. Elle était complétée d'un plan d'action régional pour l'eau et d'une nouvelle politique d'intervention de la Région dans le domaine de l'eau sur le territoire d'Occitanie.

Elle vise à sécuriser les besoins en eau des territoires (en s'appuyant notamment sur le réseau hydraulique concédé à BRL), à garantir à tous une ressource de qualité et à préserver les milieux aquatiques.

Cette stratégie est pleinement intégrée au sein du SRADDET, au sein de son volet « eau ». Cette politique est menée conjointement avec nos grands partenaires que sont les Agences de l'eau, l'Etat et les Régions limitrophes. En particulier, sur le cas du bassin versant de la Garonne, la Région Occitanie se joint à la Région Nouvelle Aquitaine, à l'Etat et à l'Agence de l'eau Adour-Garonne au sein d'une Entente pour l'eau du grand sud-ouest (G4) pour piloter conjointement une stratégie commune pour ce bassin qui sera très impacté par les effets du changement climatique.

2020 verra la poursuite de la mise en œuvre des 21 actions pour l'eau et de l'application pleine des nouveaux règlements d'intervention.

Après la finalisation de la tranche 3 visant au bouclage complet du système en 2021, la Région et son concessionnaire BRL entameront les travaux du « Maillon Minervois ».

2020 verra également l'examen de la proposition de l'Etat de transfert à la Région de la Concession Neste – rivières de Gascogne, concédée à la CACG. Après l'audit de ce patrimoine réalisé afin d'examiner son intérêt pour la mise en œuvre de notre politique de l'eau et les conditions de sa reprise, un plan d'investissement pourra être engagé. La reprise de ce patrimoine important nécessitera un appui du type Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. En outre, une recapitalisation de la SEM CACG, aux côtés des partenaires, sera probablement nécessaire pour cette nouvelle étape de la SEM.

Elle honorera également les engagements pris dans les Contrats de Plan Etat-Région, par exemple au travers de son soutien à l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre des contrats de rivières et des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, ou encore aux actions permettant de réduire les pollutions des eaux par les phytosanitaires.

## **En matière de préservation et de restauration des milieux aquatiques**

Conformément aux engagements qu'elle a pris dans les deux Contrats de Plan Etat-Région, la Région continuera à soutenir les projets permettant de préserver ou restaurer les milieux aquatiques, particulièrement ceux qui répondent aux orientations des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) et à la mise en œuvre de la Trame bleue. Il s'agira en

particulier des projets de restauration des continuités latérales et longitudinales des cours d'eau, des actions en faveur de la biodiversité des milieux aquatiques ou de la préservation des zones humides... La Région accompagnera ainsi notamment les projets permettant de préserver les milieux lagunaires, supports d'activités économiques et de biodiversité.

La priorité sera donnée aux projets qui s'inscrivent dans le cadre de démarches concertées à l'échelle des bassins versants (contrats de rivières, programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau,...).

### **En matière de prévention des inondations**

Les projets de prévention des inondations, figurant en particulier dans les Programmes d'Action de Prévention des Inondations signés par la Région, seront soutenus financièrement, plus particulièrement lorsqu'ils sont en cohérence avec les objectifs des SRCE. De même, les opérations de restauration des cours d'eau visant à réduire efficacement les risques d'inondations (actions sur la ripisylve, les espaces de mobilité des cours d'eau,...) feront l'objet d'un soutien régional.

Concernant le Plan Rhône – volet inondation, la grosse opération de confortement de la digue du Rhône entre Beaucaire et Fourques a été inaugurée en 2019. En 2020, la Région continuera à accompagner ce grand plan en soutenant le SYMADREM dans le lancement de la sécurisation des digues du petit Rhône, mais également dans la réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles et la diffusion de la culture du risque. Elle aura, dès 2020, une nouvelle relation partenariale avec le SYMADREM, suite à l'évolution de ce Syndicat dans le cadre de la GEMAPI. Ce partenariat permettra de diminuer la participation au fonctionnement tout en augmentant celle des investissements pour accélérer et faciliter la réalisation des travaux.

En cas de fortes crues entraînant des dégâts particuliers, la Région pourra mobiliser son Fonds de solidarité catastrophes naturelles. La Région assurera enfin les participations statutaires aux structures dont elle est membre (SMEAG).

### **Programme Opérationnel FEDER FSE Languedoc Roussillon 2014-2020**

En tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE Languedoc Roussillon 2014-2020, la Région contribue aux financements des projets en faveur de la réduction des risques d'inondations et littoraux.

L'année 2020 verra la poursuite du soutien aux dossiers d'investissement FEDER pour la prévention des risques naturels. En effet, la finalisation de certains dossiers de protection a été retardée par les changements structurels des porteurs de projets (mise en œuvre de la GEMAPI - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations...) et les obligations réglementaires, ce qui a ralenti le rythme de consommation des crédits. De nouveaux projets sont attendus pour l'année 2020.

## ➤ En matière d'hydraulique agricole

L'agriculture très diversifiée du territoire régional (viticulture, élevage, fruits et légumes, grandes cultures, 250 produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine...) et son aval agro-alimentaire constituent le premier secteur économique de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée avec plus de 160 000 emplois.

La Région accompagne son développement au travers d'une politique volontariste qui s'appuie sur des aides aux exploitations agricoles en création et développement, à titre individuel ou collectif, ainsi que des aides aux entreprises agro-alimentaires pour l'amélioration de la création de richesse et de la valeur ajoutée, y compris par le biais d'actions collectives d'animation des filières et de promotion des produits pour l'amélioration de la création de richesses, de la valeur ajoutée et le développement de l'agriculture durable.

Dans un contexte prégnant de changement climatique, l'eau agricole est un enjeu de premier plan en Occitanie pour maintenir et augmenter la compétitivité des exploitations et la qualité de leur production. Inégalement répartie sur le territoire régional, son accès a été facilité par la mise en place d'Aqua Domitia sur la partie Est. La partie Ouest reste confrontée à d'importantes difficultés malgré certains systèmes efficaces (Neste...) et fait l'objet d'attentions particulières en matière de stockage notamment (Entente G4, Projets de Territoires de Gestion de l'Eau). Face à la diminution de la ressource, les économies d'eau et son utilisation rationnelle accompagnent désormais la nécessaire transition agro-écologique.

### **Contexte général**

La politique de la Région en matière d'agriculture, d'agroalimentaire et de forêt s'inscrit dans les orientations du volet agricole du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Les politiques régionales mises en œuvre en faveur de ce secteur sont adossées aux deux programmes de développement rural (Feader) 2014-2020. L'année 2020 sera l'année de réflexion sur la nouvelle programmation 2021-2027 unifiée à l'échelle du territoire Occitanie.

### **Sécuriser l'hydraulique en agriculture**

En 2020, la Région poursuit son engagement pour un développement raisonné de l'utilisation de l'eau en agriculture grâce aux mesures des PDR permettant les économies, le stockage et le développement de nouveaux réseaux dans le respect de la ressource. Le soutien correspond à l'accompagnement de projets d'investissements adossés aux ex- PDR. En fonctionnement, un programme « Sensibilisation gestion durable eau agricole » est également proposé.

Afin de répondre aux attentes et aux besoins du territoire régional en matière de gestion quantitative de l'eau en agriculture (extension-crédation de retenues individuelles ou collectives, création extension de réseaux d'irrigation...), la Région a développé dans le cadre de la programmation FEADER une politique ambitieuse pour faire face au changement climatique et maintenir une agriculture diversifiée et compétitive.

La ressource en eau est un enjeu stratégique majeur pour l'Occitanie. La Région devra non seulement sécuriser l'approvisionnement en eau de ses populations mais aussi celui des activités économiques qui en dépendent, en premier lieu l'agriculture, tout en assurant la préservation des milieux aquatiques.

L'augmentation budgétaire proposée en 2020 a pour objectif de répondre à cet enjeu stratégique majeur par le financement d'investissements permettant de développer la mobilisation de la ressource en eau, les économies d'eau dans les pratiques agricoles, et de poursuivre la bonne gestion de l'eau.

La Région sera vigilante à ce que la mobilisation de la ressource en eau soit associée à la co-construction de projets de territoire et de dispositifs de gouvernance adaptés aux spécificités de chaque territoire, associant l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités, associations environnementales, syndicats, citoyens,...) afin de garantir une vision partagée de ces projets et un développement équilibré des territoires.

### **III.5. Le projet foncier**

Le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET / Occitanie 2040) fixe deux priorités pour une région qui accueille bien et durablement, avec une vraie qualité de vie pour tous les habitants actuels et les futures générations : un rééquilibrage régional pour l'égalité des territoires et un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique.

#### **Contexte général**

L'Occitanie accueille en effet tous les ans 150 000 nouveaux habitants (flux migratoires entrants), qui se répartissent inégalement sur le territoire, en s'installant notamment de manière privilégiée dans les métropoles de Toulouse et de Montpellier. Un rééquilibrage du développement régional est nécessaire, à la fois pour conjurer les risques de surconcentration (démographique, économique, culturelle...) dans les métropoles et pour favoriser le développement des autres territoires en valorisant leurs potentiels. Ce rééquilibrage essentiel se pose en termes d'accueil et d'habitat mais aussi d'activités, d'emplois et de services publics.

Pour répondre à l'enjeu de nouveau modèle de développement, le projet de SRADDET / Occitanie 2040 prévoit des orientations fortes en termes de sobriété foncière, de qualité urbaine et de densification, de préservation et de valorisation des ressources, de transition énergétique et de gestion des risques. Deux objectifs phares de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sont proposés à l'horizon 2040 : réussir le zéro artificialisation nette d'une part et le non perte nette de biodiversité à l'échelle régionale d'autre part.

#### **Politiques publiques mises en œuvre**

Dans ce cadre, la Région poursuivra en 2020 le processus d'élaboration d'Occitanie 2040. L'année à venir sera notamment consacrée à l'enquête publique et à celle des Personnes Publiques Associées, concluant la vaste concertation menée par la Région depuis octobre

2017. Le schéma régional pourra ainsi être soumis à l'Assemblée Plénière avant la fin de l'année 2020.

La Région entamera la mise en place de 4 « espaces de dialogue » en lien avec Occitanie 2040, permettant de rassembler, dans le cadre de Commissions territorialisées de l'Assemblée des territoires, des territoires partageant des enjeux communs. Cette rencontre entre les territoires de la planification et les territoires de projets (avec lesquels la Région contractualise) permettra de mener un échange continu sur les orientations stratégiques d'Occitanie 2040, ainsi qu'une bonne appréhension de ses concrétisations opérationnelles. Il s'agira de développer des coopérations entre territoires autour de problématiques concrètes.

La mise en œuvre des orientations d'Occitanie 2040, via un plan d'actions dédié, sera entamée dès 2020. Un appel à projets dédié aux actions des villes d'équilibre sera lancé, afin d'expérimenter de manière privilégiée sur ces territoires des actions concourant à l'atteinte des objectifs régionaux (densification, désartificialisation, recomposition spatiale littorale, développement des énergies renouvelables en milieu urbain, ...).

La politique régionale en matière de gestion économe du foncier sera également amplifiée pour réussir collectivement et progressivement le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 à travers notamment les actions suivantes : consolidation du programme de reconquête des friches en Occitanie, mise en œuvre de mesures en faveur d'une application vertueuse de la séquence « Eviter – Réduire – Compenser », déploiement d'un fonds régional sur le foncier agricole, adaptation des règles d'intervention sur le foncier économique, prise en compte des enjeux particuliers du littoral, en lien avec la recomposition spatiale et la requalification des stations littorales.

En matière d'aménagement économique, la Région mettra l'accent sur la commercialisation des 40 OZE (Occitanie Zones Economiques) et encouragera la requalification et la densification des zones d'activités déjà aménagées. Une quinzaine de projets d'immobilier collectif sera accompagnée, dans le cadre des règles d'intervention remaniée en 2019 pour encourager des projets plus performants sur le plan environnemental.

La préfiguration d'un centre de ressources « foncier, urbanisme, territoires » sera engagée, pour améliorer les connaissances (mise à disposition de données, observation, constitution de référentiels), mettre en réseau les acteurs concernés, mettre en valeur les bonnes pratiques, ... avec une priorité : la constitution d'un référentiel foncier permettant de mettre en œuvre le principe du « zéro artificialisation nette ».

Pour mener à bien ces actions, la Région s'appuiera sur un réseau de partenaires, en particulier l'Etat, la Banque des Territoires, les opérateurs fonciers (dont l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et la Safer Occitanie), les 3 agences d'urbanisme, les CAUE, le CEREMA, les représentants des SCoT,....

## ➤ Infrastructures numériques

Les derniers cofinancements au titre du **Plan régional très haut débit** seront attribués en 2020, la Région aura ainsi consacré de l'ordre de 150 M€ d'aides aux projets portés par les Départements, visant la couverture totale de l'Occitanie à l'horizon 2023.

## Réseaux régionaux

A l'initiative de la Région Occitanie, un réseau structurant très haut débit a été mis en place et confié au prestataire Orange au début de l'année 2018. Il s'agit de raccorder les communautés de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation, de la santé ainsi que les sites propres de la Région Occitanie. La phase de déploiement initiale a pris fin durant l'été 2018.

### III.6.L'industrie, les Grands Groupes et les Services aux entreprises, l'économie de proximité

La Région, échelon de pilotage et de définition de la stratégie en matière de développement économique d'innovation et d'internationalisation des entreprises, a adopté lors de son assemblée plénière du 2 février 2017 sa Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC). Ambitieuse et au service des jeunes, des salariés et des entreprises, elle intègre de façon cohérente le Schéma Régional de Développement, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Le SRDEII définit quatre orientations stratégiques :

- Soutenir l'investissement et l'emploi,
- Innover dans tous les territoires,
- Créer les activités de demain et les développer à l'échelle mondiale,
- Piloter en partenariat, évaluer et simplifier.

## ➤ Contexte général

Le besoin de proximité, de fluidité, de simplicité, s'exprime d'autant plus que les organisations se complexifient. Dans ce contexte, l'action publique doit faciliter l'accès aux démarches et aux dispositifs. Pour atteindre cet objectif, la Région fait évoluer en permanence ses dispositifs pour s'adapter aux évolutions des besoins des bénéficiaires, pour simplifier les démarches et pour être toujours plus efficace.

Par ailleurs, dans un contexte de désengagement de l'Etat, et compte tenu de la place centrale qu'occupe désormais la Région dans le domaine du développement économique, la Région amplifie les aides à destination des entreprises et soutient les dynamiques économiques portées par les territoires, notamment l'initiative territoire d'industrie.

## ➤ Politiques publiques mises en œuvre

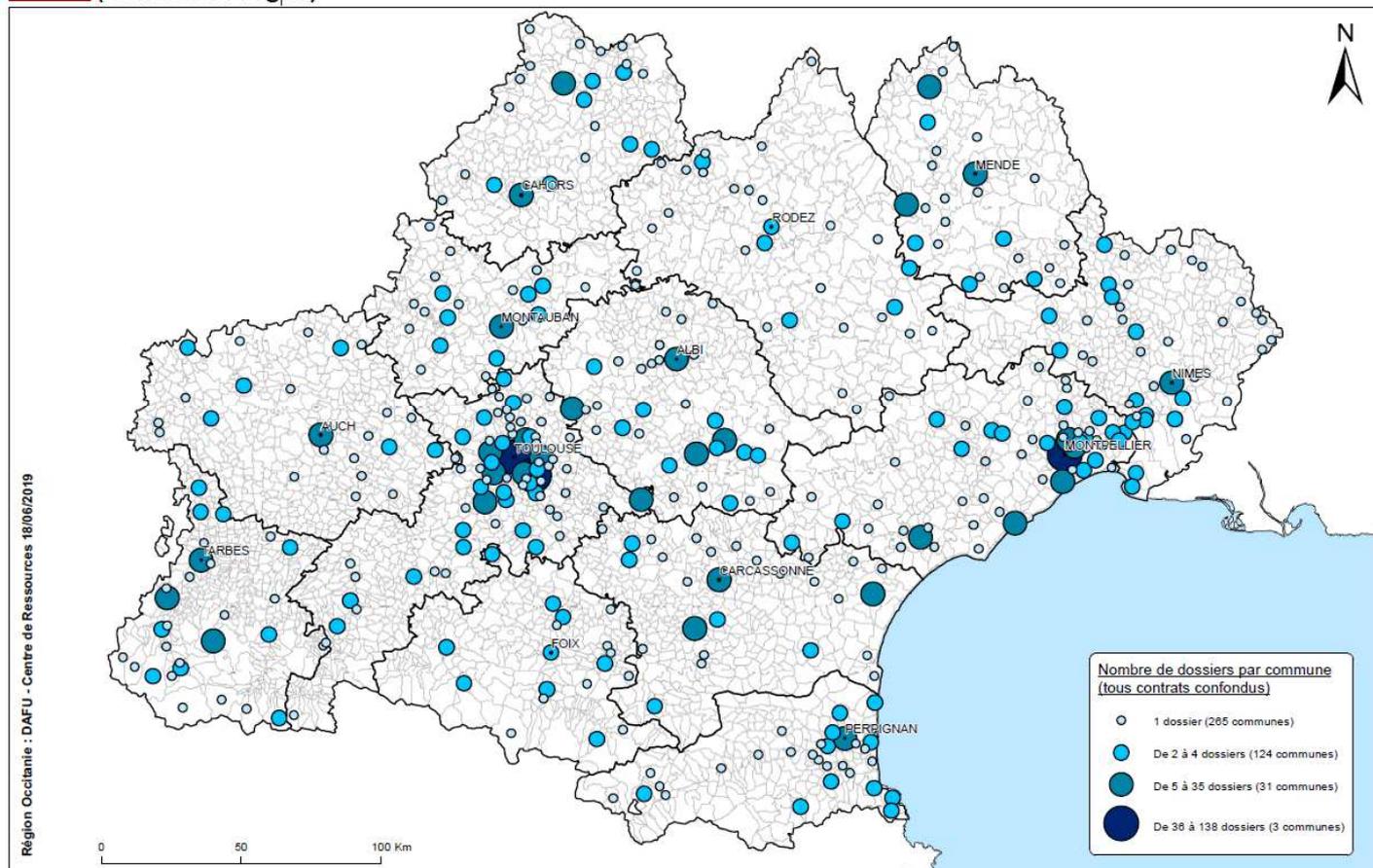
Région Occitanie a mis en œuvre les dispositifs économiques adoptés lors du vote du SRDEII. Ainsi, les dispositifs (Pass, contrats, appels à projets, outils d'ingénierie financière,...) soutiennent et renforcent la compétitivité des entreprises Occitanes.

La croissance démographique de l'Occitanie de 0,9% par an nécessite une puissante économie régionale capable d'offrir aux habitants des emplois en nombre et en qualité. En répondant aux besoins actuels des entreprises, quelle que soit leur taille, leur localisation, leurs secteurs d'activités, la Région Occitanie crée les conditions d'une économie régionale innovante, en croissance, rayonnant à l'international, attractive pour les investisseurs, solidaire et génératrice d'emplois dans les territoires et de ressources pour la population.

Avec un tissu de TPE, PME et grandes entreprises innovantes, la Région Occitanie est présente dans de nombreux secteurs de pointe : l'aéronautique, le spatial, les énergies renouvelables, en particulier l'hydrogène, les transports intelligents avec le véhicule autonome et les systèmes embarqués, les biotechnologies, la santé, les industries créatives,....

En Occitanie, comme en France et en Europe, la place qu'occupe l'industrie dans l'économie est stratégique. Renforcer et préserver le tissu industriel d'aujourd'hui, et préparer l'avenir et la mutation vers l'industrie du futur, notamment à travers l'initiative territoires d'industrie, telles sont les ambitions de l'Occitanie. Cela implique de soutenir la dynamique économique des entreprises et des territoires et de les accompagner dans leurs efforts de transformation.

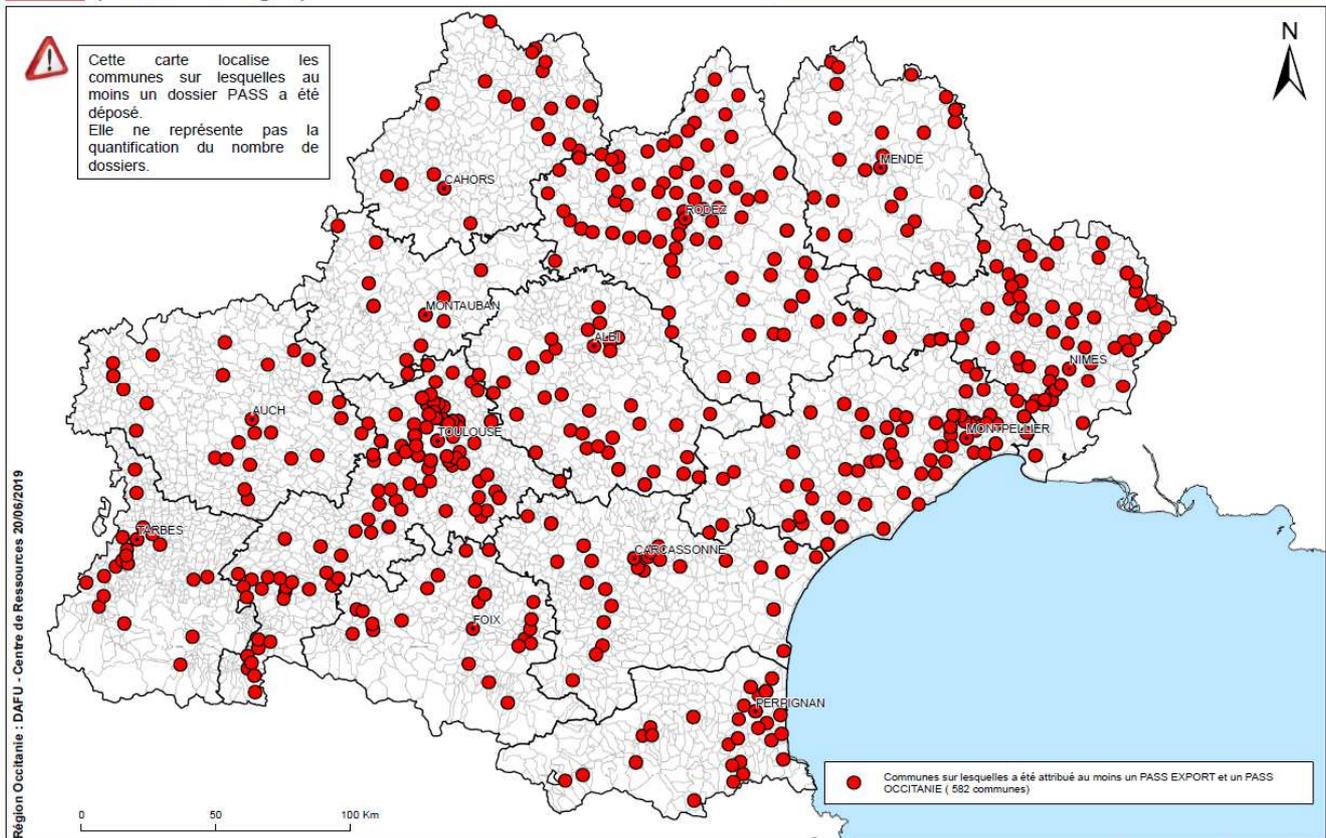
**Ainsi, la Région prévoit d'accentuer son effort financier consacré aux contrats croissance et aux actions collectives innovation, et de poursuivre la mobilisation d'outils financiers notamment en matière de capital-investissement.**



Sources : Région DEI /Prognos/ IGN Route 500

Le **Pass Occitanie** a fait ses preuves en 2018 avec un montant moyen de 16 000 € par dossier, près de 700 dossiers financés pour un montant total de 11 M€. Ainsi, le Pass Occitanie remplit sa mission de soutien, de façon globale et réactive, aux projets de moins de 40 000 € des petites entreprises (moins de 50 salariés). En 2019, la Région a eu une démarche volontariste et a augmenté son effort dans ce domaine en consacrant 15 M€ au Pass Occitanie afin d'amplifier l'aide aux petites entreprises. Cet objectif, qui représente une croissance de plus de 35%, est en phase d'être atteint.

**En 2020, la Région prévoit de poursuivre son effort en faveur du Pass Occitanie au niveau de 2019.**



Le choix de faire de la Région Occitanie une Région à énergie positive en 2050 se prépare dès à présent. Les entreprises expriment un besoin d'accompagnement ciblé et efficace afin de réduire leur consommation d'énergie, produire de façon plus économe, développer de nouveaux produits et services. Les Pass et les contrats mobilisés par les entreprises leur permettent de réaliser les investissements matériels et immatériels et les expertises indispensables pour relever le défi de la transition écologique.

Le défi de la transition numérique, la révolution de l'intelligence artificielle, traversent tous les secteurs économiques et tous les territoires. La transition numérique et la cyber-sécurité sont la condition du développement des entreprises et ce dès à présent. **Avec la convention Etat-Région pour l'industrie du futur**, avec les contrats croissance et innovation, les entreprises peuvent être accompagnées financièrement et stratégiquement pour relever les défis de la digitalisation et de l'intelligence artificielle. Le projet de data pôle de maîtrise de la donnée placera également notre Région en position offensive.

Les entreprises régionales ont exporté plus de 50 Milliards € en 2018 et la Région jouit de la première balance commerciale française avec un solde positif de 10,3 Milliards €. Ainsi, l'export est créateur de nombreux emplois et est un puissant levier pour l'économie régionale. Depuis leur mise en place en 2017, plus de 380 **Pass et contrats export** ont été attribués pour plus de 20 M€. Ces dispositifs ont trouvé leur régime de croisière et sont stabilisés. L'ambition régionale est d'accompagner de nouvelles entreprises afin de toujours faire rayonner davantage les produits et savoir-faire régionaux. Ainsi, la politique export contribue à la promotion de la Région Occitanie.

Enfin, la Région poursuivra en 2020 le soutien au développement d'écosystèmes d'innovation favorables à la création d'emplois, notamment par :

- La création de la cité des startups à Toulouse offrant aux Start up généralistes un lieu d'incubation au cœur d'un nouveau quartier innovant,
- La création de la cité de l'économie de demain à Montpellier offrant un champ d'investigation et de services pour préparer l'économie et les métiers de demain,
- Le soutien à la création du campus « IoT Valley » au sein du parc Enova,
- La création du Data Pôle Occitanie pour une stratégie régionale de la maîtrise de la donnée,
- La poursuite du soutien à l'innovation individuelle (contrat innovation et PIA régionalisé) et à l'innovation collaborative (Readynov, PSPC régionalisé),
- La poursuite du soutien des pôles et clusters dans un contexte de désengagement de l'Etat.

### ➔ Economie de proximité

Dans une région de 72724 km<sup>2</sup> aussi variée géographiquement, économiquement et socialement, l'action économique de proximité est gage d'efficacité, de résultats et de lutte contre les inégalités territoriales et sociales. Pour cela, la Région a décidé de développer les Maisons de la Région afin de fédérer les énergies des développeurs économiques de l'agence Ad'Occ en cohérence avec les nombreux développeurs des communautés de communes, d'agglomérations, des métropoles, des réseaux consulaires de l'artisanat et du commerce. L'objectif est de constituer un réseau de proximité pour accompagner au quotidien les entreprises dans leurs projets de croissance, d'innovation, de développement.

Dans un contexte de grogne et de défiance vis à vis de l'Etat, la politique régionale de proximité est essentielle pour maintenir la cohésion sociale, pour soutenir la dynamique des territoires et pour valoriser les savoir-faire locaux.

### Politiques publiques mises en œuvre

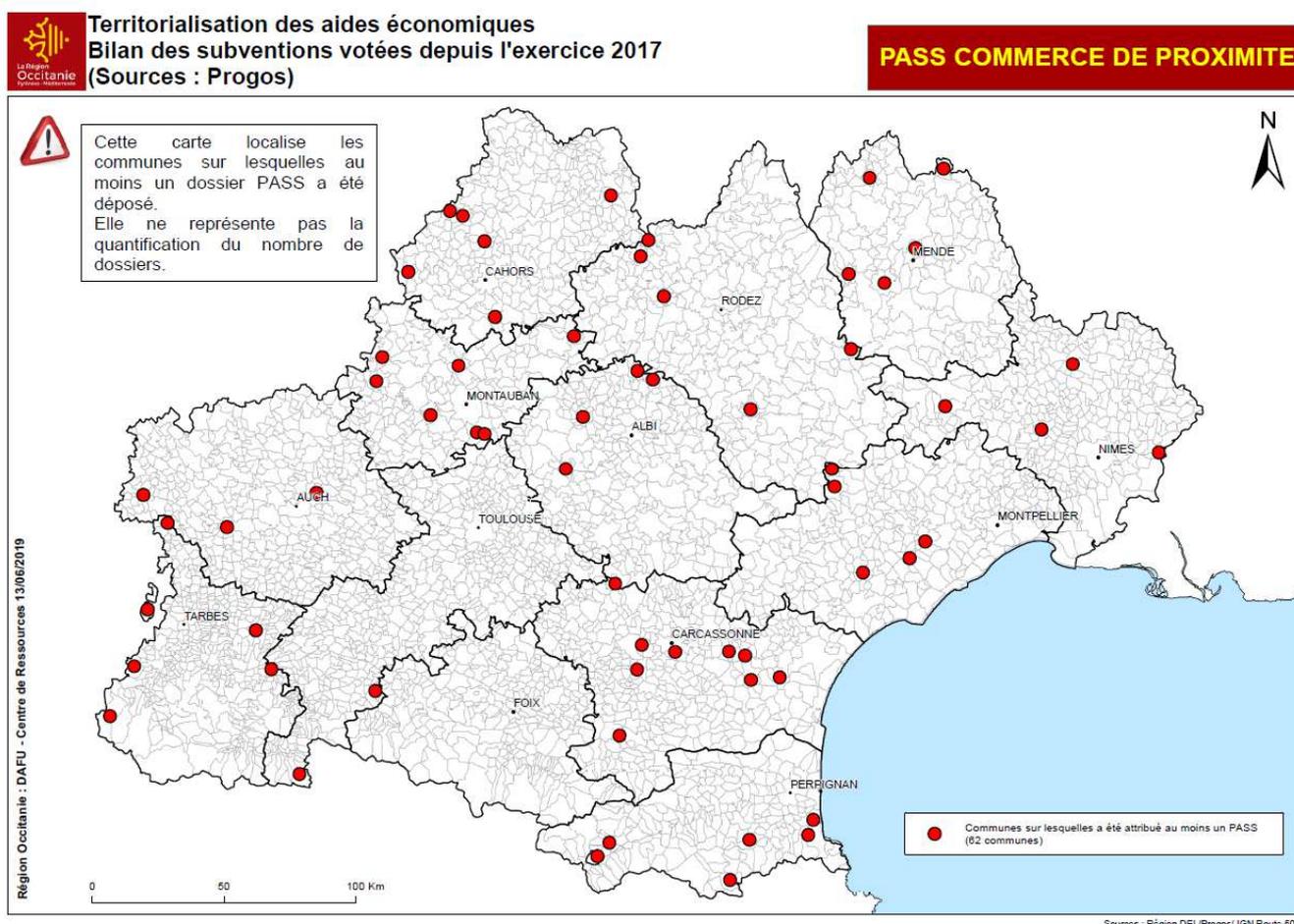
La Région Occitanie se caractérise par un taux de création et de reprise d'entreprises particulièrement élevé. L'accompagnement assuré par la Région et ses partenaires, CCI, CMA, pépinières, associations,..., a fait ses preuves. En effet, depuis plusieurs années, la création d'entreprises, la transmission /reprise, la création de start-up sont des priorités de la politique régionale.

Cette politique se décline notamment, dans la cadre de **l'appel à projets Entrepreneuriat**, par une stratégie partenariale qui offre une visibilité sur le moyen terme. Cette stratégie s'est traduite en 2019 par un engagement majeur, de 30 M€ pour les trois prochaines années, avec plus de cent organismes. Ce choix traduit un effort de sécurisation d'une politique ambitieuse. Les conventions pluriannuelles signées avec les partenaires choisis offrent un cadre de travail stable et de qualité pour fournir un meilleur service aux entreprises. Le développement d'outils financiers adaptés, tels que les prêts d'honneur création/transmission de TPE, fait également partie des leviers d'intervention qu'accompagnera la Région par la poursuite d'un abondement de ces Fonds en 2020.

En 2018, la Région avait doté le **contrat Transmission-Reprise** de 2 M€. Pour cette première année de fonctionnement, ce dispositif avait rencontré un vif succès avec 59 dossiers votés en provenance de tout le territoire. En 2019, la Région a priorisé ce dispositif en doublant sa dotation, portant ainsi son effort à 4 M€. Cet objectif ambitieux sera atteint et il est prévu de poursuivre et d'accentuer cet effort régional pour 2020 dans la mesure où ce dispositif est plébiscité.

**L'artisanat** fait l'objet d'une attention soutenue. Une convention signée en 2018 avec le réseau des chambres de l'artisanat et de métiers formalise une collaboration fructueuse en faveur de l'artisanat dans tous les territoires de l'Occitanie. La Région a adopté en 2018 un ambitieux plan métiers d'arts avec pour objectif de promouvoir cette filière. Par ailleurs, la participation des réseaux des chambres de métiers et d'artisanat et des chambres de commerce et de l'industrie au réseau des développeurs Occitanie est un gage d'action en proximité en faveur des entreprises et des territoires.

Le **Pass commerce de proximité** permet de maintenir et développer l'attractivité commerciale en milieu rural.



Le Pass commerce de proximité, adopté en novembre 2017, a connu une montée en puissance rapide. Dès 2018, ce dispositif, basé sur un partenariat avec les EPCI, a permis la création de 36 commerces de proximité, réparti sur tout le territoire, et ce dans le cadre de la politique bourg-centre. Le nombre de Pass augmentera en 2019 et il est prévu que cette croissance se poursuive sur 2020 tant ce dispositif est essentiel pour la vitalité de nos territoires.

L'Occitanie est résolument proactive pour **l'Economie Sociale et Solidaire**. C'est une priorité identifiée dans le Schéma Régional du Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Avec l'élaboration du Plan ESS 2018-2021 adopté fin novembre 2018, la Région a confirmé sa volonté et renouvelé ses engagements en faveur de l'économie sociale et solidaire.

A travers son soutien à l'Economie Sociale et Solidaire, la Région a pour ambition de stimuler la création d'entreprises ou d'activités qui adhèrent aux valeurs de l'économie sociale et solidaire à savoir :

- une finalité d'utilité sociale dans un projet économique,
- une gouvernance démocratique, un respect des salariés et des citoyens, un respect de l'environnement et une gestion éthique.

Au regard des actions déjà menées, il s'agit désormais de renforcer l'acquis et d'élargir l'intervention régionale en investissant de nouveaux champs et en développant une véritable approche transversale, régionale et infrarégionale. En 2020, un effort particulier sera notamment porté à l'extension des activités de la pépinière Realis à tout le territoire.

Enfin, accompagner la consolidation financière des entreprises permet d'accroître le potentiel d'investissement et est une condition à la création de valeurs et d'emplois. Depuis la loi NOTRe et le vote de nouveaux dispositifs économiques et financiers, la Région a choisi d'apporter un appui majeur à la consolidation du haut de bilan des entreprises. Avec le déploiement des outils FOSTER TPE-PME, la constitution de la société de gestion IRDI SORIDEC et le partenariat avec Bpifrance, la Région se situe parmi les trois premières régions françaises en matière d'ingénierie financière.

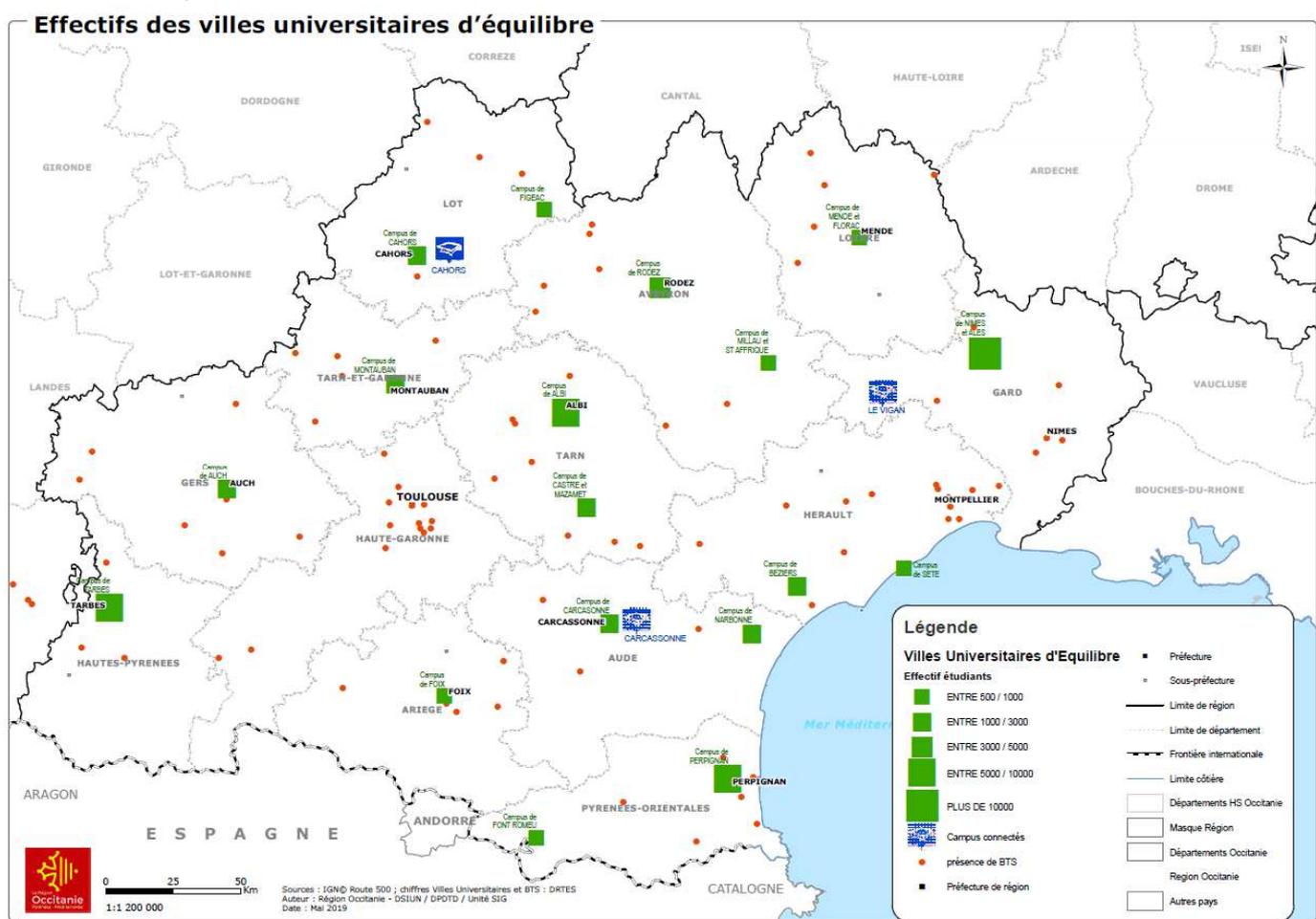
Ainsi, l'ambition régionale se manifeste en premier lieu par un accès facilité au financement de leur activité. Le déploiement des outils financiers, dans une logique d'harmonisation territoriale et de renforcement des interventions, trouve écho dans les dispositifs mis en œuvre avec Bpifrance (Fonds Régional de Garantie Occitanie, Prêt Occitanie Trésorerie BTP, Prêt Croissance TPE.), mais également avec la Caisse des Dépôts (création d'un Fonds Impact Occitanie permettant de renforcer les fonds propres des entreprises socialement innovantes et de l'ESS), et / ou d'autres acteurs régionaux du financement (Créalia, France Initiative, France Active, Occitanie Angels, etc.).

**Pour 2020, l'élévation de l'ambition régionale se manifeste en premier lieu par le développement des moyens mis à disposition des entreprises, de l'artisanat et des structures de l'ESS, pour accélérer leur création ou leur développement à travers les dispositifs d'ingénierie financière.**

### III.7.L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

#### ➔ Objectifs poursuivis à court et moyen terme

L'accès à la formation supérieure pour tous les jeunes d'Occitanie, quel que soit leurs origines, sociale ou géographique, est une priorité pour la Région. Le soutien au développement des Villes Universitaires d'équilibre, qui accueillent 22% de la population étudiante (chiffres MESRI rentrée 2015-2016), avec un taux de boursiers souvent beaucoup plus élevé qu'en métropole, sera poursuivi. Le maillage territorial, dans toute sa diversité, avec des établissements universitaires ou grandes écoles de plein exercice, des implantations d'IUT dans 12 villes et des campus délocalisés, est un enjeu majeur pour lutter contre la fracture territoriale et le déterminisme social. Les campus universitaires d'équilibre contribuent également à diffuser l'innovation auprès des PME et au développement socio-économique local.



Le soutien à une recherche ayant un niveau de maturité technologique suffisant pour permettre des partenariats et/ou des transferts de technologie avec nos entreprises (notamment les PME/PMI/ETI régionales), la création de start-up,... est une priorité de la Région, dans le cadre de sa compétence développement économique. Placer les sciences au cœur de la société et développer l'innovation est un enjeu déterminant en faveur de l'emploi et de la croissance. L'implication des étudiants dans ces parcours d'innovation est également essentielle, dans le cadre de leur formation, mais également à travers la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Si la recherche fondamentale reste de la seule compétence de l'Etat, la Région souhaite pouvoir soutenir quelques thématiques-clés venant croiser ses grandes stratégies et priorités, et ainsi faire le pari de devenir leader sur des filières d'avenir pour l'Occitanie et les métiers de demain. Cette démarche a été co-élaborée avec le CRRDT. Dans ce cadre, la Région pourrait apporter un accompagnement singulier à une recherche amont sur des focalisations thématiques s'inscrivant dans des défis-clés. Cette nouvelle ambition, venant faire évoluer le SRESRI, devra être validée par l'Assemblée régionale.

Enfin, la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), dont la coordination à l'échelon régional a été confiée aux Régions, est essentielle pour permettre à tous nos concitoyens de mieux comprendre les grands enjeux liés aux progrès de la science, avec un esprit ouvert et critique. La jeunesse est particulièrement ciblée, la CSTI étant une opportunité de présenter de nouveaux métiers et de lutter contre les « fake news », et ce, en venant irriguer l'ensemble des territoires.

### ➔ Contexte général

Le rôle de chef de file sur la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation a été dévolu à la Région Occitanie par la loi MAPTAM. Dans ce cadre, la Région a construit dès 2017 son schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI), suite à la large consultation réalisée en 2016 auprès des acteurs et des territoires.

Le SRESRI s'articule selon quatre orientations stratégiques :

- Développer des sites d'enseignement supérieur et de recherche visibles et attractifs au niveau régional, national et international : une politique de site universitaire pour l'Occitanie,
- Réduire les inégalités, favoriser la réussite et l'accès à l'emploi,
- Placer les sciences au cœur de la société, se mobiliser pour la recherche et l'innovation
- Renforcer le pilotage régional et les contractualisations.

La politique régionale déployée dans ce cadre est une composante de la stratégie régionale pour l'emploi et la croissance, en complète cohérence avec la stratégie nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et les programmes opérationnels européens. En effet, l'enseignement supérieur et la recherche, notamment fondamentale, relèvent de la compétence de l'État. L'articulation des politiques régionales avec les politiques tant nationales qu'européennes constitue un effet levier pour permettre aux acteurs et aux établissements de participer pleinement à l'écosystème régional d'innovation.

Le budget 2020, comme le précédent, reste fondé sur la mise en œuvre opérationnelle du SRESRI sur l'ensemble du territoire, s'adossant d'une part, sur les 17 dispositifs régionaux de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation adoptés dès mars 2017, et d'autre part, sur le déploiement des politiques contractuelles : CPER 2015-2020 à l'échelle de chaque académie, Opérations Campus Toulouse et Montpellier, fonds européens conformément aux aires de chaque programme opérationnel (PO MPG et LR 2014-2020).

Ces deux outils arrivent en fin de programmation, avec une diminution forte du rythme d'engagement, portant sur les dernières opérations inscrites au CPER et les derniers crédits des PO pouvant être mobilisés.

L'année 2020 sera consacrée aux négociations avec l'Etat dans le cadre du futur CPER Occitanie 2021-2027, l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI) étant une des thématiques prioritaires que l'Etat et la Région souhaitent y inscrire. L'Etat a annoncé que le mandat de négociation devrait être adressé au Préfet début 2020. La rénovation énergétique des bâtiments d'enseignement supérieur restera une des priorités de la Région, ainsi que le développement des villes universitaires d'équilibre qui participent à lutter contre la fracture territoriale et à démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur.

De même, l'année 2020 sera consacrée à la construction et à la négociation du futur PO Occitanie.

### ➤ **Politiques publiques mises en œuvre**

Les 17 dispositifs régionaux du SRESRI de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation seront reconduits sur l'année 2020.

En particulier, il sera proposé de poursuivre les deux dispositifs de soutien aux formations dans les villes universitaires d'équilibre qui avaient été lancés à titre expérimental sur 3 ans (période 2017-2019) pour accompagner :

- L'ouverture de nouvelles formations, avec un léger fléchissement prévu en 2020, qui correspond à la dernière année du contrat quinquennal des universités, cadre qui prévoit l'ouverture des nouvelles formations,
- Les projets pédagogiques innovant des IUT en lien avec la transition numérique, permettant de déployer des formations adaptées aux besoins des entreprises et aux nouvelles compétences pour les métiers de demain.

Ce dernier dispositif a été plébiscité par les équipes pédagogiques des 14 IUT d'Occitanie, les étudiants et les entreprises à l'occasion de la journée du 28 mai 2019 « L'innovation avec le numérique : de l'idée à la réalisation ».

L'expérimentation « Campus connectés » qui a été lancée en 2019 en partenariat avec l'Etat, les sites universitaires et les collectivités territoriales, sera poursuivie. Elle permet d'offrir à des jeunes peu mobiles pour des raisons diverses (économique, géographique, déterminisme social, manque de confiance en soi, ...), et vivant dans des territoires peu irrigués par l'enseignement supérieur, un accès à de nombreuses formations (licences et BTS) en s'appuyant sur la formation à distance. Un environnement spécifique dédié est mis en place pour accompagner ces jeunes et contribuer à leur réussite : tiers-lieu de regroupement en présentiel, accompagnement méthodologique personnalisé par un coach, individuel et collectif, permettant notamment de lutter contre l'isolement. Trois Campus connectés ont été labellisés par l'Etat pour la rentrée 2019-2020. Ils accueillent chacun une dizaine d'étudiants à Cahors, Carcassonne et au Vigan.

L'animation de l'Assemblée des Sites Universitaires d'Enseignement Supérieur et de Recherche d'Occitanie (ASESRO), installée fin 2017 par la Région en partenariat avec les COMUEs (ou les nouvelles structures qui seront mises en place par les établissements dans le cadre de l'ordonnance sur l'expérimentation de nouveau type de regroupement), sera poursuivie pour déployer le SRESRI sur l'ensemble des territoires, en mutualisant les acteurs et les énergies autour de projets partagés.

Les programmes de recherche mobilisés pour l'innovation et le renforcement des liens laboratoires-entreprises seront soutenus grâce aux neuf dispositifs dédiés, notamment : « Plates-formes régionales de recherche et d'Innovation », « Recherche et Société », « Allocations de recherche doctorales », « GRAINE - groupements de recherche appliquée innovante avec les entreprises » et « Prématuration ». Il convient de noter qu'en 2020, les enveloppes FEDER pouvant être fléchés sur ces dispositifs seront épuisées.

Ces dispositifs peuvent être mobilisés par de grands projets comme MUSE (label ISITE), INSPIRE et CARTIGEN (projets d'Institut Hospitalo-Universitaires), ANITI (label 3IA Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle),... et ils contribuent ainsi à leur dynamique scientifique, leur visibilité et leur attractivité.

L'accompagnement d'une recherche plus amont que celle prévue dans le cadre du SRESRI fera l'objet de propositions, pour une mise en œuvre en 2020. Les nouveaux dispositifs ou l'adaptation de dispositifs existants seront fléchés sur les focalisations thématiques des défis-clés qui doivent être arrêtés.

La Région, qui est entrée au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies SATT en fin d'année 2018, va poursuivre ce partenariat innovant permettant d'amplifier la valorisation économique de la recherche menée en Occitanie, par des transferts de technologie et la création d'entreprises innovantes.

La politique volontariste d'investissement de la Région en faveur des sites universitaires pour la rénovation ou la construction de locaux pour une meilleure efficacité énergétique va se poursuivre, avec le déploiement des dernières opérations restant à engager au titre du CPER 2015-2020 ou de l'Opération Campus. Celles-ci concernent essentiellement les métropoles, les opérations prévues dans les villes universitaires d'équilibre ayant toutes été lancées (à l'exception du projet de restaurant universitaire du site St Eloi à Rodez, envisagé en 2020), et sont en cours de réalisation ou d'achèvement.

La Région poursuivra son soutien aux instances de concertation, de gouvernance ou d'appui aux politiques régionales comme le Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRRDT), les Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE), l'Assemblée des Sites d'Enseignement Supérieur et de recherche d'Occitanie (ASESRO), le Comité de Pilotage technique et financier du CPER – ESRI, le réseau Science(S) en Occitanie.

### **III.8. International, Europe, Coopération au développement**

La Région renforcera en 2020 son action pour favoriser le rayonnement et l'attractivité du territoire, offrir des opportunités nouvelles aux jeunes et aux entreprises d'Occitanie et porter des valeurs humaines et solidaires.

Capitalisant sur les actions engagées depuis plusieurs années, elle maintiendra des relations étroites avec des territoires stratégiques sur la scène européenne et internationale.

#### **La Région Occitanie continue à renforcer son rôle et sa place au cœur de l'Europe**

Compte tenu de son positionnement géographique, la Région Occitanie entretient des relations privilégiées avec l'Espagne - plus particulièrement avec la Catalogne et l'Aragon - et la Principauté d'Andorre.

Elle joue un rôle actif au sein d'instances multilatérales, telles que l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de Travail des Pyrénées, et participe aux programmes européens auxquels le territoire d'Occitanie est éligible : Programme Espagne-France-Andorre (POCTEFA), Programme Sud-Ouest européen (SUDOE), Programme Interreg MED et Programme IEV CBC Med.

Il faut également souligner le dynamisme des relations franco-allemandes qui ont pu être mises en valeur à l'occasion des premières éditions de la Quinzaine Franco-Allemande en Occitanie, ou encore à l'occasion du 830<sup>e</sup> anniversaire du port de Hambourg. En 2020, grâce à la présence d'une représentation en Allemagne, la Région renforcera ses relations avec des Länder allemands, lesquels constituent les premiers partenaires économiques de l'Occitanie, et notamment la Ville-Etat de Hambourg.

En parallèle, la Région poursuivra son implication active aux travaux des principaux réseaux européens dont elle est membre, en veillant à la cohérence avec l'ensemble des politiques régionales.

La Région continuera à coordonner le positionnement de l'Occitanie sur la scène européenne : mobilisation des fonds au profit de nos projets régionaux, contribution à l'élaboration des politiques sectorielles européennes, défense des spécificités régionales et portage des projets à l'échelle européenne (DIH, 5G...), capitalisation européenne des bonnes pratiques régionales, notamment en termes d'innovation et de recherche (silver économie, aéronautique, santé...). Cette mission sera exercée en lien étroit avec la représentation régionale à Bruxelles, l'association Occitanie Europe.

Dans l'objectif de mobiliser et capter les fonds européens pour le territoire, la Région offrira un cadre privilégié de coopération pour les acteurs régionaux et assurera un accompagnement des porteurs de projets, y compris financier, lorsque leurs actions s'inscrivent dans les priorités économiques régionales définies dans les documents stratégiques. De la même manière, la Région poursuivra sa mobilisation sur les politiques et les programmes sectoriels européens en assurant une expertise sur ces programmes (Horizon 2020, Life +...), un appui aux services internes dans le montage de projets, et un

cofinancement des projets européens stratégiques portés par des acteurs locaux dès lors qu'ils s'inscrivent directement dans les priorités régionales.

En matière d'animation et d'information européenne, la Région renforcera son rôle sur l'orientation et l'accompagnement européen des porteurs de projets du territoire (collectivités, universités, acteurs socioéconomiques...), sur la participation des fonds européens au développement du territoire et sur la valorisation des politiques régionales auprès des instances européennes.

### **Au-delà de l'espace européen, l'ambition régionale en Méditerranée demeurera une priorité stratégique**

Possédant une position centrale au sein du hub « Afrique-Méditerranée-Europe », la Région Occitanie met en œuvre une stratégie méditerranéenne permettant d'accroître les opportunités économiques et les projets de coopération avec la rive sud dans les secteurs phares de la région mais aussi de contribuer aux politiques euro-méditerranéennes et à leur impact sur le territoire en agissant notamment au sein de réseaux méditerranéens tels que la Commission inter-méditerranéenne de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes). Le projet « Régions 2021 », qui vise à former les élu.e.s et cadres des 12 Régions du Maroc, sera poursuivi en lien étroit avec les régions de France et l'association des régions du Maroc. Les coopérations avec trois régions marocaines, entrées en phase opérationnelle en 2019, continueront leur développement progressif. Dans cette logique, la Région étudiera l'élargissement de son action à l'échelle du Maghreb.

En cohérence avec cette stratégie, compte tenu de son potentiel de développement, la Région déploiera son action en Afrique de l'Ouest. Des relations privilégiées seront nouées en Côte d'Ivoire qui, en tant que moteur économique et première puissance régionale, constituera une plateforme d'intervention intéressante.

Engagée depuis de longues années en Asie, la Région maintiendra des relations étroites avec des territoires stratégiques tels que le Japon et la Chine, notamment en accompagnant les acteurs économiques d'Occitanie présents ou intéressés par ces marchés et en facilitant le développement de projets multiples, mais aussi en appui des acteurs universitaires et culturels.

En support de son action internationale, le réseau des Maisons de la Région à l'étranger (New-York, Londres, Shanghai et Casablanca) et le représentant basé au Japon (Tokyo/Kyoto), sont de formidables vitrines des savoir-faire et atouts du territoire, et des relais importants pour amplifier les initiatives des acteurs régionaux.

Au-delà de ces actions, dans un monde bousculé par de graves crises humanitaires (particulièrement les réfugiés en provenance de la Méditerranée) et environnementales, des inégalités économiques et sociales, la Région Occitanie souhaite apporter une réponse à son échelle.

**Elle s'engage ainsi à structurer et accompagner les initiatives de solidarité internationale menées sur son territoire et à sensibiliser les citoyens à ces enjeux porteurs de sens et de valeur.**

Elle poursuivra ainsi son action dans le cadre de ses accords de coopération en Palestine et au Cambodge et initiera une nouvelle coopération avec la province du Lam Dong au Vietnam. Elle soutiendra des projets pérennes de solidarité internationale portés par les ONG et associations régionales à travers la poursuite de son appel à projets co-développement international.

Elle continuera à s'engager aux côtés d'Occitanie Coopération dont la vocation est de mettre en synergie l'ensemble des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale et de les accompagner dans leurs projets.

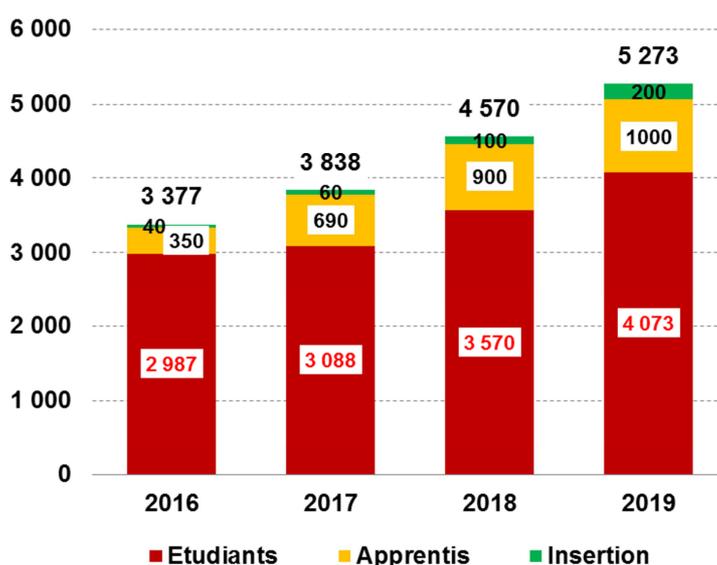
En mettant en œuvre un budget participatif citoyen spécifique, la Région s'impliquera avec force en faveur de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Enfin, la Région a fait de la solidarité avec les populations réfugiées un axe fort de sa politique internationale. Elle poursuivra en 2020 son action destinée à améliorer les conditions d'accueil et l'intégration de réfugiés et demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection subsidiaire en Occitanie, qui aura permis d'apporter un soutien à plus de 5 000 bénéficiaires depuis son lancement.

**L'attractivité et le rayonnement de la Région se traduisent aussi par l'affirmation d'une politique régionale volontariste en faveur de la mobilité européenne et internationale de l'ensemble des publics apprenants (lycéens, apprentis, étudiants du supérieur, du sanitaire et social, public en insertion...)**

La Région est le premier partenaire de la mobilité européenne internationale des jeunes. Elle a mis en place en 2017 un guichet unique pour la mobilité internationale de l'ensemble des étudiants et des publics engagés dans des parcours de formation professionnelle.

### Mobilités européennes et internationales



Dans ce contexte, la Région entend faire de la mobilité internationale un facteur de rayonnement et d'insertion professionnelle fort, en favorisant le développement de ces pratiques, en particulier pour les apprenants relevant de sa compétence de droit commun, et notamment en animant et pilotant les consortiums d'établissements de formation dans le cadre des programmes européens Erasmus + et POCTEFA , et du programme du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères Jeunesse III. Ces projets visent à accroître les capacités d'intervention de la Région afin d'encourager les établissements (CFA, instituts de formation sanitaire et sociale, mais aussi Ecoles de la 2<sup>nde</sup> chance et Missions Locales) à développer des actions de mobilité transnationales, très favorables à l'insertion professionnelle de ces publics.

En 2020, la Région poursuivra son effort au bénéfice d'un public croissant d'apprentis (+ de 1 000), d'étudiants (+ de 4 000) et de jeunes demandeurs d'emploi en insertion professionnelle (+ de 200).

Concernant le public étudiant, la Région confortera son soutien à la mobilité d'études et de stage des étudiants de l'enseignement supérieur, afin de permettre l'accès à l'expérience - désormais indispensable - de mobilité internationale au plus grand nombre, prioritairement les étudiants les plus défavorisés. Cette mesure de justice sociale, prévue sur l'ensemble du territoire régional d'Occitanie, est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Concernant les publics apprenants en formation professionnelle et notamment les plus éloignés de l'emploi, la Région intensifiera son intervention afin d'offrir plus d'opportunités de mobilité aux jeunes en insertion sociale et professionnelle afin de renforcer leur employabilité.

**Ces orientations traduisent le développement continu et le renforcement de la politique européenne et internationale de la Région Occitanie afin de valoriser l'excellence régionale, d'offrir de nouvelles opportunités aux jeunes d'Occitanie et de défendre les valeurs de solidarité et de citoyenneté mondiale.**

**Les enjeux 2020 résideront dans la poursuite d'une forte mobilisation des fonds européens au profit des projets régionaux, ainsi que dans l'intensification du lobbying auprès des instances européennes.**

## ➤ **Autorité de gestion des fonds européens**

### **Contexte général**

Depuis 2014, la Région gère la majeure partie des fonds européens mobilisés en région en lieu et place de l'Etat, 3 Milliards € sur les 3,2 Milliards € dont bénéficie l'Occitanie dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de Cohésion, de la Politique Agricole Commune et de la Politique Commune de la Pêche. Elle gère notamment à ce titre 690,3 M€ de FEDER et 202,3 M€ de FSE-IEJ pour la période 2014-2020. Il faut noter qu'à ces 893 M€ des fonds de la Politique de Cohésion en région s'ajoutent les fonds européens mobilisés dans un cadre interrégional (dont le Programme Interrégional Pyrénées doté de 25 M€ de FEDER et

géré par la Région), transfrontalier ou transnational et 2,1 Milliards € du 2<sup>ème</sup> pilier de la Politique Agricole Commune et de la Politique Commune de la Pêche.

Concernant les programmes 2014-2020 gérés par la Région, à la mi-2019, 722 M€ de fonds européens ont déjà été programmés hors FEADER-FEAMP (soit 162 M€ de plus que l'an dernier à la même époque), ce qui représente 78% de la dotation régionale pour Occitanie.

12% des 722 M€ programmés à ce jour ont été engagés pour soutenir le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, notamment dans le logement social, soit 88,6 M€ de FEDER, en complète cohérence avec l'engagement de favoriser la transition énergétique de l'Occitanie et de lutter contre le changement climatique.

Le rythme de programmation est variable selon les thématiques mais d'ores et déjà certaines mesures sont utilisées à 100%. Au-delà de l'engagement des crédits, il convient également de procéder à la certification des dépenses encourues par les bénéficiaires afin d'obtenir les remboursements de la Commission européenne, et dépasser les seuils qui sont fixés comme objectifs par cette dernière.

Mais alors même que les programmes européens 2014-2020 arrivent sur leur fin, la Région se mobilise pour préparer les nouveaux programmes de la période 2021-2027 malgré les incertitudes qui planent encore sur la définition du cadre financier de l'Union Européenne 2021-2027, notamment inhérentes aux conditions d'un Brexit non arrêtées à ce jour.

Une série de travaux a été lancée pour préparer la rédaction des futurs programmes (Elaboration d'un diagnostic territorial sommaire, mise à jour de la Stratégie de Spécialisation Intelligente et de l'analyse préalable à la mise en œuvre d'instruments financiers (FOSTER)) et d'autres sont à venir.

Par ailleurs, la Région va aller à la rencontre du partenariat régional pour partager les enjeux de la future programmation et les priorités d'utilisation des fonds européens qui doivent en découler, dès la fin de l'année et tout au long du premier semestre 2020.

En complément, une analyse des enjeux sera réalisée concernant les sujets faisant l'actualité des Régions, à titre d'exemple : réforme de l'apprentissage, réforme du lycée et de l'orientation scolaire, Plan d'investissement dans les compétences (PIC), loi d'orientation des mobilités, désengagement à venir de l'Etat sur les Pôles de compétitivité, futur CPER, future programmation des fonds européens,...voire les conséquences éventuelles du Brexit en Région.

L'objectif est de transmettre le nouveau programme FEDER-FSE à la Commission européenne d'ici octobre 2020, de sorte à pouvoir commencer dès le début 2021 à programmer des opérations. Ce calendrier est cependant très dépendant des négociations sur le nouveau budget de l'Union européenne.

Le prochain programme opérationnel Occitanie 2021-2027 sera résolument tourné vers la lutte contre le changement climatique. En effet, le futur règlement FEDER prévoit que 25% de ses ressources soient concentrées sur la transition énergétique et écologique.

Il devra par ailleurs flécher la majeure partie des crédits sur le soutien à l'économie de la connaissance (recherche et innovation, compétitivité des PME...) et à une meilleure intégration sur le marché du travail, notamment par le biais de la formation.

La problématique des zones urbaines en difficulté devra également être abordée dans le futur programme.

### **III.9.L'économie touristique et le thermalisme**

#### **➤ Objectifs poursuivis à court et moyen terme**

Le tourisme est une activité majeure pour le territoire régional. Deuxième industrie de la région, il devance l'aéronautique, le spatial et le BTP et se situe derrière l'agro-alimentaire et l'agriculture.

Afin de consolider et développer ce secteur économique, la Région a voté le 30 juin 2017 son Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs élaboré en concertation avec les acteurs et partenaires du tourisme et structuré autour de quatre orientations :

- La qualité des territoires et des entreprises : un enjeu d'innovation et d'internationalisation,
- Le tourisme facteur d'équilibre territorial, économique et social,
- Une destination Occitanie, connectée à l'écoute des évolutions de la demande et de la concurrence,
- Une nouvelle gouvernance fédératrice, partagée et un système d'évaluation continue.

Dans le cadre du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs la Région vise l'excellence des sites touristiques et l'excellence des entreprises en s'appuyant sur l'innovation et la qualité comme facteur de progrès. Il s'agit de renouveler l'offre touristique afin qu'elle réponde aux besoins des futurs clients, aux nouvelles générations, aux touristes régionaux nationaux et internationaux. En lien avec les habitants et l'ensemble des acteurs locaux concernés il s'agit de continuer nos actions pour un tourisme durable, responsable et favorisant un développement équilibré des territoires. Il s'agit notamment de faire des habitants les principaux bénéficiaires des équipements et infrastructures dédiés à l'accueil des touristes.

#### **➤ Contexte général**

L'activité touristique est prise en compte par l'ensemble des politiques régionales, qu'elles soient territoriales ou thématiques.

Parce que ce secteur est une compétence partagée voulue par la loi NOTRe, le développement de l'activité touristique rend nécessaire un travail partenarial avec les territoires et les entreprises.

Ainsi la Région s'est engagée dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions coordonnées avec les collectivités territoriales, l'Etat et les acteurs économiques en s'appuyant sur :

#### - **Les contrats de Grands Sites Occitanie Sud de France**

Les quarante contrats de Grand Site Occitanie Sud de France sont en phase de mise en œuvre opérationnelle. La Région accompagne ces territoires par des dispositifs d'interventions bonifiés, une ingénierie et une stratégie de promotion et de communication d'envergure associant le Comité Régional du Tourisme Occitanie.

Ces contrats s'articulent autour de sites patrimoniaux protégés (sites naturels et culturels) par une réglementation vertueuse en termes de durabilité. La protection et la gestion de la fréquentation, la valorisation des sites et la diversification des visites sont des stratégies qui permettent d'organiser les flux et d'anticiper une éventuelle sur fréquentation touristique des Grands Sites Occitanie Sud de France y compris ceux inscrits au Patrimoine Mondial de l'humanité par l'UNESCO.

#### - **Les conventions de partenariat avec les Conseils Départementaux**

Ces conventions ont pour objet de mettre en œuvre une stratégie commune en faveur du développement touristique. Cette stratégie partagée a pour finalités d'identifier les orientations prioritaires des destinations touristiques concourant aux schémas régional et départemental du tourisme, de coordonner les actions en faveur des acteurs touristiques et d'articuler le partenariat entre le Comité Régional du Tourisme et les associations départementales du tourisme.

#### - **Les contrats territoriaux**

En parallèle, les politiques territoriales de la Région ont identifié de nombreux projets touristiques à l'échelle intercommunale, communale et également au niveau des PETR et des bourgs centres. Ces projets font l'objet d'une programmation annuelle coordonnée.

#### - **Les contrats d'ingénierie**

En lien avec l'Etat, plus particulièrement Atout France, et la Banque des territoires, la Région participe à l'ingénierie mise en œuvre pour faire émerger des projets stratégiques et dans le cadre d'une expérimentation nationale sur la mutation des stations touristiques. En 2020, la politique d'évaluation de ces partenariats sera définie et testée.

### ➤ **Politiques publiques mises en œuvre**

#### - **Ingénierie au service des stratégies et projets touristiques**

La Région poursuivra en 2020 les actions visant à accompagner les projets touristiques et, pour cela, déploiera une ingénierie financière à travers le fonds tourisme, créé en 2019, et la participation à la structuration financière d'opérateurs touristiques des filières stratégiques. Cette démarche a été initiée en 2019 avec la consolidation d'un opérateur touristique des stations de montagne pyrénéennes en capacité d'investir sur les années à venir.

Cette ingénierie financière a un effet levier pour les opérations d'envergure et permet et accélère leur réalisation.

- **Développer les politiques touristiques en faveur du littoral / Plan littoral 21 et de la Montagne / Plan Montagne en synergie avec les politiques régionales sectorielles et territoriales**

La stratégie marketing touristique du littoral élaborée par le CRT Occitanie en concertation avec les acteurs prendra sa pleine mesure en 2020. La destination littorale Méditerranéenne qui s'inscrit dans une concurrence internationale doit gagner en visibilité, en durabilité et en innovation. Une attention marquée sur la préservation des paysages et des ressources sera au cœur des projets.

Le plan Montagne sera déployé dans les Pyrénées et le Massif Central en prenant en compte leurs spécificités en termes de pratiques touristiques. Ingénierie de projets, ingénierie et aides financières seront mises en œuvre en appui des politiques territoriales.

A ce titre, la Région et ses partenaires ont en 2019 défini les contours de l'Agence des Pyrénées qui se structurera en 2020.

- **Déployer la politique touristique en faveur du thermalisme**

En 2019, la Région a mené une étude globale afin de déterminer sa politique de développement des filières thermales et bien-être / thermo-ludisme. Cette politique votée le 20 juin 2019 s'articule autour de quatre actions dont la mise en œuvre va s'accroître en 2019 :

- Création de PASS permettant de financer des actions de conseil stratégique,
- Création d'un « Contrat de développement et d'innovation thermique »,
- Mise en place d'un réseau de développeurs thermaux pour accompagner les projets des stations,
- Politique de structuration, d'accompagnement et de promotion de la filière thermale et de bien-être menée par les agences de développement régionales (CRT et Ad'Occ).

- **Campus de l'Innovation Touristique 4<sup>ème</sup> édition en fin d'année 2020**

La Région a fait de l'innovation un de ses maîtres mots. Dans le domaine du tourisme et du thermalisme comme dans d'autres secteurs, l'innovation est en enjeu car elle permet de faire évoluer les prestations touristiques, à la fois en s'adaptant aux attentes des clientèles et également en répondant aux problématiques sociétales (adaptation au changement climatique, adaptation des emplois, accessibilité pour tous les usagers,...). En ce sens les appels à projets lancés par la Région et ses partenaires, dont l'Open Tourisme Lab, sont de véritables leviers pour l'innovation dans le tourisme.

Le Campus européen de l'innovation touristique a été conçu et mis en œuvre par la Région en 2017. Cet événement professionnel est destiné à tous les opérateurs du tourisme (hôteliers, restaurateurs, gestionnaires d'espaces de loisirs, d'attractions ou culturels, les acteurs du développement touristique, de la promotion, ou encore de l'accueil), et a pour but de leur permettre de se mettre en capacité d'innover.

- **Accroître la visibilité institutionnelle de la Région dans le domaine du tourisme**

La Région Occitanie est une destination touristique au sein d'un ensemble plus vaste, l'espace Méditerranéen et plus globalement européen, au sein duquel la collectivité souhaite renforcer les relations avec les acteurs touristiques de la Méditerranée (programmes Interreg) et les réseaux européens afin d'accroître la visibilité de la Région et de renforcer les échanges (expertises, partenariats, lobbying).

Les pays européens de la Méditerranée sont de longue date des pays touristiques qui accueillent des clientèles nationales et internationales. C'est au sein de ces destinations que s'est développé le concept de tourisme durable modélisé par l'Organisation Mondiale du Tourisme. C'est maintenant au sein de la Méditerranée et de l'Europe que se développe la notion de destination intelligente agrégeant au tourisme durable les problématiques d'accessibilité et de mobilités, les enjeux d'innovation autour des technologies, des TIC et des industries créatives.

La Région, en partenariat avec d'autres partenaires européens, s'implique dans les travaux menés sur ces sujets de développement touristique afin de contribuer et bénéficier des réflexions, recherches et expériences en faveur d'un tourisme maîtrisé, équilibré et adapté aux clientèles comme aux territoires d'accueil.

La Région est partenaire de plusieurs projets européens (HERIT DATA et SMART MED) qui à horizon 2022 produiront outils, méthodes et lignes politiques pour un tourisme européen exemplaire, respectueux des ressources, des habitants, des territoires et des touristes.

## **Budgets participatifs : une démarche volontariste de la Région Occitanie**

### **➤ Objectifs poursuivis à court et moyen terme**

La Région Occitanie s'engage depuis 2016 pour la citoyenneté active de ses habitants, à travers un site internet dédié, sur lequel plus de 30 consultations thématiques ont déjà été lancées et par le vote en 2018 de la Charte Régionale de la citoyenneté active. La mise en place de budgets participatifs constitue un des leviers de la Région citoyenne. Elle permet d'impliquer les citoyens dans la décision publique à deux étapes clés : à la conception des politiques, puisqu'ils peuvent exprimer leurs idées et proposer leurs projets visant à l'intérêt général, et lors de la décision, par un vote citoyen.

Comme ce fut déjà acté par un vote en plénière dans le cadre des débats budgétaires des années précédentes, l'objectif reste d'affecter, de façon progressive, d'ici la fin de la mandature 1% du budget régional à ce dispositif de budget participatif. Pour permettre à l'administration régionale de remplir cette mission, nouvelle et importante, une part – qui ne pourra dépasser un dixième de ces sommes – pourra être affectée à la mise en place et à l'animation de ce dispositif. Cette animation pourra prendre la forme d'un renforcement des ressources humaines internes ou d'une mobilisation de l'expertise du vaste réseau associatif d'Occitanie qui est prêt à s'y impliquer.

### **➤ Contexte général**

La Région Occitanie est aujourd'hui reconnue pour l'ambition de la politique qu'elle développe en matière de citoyenneté active. Tisser un nouveau contrat démocratique avec les citoyens d'Occitanie est une ambition déployée avec volontarisme depuis 2016, et qui s'est concrétisée par de nombreuses démarches, qui, articulées entre elles, concourent à la réussite d'un véritable projet de société.

Cette ambition se traduit, au plan institutionnel, par la présence cumulée de plusieurs instances nouvelles de dialogue permanent avec la collectivité : Parlement de la mer, Parlement de la Montagne, Conseil régional des jeunes, Assemblée des territoires, au plus près des bassins de vie vécus par les habitants.

Mais de manière tout à fait unique à l'échelle des Régions françaises, elle est également incarnée dans une charte régionale de la citoyenneté active, qui a été concertée avec les acteurs de la société civile, et qui a été adoptée par l'Assemblée régionale en mars 2018. La trajectoire de mise en œuvre de cette charte comporte un certain nombre d'avancées significatives, mais aussi, naturellement, du fait de leur dimension novatrice et complexe à l'échelle d'un territoire aussi vaste que l'Occitanie, des éléments restant à réaliser à l'horizon 2020-2021.

### **➤ Politiques publiques mises en œuvre**

Depuis juin 2018, le site participatif [laregioncitoyenne.fr](http://laregioncitoyenne.fr), sécurisé notamment par un système d'authentification relié à France Connect, offre aux citoyens désireux d'interpeller la Région, la possibilité de soumettre directement des questions et des avis via un forum en ligne ou une interface de proposition de votation d'initiative citoyenne. Ces avis peuvent s'inscrire

dans des consultations et des votations, telles que celles qui ont été organisées sur des thèmes aussi variés que l'alimentation, le lycée de demain ou encore le bien-être en Occitanie en 2018 et 2019. Ces consultations, qui ont recueillies jusqu'à 100 000 participations, se sont poursuivies à l'été 2019 dans le cadre du projet littoral + (e-débat sur l'avenir du littoral). D'autres consultations sont prévues sur la question du sport en particulier dans le contexte de l'Occitanie pré-olympique. Le site [laregioncitoyenne.fr](http://laregioncitoyenne.fr) offre aussi, à partir de l'automne 2019, la possibilité à qui le souhaite de constituer des communautés d'intérêt dans des espaces de dialogue (les commissions citoyennes), afin, le cas échéant, d'en convertir les échanges en propositions à la Région.

La captation de la parole citoyenne se décline également sous un angle « physique », au plus près du terrain. C'est en ce sens que l'opération « La Région est à vous » a permis de rencontrer plus de 3 000 habitants, rencontrés sur près de 170 points du territoire, afin de recueillir l'expression de leurs attentes et de leurs préoccupations, leurs suggestions, ainsi que les visions qu'ils entendent promouvoir de la citoyenneté, en proximité.

Par-delà le recueil de la « parole citoyenne », la Région entend créer une véritable dynamique de confiance avec les citoyens, en les intégrant dans les processus d'élaboration de ses politiques publiques. Ainsi, la Région innove dans la manière d'impliquer les citoyens dans la décision de l'affectation budgétaire. Différents formats de consultations sont expérimentés grandeurs nature, transpositions pluriformes des exercices de budgets participatifs communaux à l'échelle, aux compétences et à la capacité de maîtrise d'ouvrage d'un Conseil Régional.

Aussi, le format de ces consultations s'est voulu particulièrement innovant : dès 2016, les budgets participatifs lycéens ont permis de soutenir une cinquantaine de projets, un vote « coup de cœur citoyen » a été décerné en 2019 dans le cadre des Trophées de la biodiversité, une sélection populaire du projet culturel dans le cadre du festival Total Festum 2019 a établi l'attribution de la subvention régionale.

A l'été 2019, la Région a lancé une **deuxième génération de budgets participatifs**, ciblant, à partir de juin 2019, la thématique de la montagne (plus de 60 projets déposés en trois mois), puis celle de la lutte contre le changement climatique. Un appel à projets a également été lancé dans le domaine de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, qui a généré plus de 120 propositions. Un budget participatif consacré à la citoyenneté mondiale est également engagé à compter de la fin de l'année 2019.

En 2020, de nouveaux budgets participatifs et d'initiatives intégrant le citoyen dans le choix des affectations de crédits, notamment concernant les investissements dans les établissements scolaires seront menés, tendant à augmenter significativement le volume des crédits engagés. Cette démarche de confiance implique aussi, pour la Région, de confier à d'autres acteurs qu'elle-même la possibilité de relayer, impulser, mais aussi animer et analyser les initiatives citoyennes, partout sur le territoire. C'est en ce sens qu'un protocole a été engagé avec le collectif « Démocratie ouverte » pour faire de l'Occitanie un territoire hautement citoyen, et qu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé, en octobre, en direction des associations de la Région, pour leur donner la possibilité de jouer un rôle actif d'ambassadeur de la citoyenneté.

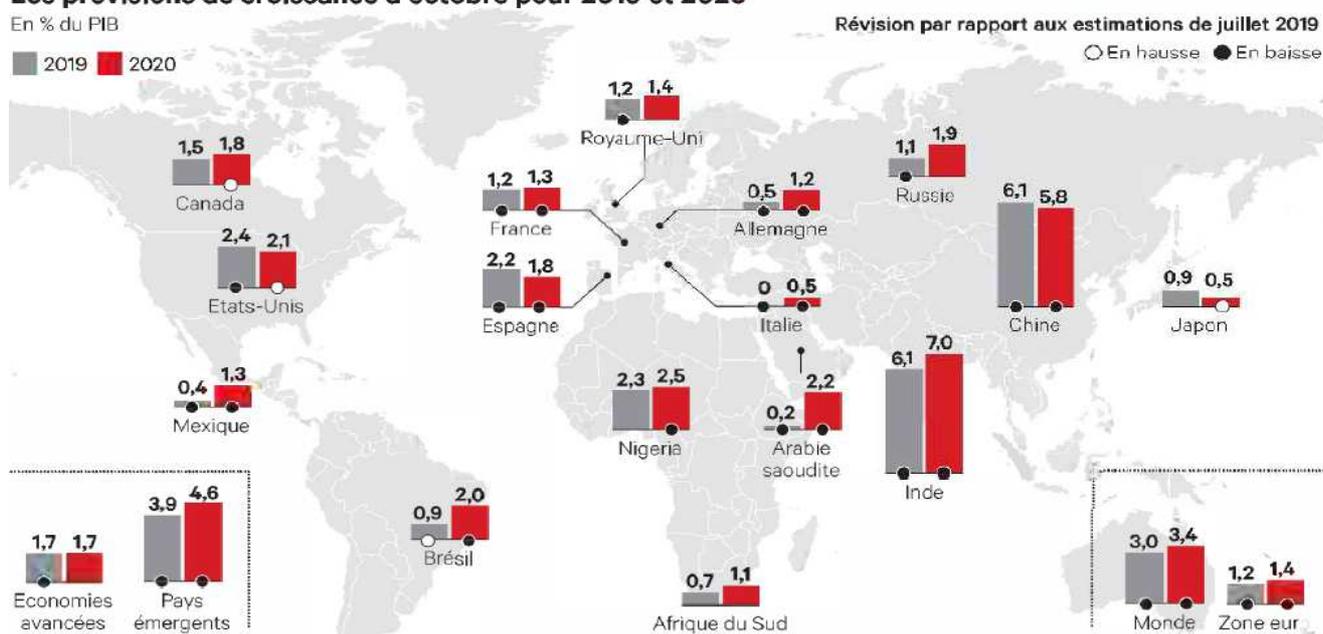
**- PARTIE II -**

- I. L'environnement économique et financier**
- II. Le Projet de loi de finances pour 2020 et la situation des finances publiques**
- III. Les ressources régionales : recomposition et perspectives**
- IV. Structure et gestion de la dette régionale**
- V. Focus sur la structure des effectifs régionaux et les dépenses de personnel**
- VI. La situation financière du secteur public local et de la Région Occitanie**
- VII. Un contexte nouveau : le plafonnement imposé des dépenses réelles de fonctionnement**
- VIII. La prospective financière 2019- 2022**

## I. L'environnement économique et financier

Les perspectives de croissance économique à l'échelle mondiale pour 2019 et 2020 des organismes internationaux (OCDE, FMI) n'ont cessé de se dégrader depuis le début de l'année, pour atteindre un consensus autour de 3% en 2019, soit le rythme le plus faible observé depuis la crise financière. Ce ralentissement a pour origine la montée des tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, le surendettement mondial (public/privé : 225% du PIB mondial) faisant planer le risque de fortes corrections sur les marchés financiers ou encore les incertitudes en Europe liées au Brexit et à l'instabilité politique en Italie. Par ailleurs, la politique monétaire accommodante des Banques centrales contribue au maintien de l'activité mais fait peser des risques systémiques sur le secteur bancaire.

### Les prévisions de croissance d'octobre pour 2019 et 2020



(Source : Fonds Monétaire International - octobre 2019)

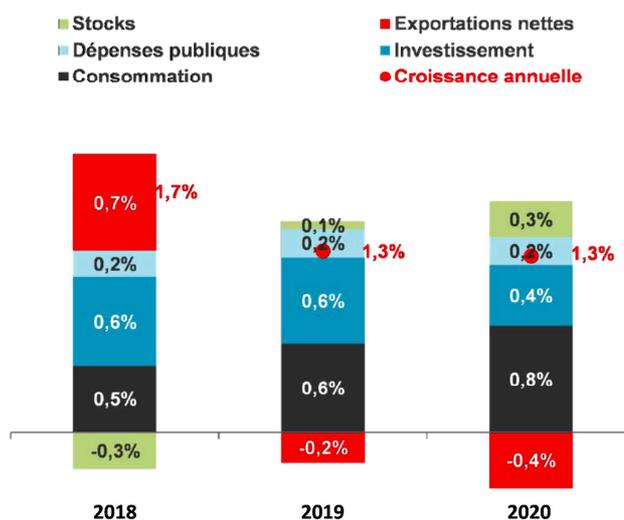
Le ralentissement général découle, pour une grande part, de la détérioration de l'activité manufacturière et du commerce mondial. Les incertitudes en matière de politiques commerciales nuisent aux investissements et à la demande de biens d'équipement. Le léger rebond anticipé pour 2020, 3,4% au niveau mondial, aurait pour origine les pays émergents et en développement quand la « guerre commerciale » l'ampute de 0,8%. Ces tensions concernent également l'Union européenne qui, suite à la décision de l'Organisation mondiale du Commerce, voit ses exportations à destination des Etats-Unis frappées de droits de douane à hauteur de 7 Milliards €. Parmi les premiers secteurs concernés par cette disposition figure l'aéronautique et le constructeur européen Airbus, mais aussi les industries agroalimentaires européennes.

La production industrielle européenne est entrée, courant 2019, dans une phase de ralentissement. Le secteur automobile allemand est particulièrement concerné, en lien avec le ralentissement du commerce mondial et les nouvelles normes d'émissions européennes sur les véhicules, sources d'importants bouleversements à venir. Dans ce contexte, les entreprises minorent leurs investissements, limitant de fait l'activité dans le secteur privé.

La croissance de la zone euro décélérerait à nouveau à 1,2% en 2019, après 1,7% en 2018 et 2,5% en 2017. L'environnement international affecte davantage l'activité de l'Italie, déjà très endettée et affectée par une instabilité politique, qui aurait une croissance proche de zéro en 2019 et 2020, ainsi que l'Allemagne, très exposée au commerce international. Le Royaume-Uni enregistre également un tassement de sa croissance, avec une activité de plus en plus affectée par les incertitudes entourant le Brexit.

La croissance française, portée par la demande intérieure et l'investissement, ralentit mais demeure supérieure à celle de la zone euro. En contribuant au quart de sa croissance en 2019 et 2020, la France constitue actuellement l'un des moteurs économiques de la zone euro, une première depuis 2004. Le commerce extérieur français est redevenu déficitaire au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, en raison notamment de sa forte dépendance aux importations allemandes, son premier partenaire commercial. Les perspectives 2020 en la matière ne sont pas meilleures.

Différentes contributions à la croissance française  
(source INSEE)



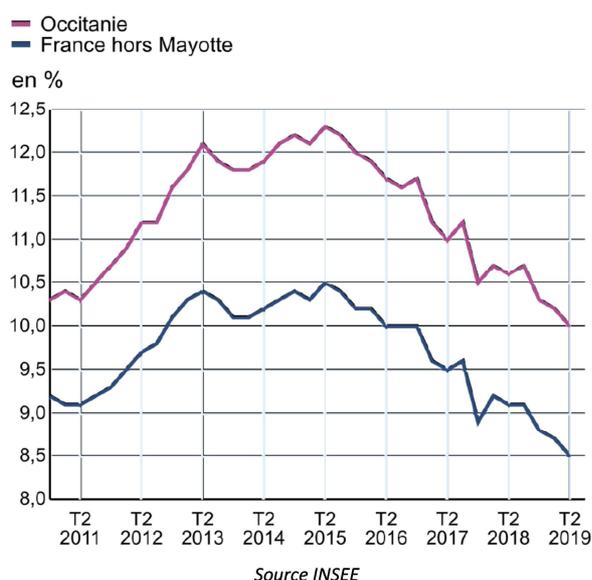
### En Occitanie, les prévisions 2019 revues à la hausse, sont meilleures que les projections nationales

Dans un environnement international incertain, la conjoncture régionale demeure dynamique. Qu'il s'agisse de l'industrie, des services marchands ou encore de la construction, les prévisions d'évolution du chiffre d'affaires de début 2019 sont revues à la hausse. Néanmoins, cette croissance révisée paraît bénéficier à un nombre plus restreint d'entreprises (enquête de conjoncture de la Banque de France Occitanie de juillet 2019).

### La croissance de l'emploi est meilleure en Occitanie qu'au niveau national.

L'emploi salarié progresse régulièrement. La hausse de l'emploi reste majoritairement portée par le tertiaire marchand hors intérim. Les secteurs de l'intérim, de l'industrie et de la construction participent à la création d'emplois mais leur dynamisme se ralentit. Au second trimestre 2019, le taux de chômage recule de 0,2 point en Occitanie, à l'image de la tendance observée au plan national. Tous les départements de la Région bénéficient de cette baisse du chômage qui atteint 10% en Occitanie, contre 8,5% de la population active à l'échelle du pays (hors Mayotte).

Evolution du taux de chômage



Selon Pôle emploi, l'écart de la Région Occitanie à la moyenne (*France métropolitaine*) qui s'établissait structurellement depuis 2015, à + 2,1 points, en partie imputable à la croissance exceptionnelle de la population active en Occitanie (24 000 nouveaux actifs chaque année), s'est pour la première fois, au second trimestre 2019, réduit à + 1,8 point.

Le marché de l'emploi en Occitanie résiste bien malgré un dynamisme démographique toujours aussi marqué. La Région enregistre au deuxième trimestre 2019, une progression de 14% (rythme annuel) du nombre de créations d'entreprises, notamment via le statut de micro-entrepreneur, alors que les défaillances d'entreprises affichent un léger repli sur un an. Cependant, les tensions internationales conduisent les chefs d'entreprises industriels à réduire leurs intentions d'embauches et leurs investissements, dans l'attente d'une meilleure lisibilité.

Portée par l'augmentation continue du transport aérien mondial et sa compétitivité à l'échelle internationale, l'emploi salarié de la filière aéronautique et spatiale, moteur de la croissance industrielle régionale ne cesse de progresser. Les prévisions d'activité sont encourageantes pour l'activité industrielle en Occitanie de manière générale, confirmées par l'amélioration du climat des affaires mise en évidence par l'enquête conjoncturelle réalisée par la Banque de France. La progression anticipée du chiffre d'affaires est de 2,6% en 2019 contre 1,6% fin 2018<sup>1</sup>. Dans l'agroalimentaire, la progression serait en ligne avec les prévisions, soit + 3%.

De la même façon, l'indice du climat des affaires dans le secteur des services progresse de façon continue depuis un an, à un niveau supérieur à celui affiché au plan national. Le secteur du bâtiment revoit ses prévisions à la hausse, ainsi que les travaux publics. En matière touristique, la fréquentation est repartie à la hausse en 2019 (+ 1,3% au 2<sup>ème</sup> trimestre sur un an), malgré un mois de juillet difficile selon les professionnels du secteur, en raison notamment de l'épisode caniculaire.

## II. Le Projet de loi de finances pour 2020 et la situation des finances publiques

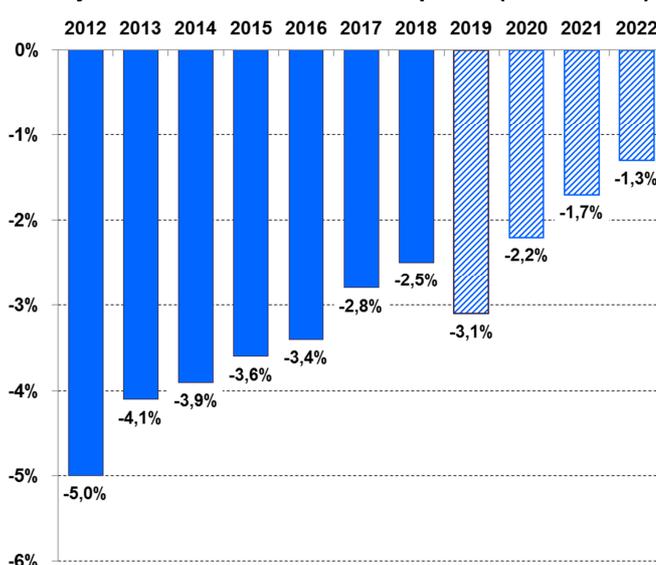
Les principales données du PLF 2020 sont les suivantes :

	2017	2018	2019	2020
Croissance du PIB	2,3%	1,7%	1,4%	1,3%
Inflation	1,0%	1,8%	1,2%	1,2%
Déficit public en % du PIB	- 2,8%	- 2,5%	- 3,1%	- 2,2%
Taux de prélèvement obligatoires en % du PIB	45,2%	45,0%	44,7%	44,3%
Part des dépenses publiques en % du PIB	55,0%	54,4%	53,8%	53,4%
Dette publique en % du PIB	98,4%	98,4%	98,8%	98,7%

<sup>1</sup> Source : enquête de conjoncture de la Banque de France Occitanie de juillet 2019 auprès d'un échantillon de 1 500 entreprises et établissements d'Occitanie (industrie, services et BTP) représentant 170 000 personnes

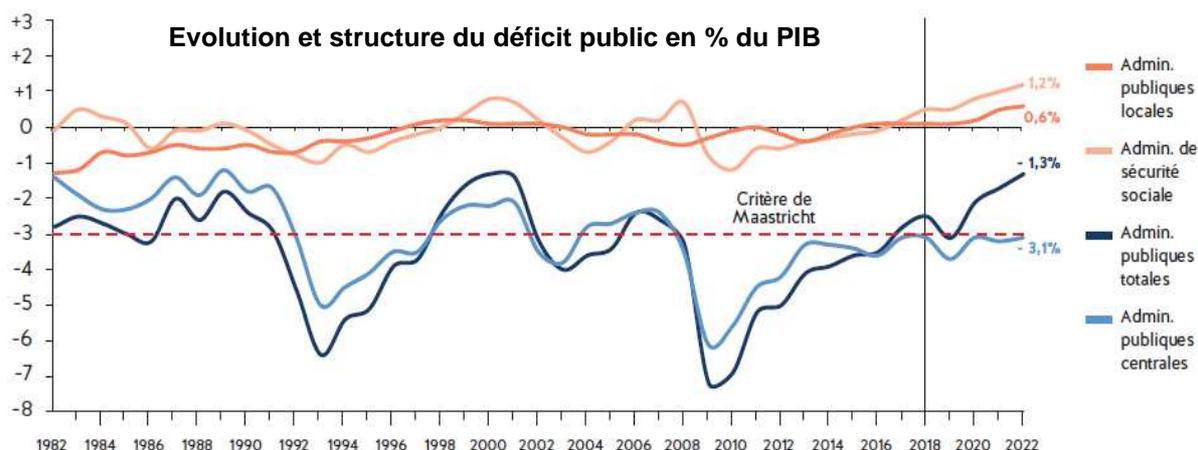
La trajectoire des finances publiques présentée l'an dernier par le Gouvernement est sensiblement modifiée. Ainsi, le déficit public prévu pour 2020 n'est plus de 1,4% comme envisagé mais désormais de 2,2%. Les mesures fiscales et sociales de soutien au pouvoir d'achat (11 Mds €) en réponse au mouvement des « Gilets jaunes » et celles décidées à l'issue du grand débat national (6,5 Mds €), la baisse de l'impôt sur le revenu prévue pour 2020 et la suppression de la taxe d'habitation, le tout dans un contexte de relative stabilité de la croissance économique se traduisent nécessairement par le maintien d'un déficit structurel de 2,2%.

Trajectoire d'évolution du déficit public (en % du PIB)



Le programme de stabilité transmis à la Commission européenne en avril 2019 prévoyait déjà une dégradation du déficit public cette année à 3,1 points de PIB, pour la première fois depuis 2010. Cette situation exceptionnelle a, en partie, pour origine la double comptabilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) dû à sa transformation en baisse de charges pérenne (mesure estimée à 0,8% du PIB). En tout état de cause, l'hypothèse d'un budget à l'équilibre à l'horizon 2022, n'est désormais plus d'actualité.

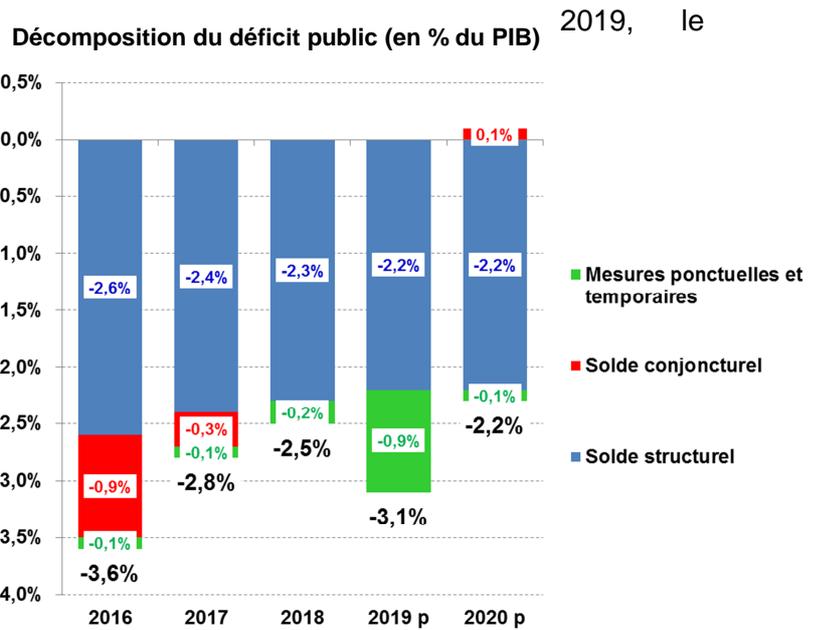
➤ Pour l'heure, l'amélioration attendue de la trajectoire financière des finances publiques découlerait des excédents de financement attendus des collectivités territoriales et de la sécurité sociale (respectivement à 0,1 et 0,5 point de PIB) qui contrebalanceraient le déficit de l'Etat.



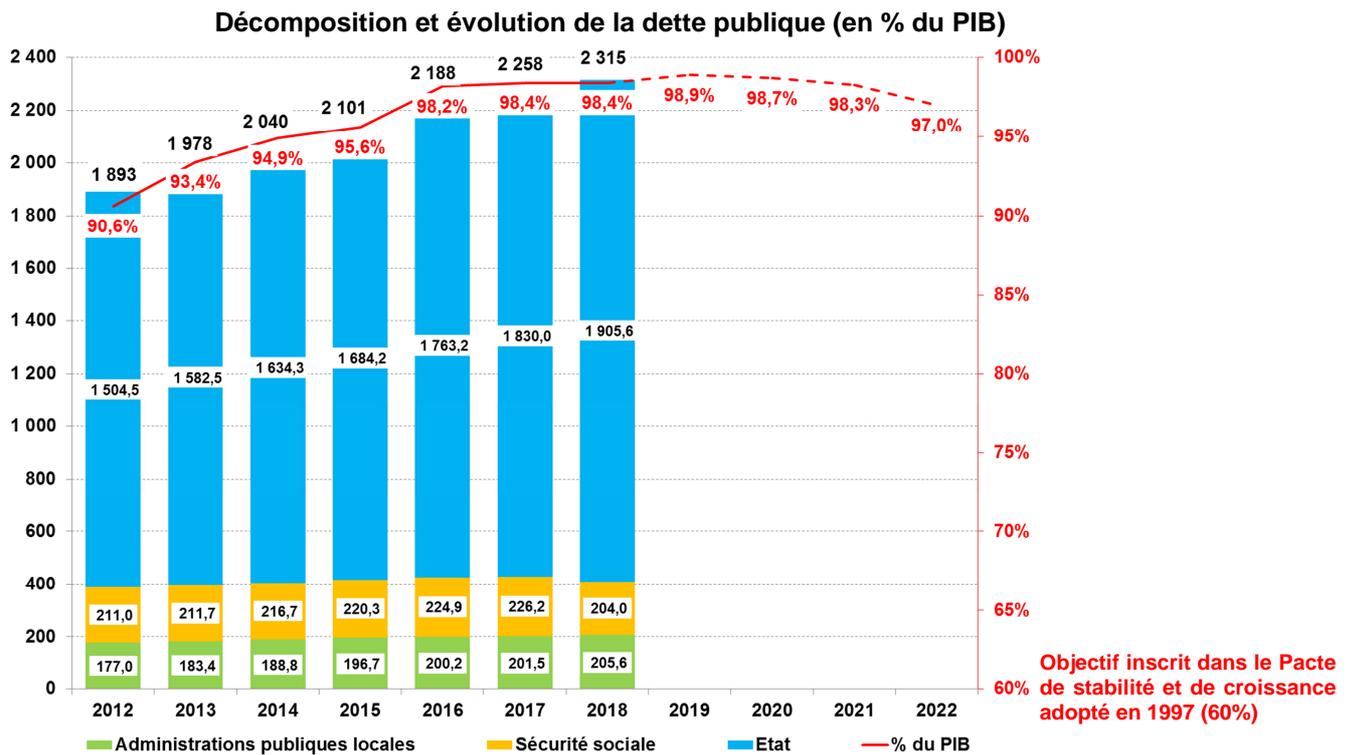
Source : INSEE et Rapport d'orientation des finances publiques (juin 2019)

Dans son avis du 23 septembre 2019, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) déplore le manque de cohérence de la politique gouvernementale.

Le HCFP regrette le retard pris par rapport à la trajectoire définie dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, et particulièrement la stagnation du déficit structurel, qui pourrait occasionner le recours à des mécanismes correctifs voulus par la loi organique de 2012.



Après une stabilisation en 2018 et compte tenu de l'évolution prévisionnelle du déficit global, la dette publique ramenée au PIB devrait également repartir à la hausse en 2019.



Source : Projet de loi de finances pour 2020

Malgré une légère baisse du déficit public en 2020, les besoins de financement de l'Etat en 2020 seront en hausse pour atteindre près de 230 Milliards € : 93,1 Mds € (déficit budgétaire) + 136,4 Mds € (arrivée à échéance de la dette : refinancement) + prise en charge d'une partie de la dette SNCF (1,8 Md €). Les conditions de financement sur les marchés financiers sont actuellement très favorables à l'agence France Trésor. Pour autant, l'exposition au risque de taux est considérable.

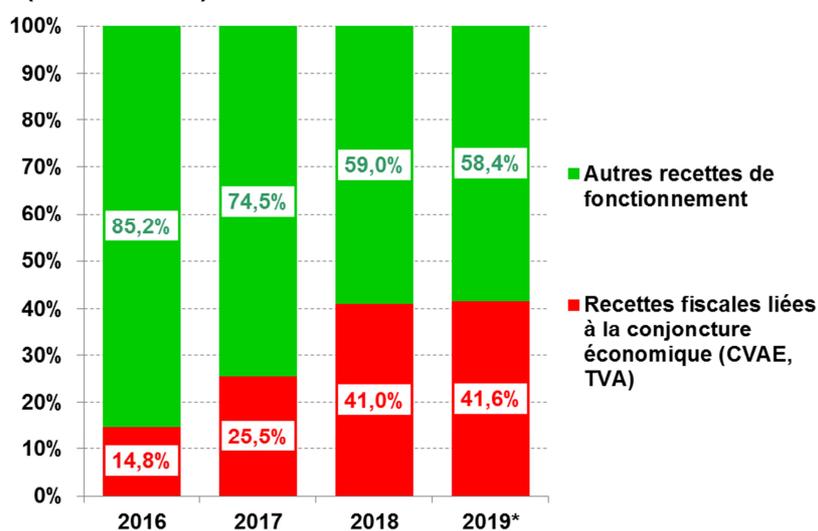
### III. Les ressources financières régionales : recomposition et perspectives

#### 3.1 - Des recettes fiscales liées à la conjoncture économique : CVAE et TVA

La structuration des ressources régionales a considérablement évolué ces dernières années. L'octroi de 25 points de CVAE précédemment perçue par les Départements au titre du transfert de la compétence transports scolaires et interurbains en 2017, et la substitution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) par une fraction de TVA en 2018 participent largement de cette évolution.

Leur poids relatif (fraction de TVA et 50 points de CVAE : 25 points transférés et 25 points attribués en 2011 au titre de la suppression de l'ancienne taxe professionnelle) dans les recettes de fonctionnement dépasse désormais 40%.

#### Evolution de la part relative des recettes fiscales directement corrélées à la conjoncture économique (TVA et CVAE) dans les recettes de fonctionnement hors fonds européens



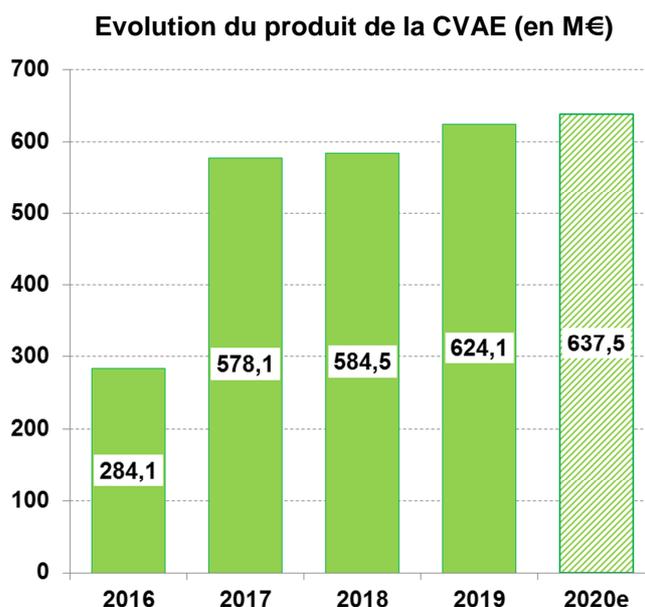
Contrairement à la taxe foncière perçue par le bloc communal et pour quelques mois encore par les Départements, la TVA et la CVAE ne reposent pas sur des stocks mais sur un flux, la valeur ajoutée. Cette dernière se caractérise par un potentiel de croissance réel mais volatile selon l'activité économique.

#### La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La CVAE est la première ressource financière de la Région. Elle repose sur la valeur ajoutée produite par les entreprises. Elle est, avec la Cotisation foncière des entreprises (CFE), une des deux composantes de la Contribution économique territoriale (CET), qui a remplacé la taxe professionnelle en 2010. Elle est acquittée par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 K€ à un taux de 1,5%. Une progressivité est appliquée jusqu'à un chiffre d'affaires de 50 M€. L'Etat prend en charge la différence par le biais d'un dégrèvement barémique, il est à ce titre le premier contributeur à la CVAE.

En 2019, le produit de la CVAE de la Région Occitanie s'élève à 624,1 M€, soit une progression de 6,7% comparativement à 2018. A noter que ce taux est très proche de la moyenne nationale.

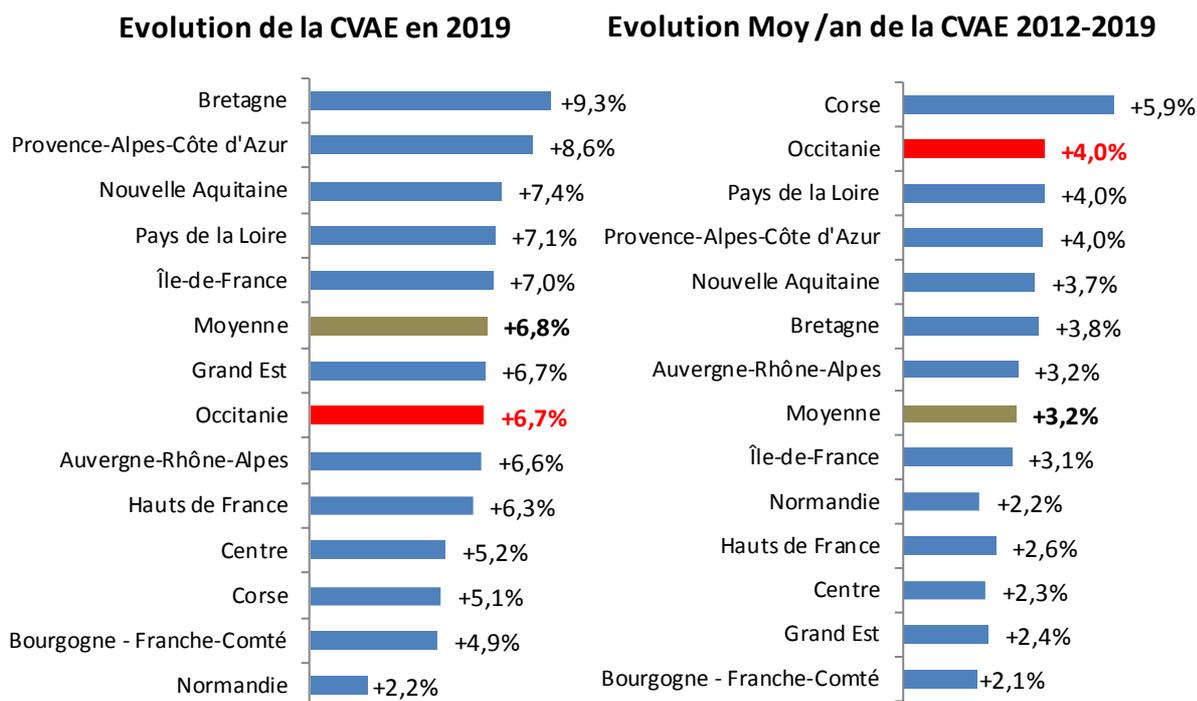
Les premières simulations de produit de CVAE du Ministère de l'Economie et des Finances pour 2020 sont très hétérogènes entre les Régions. La première estimation fournie par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) laisse apparaître une progression anticipée de 1,9% l'année prochaine.



La CVAE est un impôt déclaratif, territorialisé sur la base de la localisation des salariés avec une surpondération pour les « emplois industriels ».

Le suivi et surtout l'analyse de son évolution est complexe en raison du décalage temporel entre la production de valeur ajoutée, sa déclaration et sa perception par les collectivités territoriales. A titre d'exemple, le produit issu de la CVAE 2019 correspond à ce que les entreprises ont déclaré et payé en 2018 au titre de leur valeur ajoutée 2017. Ainsi, le ralentissement de la croissance économique observé depuis 2017 pourrait prochainement avoir un impact défavorable sur la CVAE perçue par la Région.

### Evolution du produit de la CVAE par Région

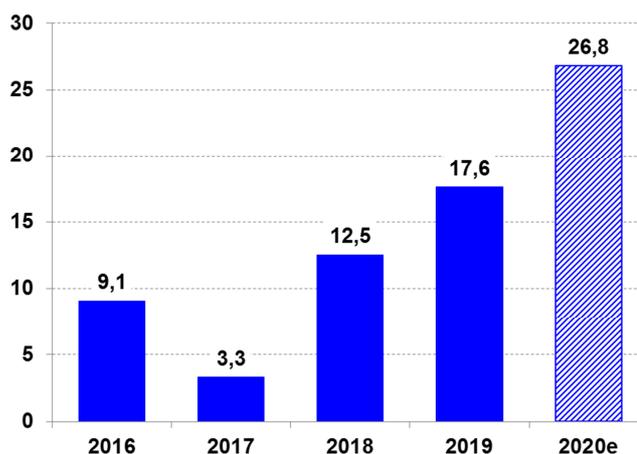


## Le fonds de péréquation adossé aux recettes de substitution de l'ancienne fiscalité directe des Régions

La loi de finances pour 2013 a créé un fonds de péréquation horizontal des ressources destiné à limiter les écarts de croissance cumulée des ressources découlant de la réforme fiscale de 2010 (CVAE, IFER, FNGIR et DCRTP) comparativement à la moyenne. Les Régions contributrices sont celles dont le taux d'évolution est supérieur à la moyenne, au profit de celles dont le taux d'évolution est inférieur.

La Région Occitanie est logiquement bénéficiaire de ce fonds dès lors qu'une part conséquente de ces ressources (FNGIR et DCRTP) est gelée voire décroissante pour la DCRTP. A l'inverse, la Région Ile de France est contributrice puisqu'elle perçoit une part considérable de CVAE (concentration des entreprises et des sièges sociaux). Compte tenu des produits perçus en 2019, la Région Occitanie devrait bénéficier d'un montant supérieur en 2020, proche de 26,8 M€.

Evolution du fonds de péréquation (en M€)



## La fraction régionale de TVA

Depuis 2018, les Régions perçoivent une fraction du produit de la TVA en lieu et place de l'ancienne dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat et déclinante depuis 2014 (- 137 M€ entre 2014 et 2017). Ce partage d'un impôt national permet aux Régions françaises de se rapprocher du modèle régional en vigueur dans l'Union européenne.

Le produit de la fraction de TVA versée aux régions représente 2,45% de la recette nationale. La ressource régionale n'est pas territorialisée et évolue au même rythme que le produit national. Selon le Conseil des Prélèvements obligatoires, l'évolution de la TVA est légèrement plus rapide que celle du PIB, avec un coefficient d'élasticité de 1,02.

Les projections figurant dans le projet de loi de finances pour 2020 anticipent une progression en valeur de 2,4% en 2019 et 3% en 2020. La prévision retenue au titre du budget 2020 avoisine 370 M€, soit une évolution légèrement plus modérée (2,2%) compte tenu des fortes incertitudes pesant sur la conjoncture économique. Le produit de la fraction de TVA ne donne pas lieu à notification, il évolue « au fil de l'eau » et en fonction des encaissements réalisés par l'Etat.

Si l'échelon régional a été le premier à bénéficier d'une fraction de TVA, il sera suivi en 2021 par les intercommunalités et les Départements, en remplacement de leur part dans la taxe foncière intégralement transférée aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

## 3.2 - Les recettes liées au financement de l'apprentissage

### La réforme du financement de l'apprentissage

La loi du 5 septembre 2018, qui s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2020, transfère la compétence « apprentissage » aujourd'hui dévolue aux Régions aux branches professionnelles. Depuis la réforme de 2015 et la substitution d'anciennes dotations par des ressources fiscales, plusieurs recettes participent au financement de la compétence apprentissage :

- 51% du produit de la taxe d'apprentissage (0,68% de la masse salariale) pour un montant proche de 130 M€ en 2019. Le reliquat est versé aux CFA (26%) et aux entreprises (23%),
- une fraction de TICPE dite « apprentissage » (11,3 M€),
- deux autres fractions de TICPE (26 M€) :
  - ✓ La TICPE « Primes d'apprentissage » compense forfaitairement aux Régions les primes versées aux entreprises de moins de 11 salariés, sur la base du nombre d'apprentis recensés. Elle devrait s'élever à 11,3 M€ en 2019,
  - ✓ La TICPE « aide au recrutement d'un apprenti et recrutement d'apprentis supplémentaires », qui rembourse aux Régions l'aide de 1 000 € attribuée aux entreprises de moins de 250 salariés pour le recrutement d'un apprenti supplémentaire. Cette fraction devrait s'élever à 26 M€ en 2019.

Les dispositions de la loi du 5 septembre 2018 impliquent qu'à compter de 2020, la Région ne percevra plus la taxe d'apprentissage ainsi que les fractions de TICPE associées, à l'exception d'un montant proche de 9 M€ destiné à financer l'extinction progressive des deux régimes existants. La durée de vie de certains contrats peut atteindre trois ans.

Avant l'octroi de ces ressources en 2015, les Régions bénéficiaient de dotations d'Etat qui, au titre du droit à compensation, participaient au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Afin d'assurer la neutralité budgétaire « théorique » de la réforme (compensation de la différence entre les dépenses et les recettes précédemment affectées au financement de l'apprentissage) et suite aux travaux menés par une mission de l'inspection générale de l'administration, mandatée par le Premier Ministre, l'article 24 du projet de loi de finances pour 2020 prévoit le versement d'une dotation de compensation à hauteur de 218 M€ au plan national dont 31 M€ pour la Région Occitanie.

Ce montant est provisoire et pourrait être revu à la baisse au terme du débat parlementaire en cours. **Pour autant, cette recette non affectée sera insuffisante pour assurer la neutralité budgétaire de la réforme, avec une perte d'autofinancement évaluée à 18 M€/an pour l'Occitanie.**

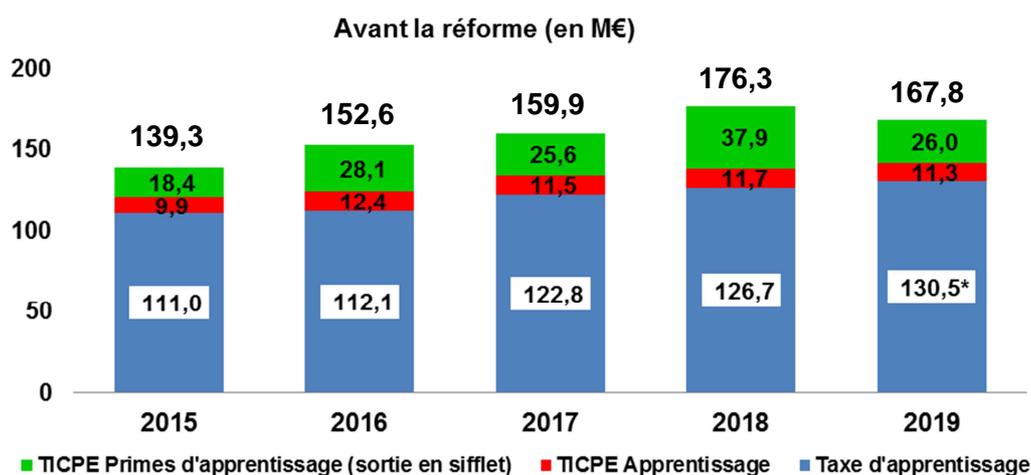
## Le nouveau dispositif pour les Régions

Au terme de la loi, les Régions n'auront plus d'obligation juridique s'agissant du financement des dépenses en matière d'apprentissage et perdront parallèlement les recettes historiquement dédiées, comme vu précédemment. Un nouveau dispositif est instauré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans lequel les Régions pourront intervenir dans le cadre de deux dotations spécifiques qui leur seront allouées :

- l'une pour soutenir **le fonctionnement des CFA** (fonds de soutien) justifiés par besoins d'aménagement du territoire et de développement économique. La Région pourra ainsi majorer la prise en charge des contrats d'apprentissage assurée par les opérateurs de compétences (OPCO). Le montant inscrit au PLF 2020 est de 138 M€, un montant légèrement inférieur à 10 M€ pour l'Occitanie, ce qui serait nettement plus faible que le 33 M€ annuels que la Région consacrait à la péréquation en faveur des CFA les plus fragiles,
- l'autre pour accompagner **l'investissement des CFA** (dotation d'investissement). Ce fonds d'investissement devrait être de l'ordre de 180 M€ au niveau national, un montant compris entre 9 M€ et 11 M€ pour l'Occitanie.

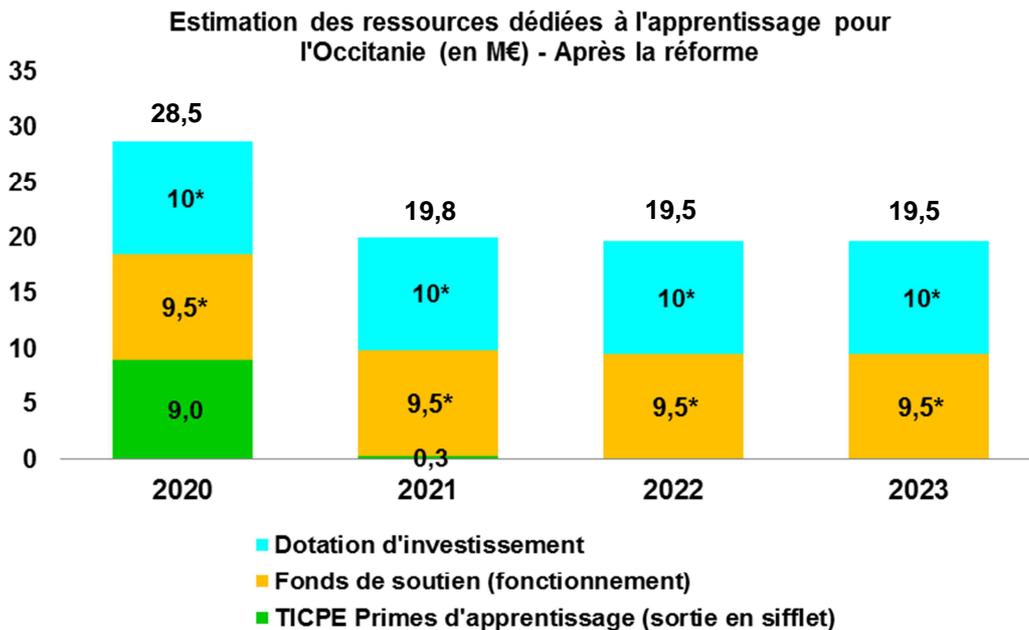
Les montants définitifs seront arrêtés après présentation en Commission consultative d'évaluation des charges (CCEC). Le financement de ces deux fonds est assuré par France Compétences. Cet établissement public national à caractère administratif, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et placé sous la tutelle du Ministère en charge de la formation professionnelle, a notamment pour mission de répartir l'ensemble des fonds mutualisés de la formation et de l'alternance entre les différents financeurs. L'affectation détaillée des dépenses versées fera l'objet d'un rapport et d'un débat annuel au sein du Conseil régional.

### Contribution de la Région Occitanie au financement de l'apprentissage



Bénéficiaires : Employeurs d'apprentis, Apprentis et CFA

\* donnée provisoire



**Uniques bénéficiaires à terme de la péréquation régionale : CFA**  
 - En fonctionnement : majoration des contrats  
 - En investissement : subventions

\* données provisoires

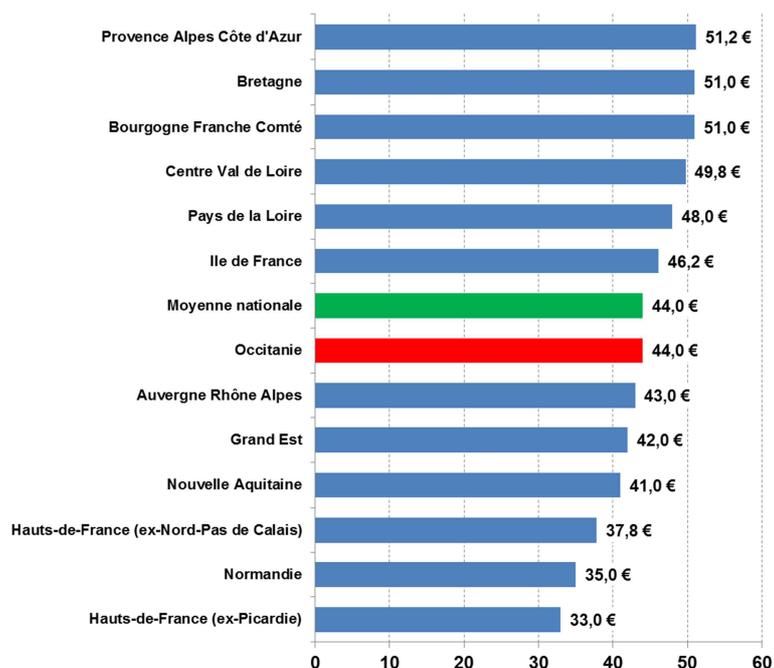
### 3.3 - Les recettes liées à « l'usage de l'automobile »

#### La taxe sur les cartes grises

Cette ressource représente le dernier levier fiscal dont disposent les Régions. En Occitanie, le tarif est de 44 € par cheval fiscal, soit la moyenne nationale.

La Région a également fait le choix d'une exonération totale au profit des « véhicules propres » (véhicules équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel ou du gaz de pétrole liquéfié, du super éthanol). Il est à noter que le Projet de loi de finances pour 2020 prévoit d'imposer une généralisation de cette exonération, déjà largement mise en œuvre par les Régions.

**Tarif des cartes grises en 2019 par cheval fiscal**



➤ **Il sera proposé, dans le cadre du Budget 2020, de maintenir inchangé ce tarif qui situe l'Occitanie dans la moyenne des Régions métropolitaines.**

Le produit des cartes grises s'est élevé à 205 M€ en 2018 pour l'Occitanie, il est anticipé une stabilité de cette recette.

Par ailleurs, le PLF 2020 envisage la suppression de plusieurs taxes à faible rendement, dont la taxe sur les permis de conduire. La Région applique d'ores et déjà un tarif nul afin de ne pas renchérir le coût du permis de conduire des jeunes souvent déterminant pour la recherche d'un emploi.

### **La Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques dite « Grenelle de l'environnement »**

La TICPE « Grenelle de l'environnement » correspond aux tarifs régionaux de TICPE (0,73 € par hectolitre pour les supercarburants et 1,35 € par hectolitre pour le gazole) affectés au financement d'infrastructures de transports durables, ferroviaire ou fluvial. Depuis 2011, le produit cumulé de la Région Occitanie a atteint 474 M€, alors que les opérations éligibles selon l'article 11 de la loi « Grenelle de l'environnement » ont représenté un coût total de 873 M€ au 31 décembre 2018.

Elle est inscrite à la section d'investissement du budget et est corrélée à la consommation de carburant sur le territoire régional. Elle ne bénéficie pas du droit à compensation et est impactée en cas de baisse de consommation de carburant, comme cela a été observé en 2018. La TICPE Grenelle est anticipée à 58,5 M€ en 2020.

### **3.4 - Les compensations liées à des transferts de charges, les dotations et les concours financiers de l'Etat**

#### **La TICPE « loi de finances »**

Cette recette également liée à la « consommation automobile » correspond au droit à compensation découlant des transferts de compétences de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004.

La TICPE « loi de finances » prend la forme d'un tarif différencié pour chaque Région déterminé en loi de finances. Cette ressource est un prélèvement sur recettes de l'Etat. Ce tarif a évolué au gré de l'entrée en vigueur des charges transférées et aussi, mais à la marge, en fonction des ajustements arbitrés lors des réunions de la Commission Consultative d'Évaluation des Charges.

Depuis 2007, les Régions disposaient d'une seconde part de TICPE sur laquelle elles disposaient d'un pouvoir de modulation encadré par l'État et l'Union Européenne. Le statut juridique de cette part de TICPE a évolué fin 2016, afin de se conformer au droit communautaire régissant la taxation des produits énergétiques. Ainsi, l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2016 a supprimé le dispositif dit de « modulation » et a définitivement intégré cette part modulable dans la TICPE « loi de finances ».

La Région bénéficie d'une garantie de perception de la TICPE « loi de finances » au titre du droit à compensation. Le produit issu de l'ex part modulation repose en revanche sur la consommation réelle régionale de carburants automobiles, qui est actuellement en phase de repli (42,7 millions d'hectolitres à fin août 2019, soit - 1,5 % par rapport à 2018).

La TICPE « loi de finances » devrait avoisiner 327 M€ en 2020, intégration faite de la compensation du transfert aux Régions des missions exercées par les délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (DRONISEP) en matière d'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants.

Ce transfert est rendu effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 par l'article 18 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

## **Le financement de la formation professionnelle**

### **- Les frais de gestion de la fiscalité locale**

La loi de finances 2014 a organisé une réforme globale du financement de la formation professionnelle. Auparavant, le financement par l'Etat des actions menées par les Régions en matière de formation professionnelle était essentiellement assuré par le versement d'une dotation, gelée en volume depuis 2010.

Face à la demande des Régions, l'article 41 de la loi de finances pour 2014 a substitué à ces dotations des ressources fiscales. Ce transfert s'est opéré pour les deux tiers grâce à l'attribution des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la Cotisation foncière des entreprises et de la CVAE. Cette ressource, qui représente près de 60 M€ en 2019, devrait bénéficier d'un léger effet-base l'année prochaine. Pour 2020, le PLF envisage de remplacer la part taxe d'habitation par une dotation dans le cadre de la réforme fiscale.

### **Focus sur la compensation issue de la suppression de la taxe d'habitation**

La loi de finances 2018 prévoit le dégrèvement progressif et sous conditions de ressources, de la taxe d'habitation en 2020 pour 80% des ménages. Le projet de loi de finances 2020 entérine sa suppression pour les 20% des ménages restants, en trois étapes échelonnées entre 2021 et 2023.

A titre de compensation, le PLF 2020 propose, dès 2021, le transfert de l'intégralité du produit de la taxe foncière sur le bâti des Départements aux communes. Les Départements et les intercommunalités percevront en compensation une fraction de TVA.

Le PLF 2020 prévoit également la compensation des frais de gestion sur la part taxe d'habitation (40% de l'assiette) perçus par les Régions par une dotation globale à hauteur de 300 M€. Ainsi, une part significative du dynamisme associé à cette recette sera supprimée.

## - La TICPE « Formation professionnelle »

Elle représente un tiers du financement de la formation professionnelle, en complément des frais de gestion de la fiscalité locale. La TICPE « formation professionnelle » est figée en valeur à 26,5 M€ depuis 2015.

## Les attributions de compensation des Départements

Ces attributions de compensation versées par les Départements découlent du transfert de la compétence transports scolaires et interurbains réalisée en 2017. Au titre du droit à compensation, il a donné lieu au transfert de 25 points de CVAE des Départements vers les Régions. Dans certains cas, le produit correspondant est insuffisant pour couvrir les charges transférées, ce qui donne lieu au versement d'une attribution de compensation définitivement gelée à 60,8 M€. Pour mémoire, ce mécanisme fonctionne également à sens inverse lorsque le produit des 25 points de CVAE excède le volume des dépenses transférées. Ainsi, la Région verse 77,8 M€ par an à trois Départements.

Par ailleurs, les Départements versent 1 M€ à la Région au titre de la compétence « planification de la prévention et de la gestion des déchets », de la gestion de voie ferrée (ligne Colombiers-Maureilhan – Conseil départemental de l'Hérault -) ou encore du port de pêche du Grau du roi - Conseil départemental du Gard -, transférés par la loi NOTRÉ.

## La compensation du Train d'équilibre du territoire (TET) Cévenol

La Région a fait le choix politique de reprendre l'exploitation du TET Cévenol et d'assurer la continuité de cette ligne ferroviaire. Une convention a été signée en ce sens avec l'Etat jusqu'en 2022, lequel s'est engagé à verser à la Région, 4,5 M€ par an en compensation.

## La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), devenue variable d'ajustement de l'Etat, affiche une baisse continue.

La DCRTP, instaurée en 2011, est une dotation « d'équilibre » versée par l'Etat destinée à couvrir l'écart résiduel entre le montant des ressources fiscales perçues en 2010 (parts régionales du foncier bâti, non-bâti et taxe professionnelle) et la somme des produits de substitution : 25 points de CVAE, IFR (télécom et ferroviaire) et FNGIR (fonds de garantie alimenté par la Région Ile de France, grande bénéficiaire de la réforme).

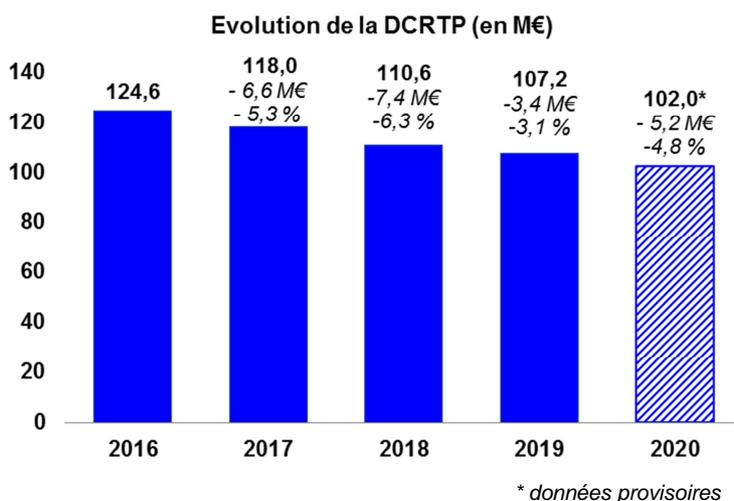
Bien qu'elle vienne en partie se substituer aux parts de fiscalité régionale transférée (foncier bâti et non-bâti) ou supprimée (taxe professionnelle), la DCRTP est une dotation versée par l'Etat, traitée comptablement comme telle.

Depuis 2011 et jusqu'en 2016, le montant de cette dotation s'élevait à 124,6 M€, ce qui plaçait la Région Occitanie au premier rang national des « perdantes de la réforme » au titre d'un puissant « effet d'inertie » sur les recettes de substitution.

Depuis la loi de finances 2017, la DCRTP est incluse dans l'assiette des concours servant de **variables d'ajustement à l'enveloppe normée**. Ainsi, la réduction de la DCRTP des Régions a été en 2017 et 2018 respectivement de - 8,4% et - 6,3%. L'application de ces

coefficients de minoration a représenté, pour l'Occitanie, une perte de 6,6 M€ en 2017, de 7,4 M€ en 2018 et de 3,4 M€ en 2019, soit un « **manque à gagner cumulé** » de 17,4 M€. L'engagement de compensation intégrale de la réforme de 2010 qui a supprimé la taxe professionnelle n'a donc pas été respecté.

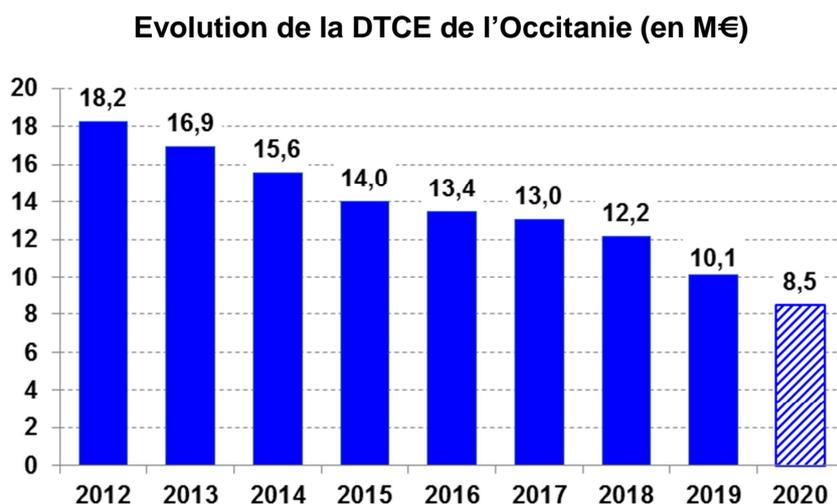
Le projet de loi de finances 2020 prévoit une baisse globale de la DCRTP de 45 M€, toutes collectivités locales confondues. Mais en réalité, l'effort reposera essentiellement sur les Régions, à hauteur de 35 M€, soit un niveau supérieur à celui observé en 2019 (30 M€).



### Les dotations de compensation d'exonérations fiscales (DTCE)

La fiscalité directe locale compensée par l'État est le résultat de pertes financières supportées par les Régions suite aux décisions de suppression d'une part d'impôts perçus par les Régions ainsi que des exonérations de bases et des dégrèvements.

**Les compensations fiscales constituent une variable d'ajustement orientée à la baisse**, au même titre que la DCRTP. L'Etat y puise pour financer la croissance d'autres dotations ou la péréquation entre collectivités, dont bénéficient essentiellement le « bloc communal ». Entre 2012 et 2019, le produit de cette dotation a diminué de 8,1 M€ pour la Région Occitanie.



La baisse de la DTCE se poursuivra inéluctablement en 2020 à un rythme élevé. Cette perte de recettes devrait conduire à l'extinction même de cette dotation à un proche horizon.

## **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Le FNGIR est abondé par un prélèvement sur les Régions dont les ressources de substitution 2011 ont été supérieures aux ressources fiscales perçues en 2010. Ce fonds est ensuite réattribué aux Régions « perdantes ».

En conséquence, le montant des attributions reçues au titre du FNGIR sont gelées sur la base des différences de produit enregistrées entre Régions en 2011. Le FNGIR perçu par la Région Occitanie s'élève depuis 2011 à 124,8 M€.

La réforme de l'assiette de l'impôt économique local (CVAE) a renforcé les inégalités de situation déjà constatées avec la taxe professionnelle. La Région Ile-de-France concentre à elle seule le tiers du produit global généré par la CVAE. En conséquence, elle contribue seule à ce fonds pour un montant annuel de 675 M€.

## **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER télécom et ferroviaire)**

La loi de finances pour 2010 a instauré une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Sa création a été motivée par le fait que certaines grandes entreprises de réseau se trouvaient largement avantagées par la suppression de la Taxe professionnelle.

Les IFER concernent l'énergie, le ferroviaire et les télécommunications. Ils reposent sur sept catégories d'installations, possédant chacune leurs propres règles d'assiette et de calcul. Les Régions sont concernées par l'IFER Ferroviaire (16,7 M€ en 2018 pour l'Occitanie) et l'IFER Télécom (35,0 M€ en 2018). Le produit de ces impôts est notifié au dernier trimestre de l'année en cours. En tout état de cause, les anticipations du produit sont fondées sur une relative stabilité.

## **La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

Tout comme les autres concours financiers de l'État, la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES), destinée à financer en partie le transfert de la charge d'entretien des lycées, fait l'objet d'un gel en valeur depuis 2009. Elle ne tient pas compte de la démographie lycéenne, en forte progression en Occitanie. Aussi, cette dotation, inscrite en investissement, s'élèvera à nouveau à 39,9 M€ en 2020.

## **La dotation générale de décentralisation (DGD)**

La DGD est l'un des vecteurs financiers complémentaire à la fiscalité permettant de compenser les compétences transférées aux collectivités dans le cadre des lois de décentralisation. La Région Occitanie est concernée par une part dite DGD « résiduelle » correspondant à la partie de DGD « socle » non intégrée en 2004 dans la DGF (32,2 M€) et une DGD « Ports » (6,6 M€) et aéroports (0,18 M€). Le produit de cette dotation n'est pas indexé et s'établit en moyenne à 39 M€.

### 3.5 - Les recettes liées à la mise en œuvre des politiques régionales

#### Les crédits d'Etat liées au Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

Le PIC est issu du Grand plan d'investissement présenté par le Gouvernement en 2017. Il a pour objectif de former et d'accompagner un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail et prend en ce sens, la suite du « Plan 500 000 » initié par le Gouvernement précédent.

La Région Occitanie, avec Pôle emploi, offre au niveau national le plus grand volume de places de formation au profit des demandeurs d'emploi. La politique régionale en matière de formation professionnelle s'est construite sur une large concertation avec les acteurs de l'emploi et de la formation. Elle concorde avec les priorités du PIC, construite autour des trois piliers suivants :

- Développer, dans un souci de justice sociale, l'accès à la formation des publics éloignés de l'emploi (objectif de former plus de 80 000 demandeurs d'emploi en Occitanie),
- Répondre aux besoins de l'économie régionale afin d'apporter aux entreprises les compétences dont elles ont besoin pour se développer,
- Faire de la formation un outil de développement local de nos territoires et organiser une offre de formation répartie de façon homogène sur le territoire régional.



Le PIC permet d'intensifier les dispositifs existants, d'en déployer et d'en expérimenter de nouveaux, avec des crédits d'Etat. Il représente une enveloppe totale de 628 M€ sur la période 2018-2022 (dont 6,4 M€ au titre de l'assistance technique), qui se décline annuellement en AE de la façon suivante : 58,3 M€ en 2018, 129,3 M€ en 2019, 124,7 M€ en 2020, 144,6 M€ en 2021, 164,6 M€ en 2022. Les crédits s'échelonnent jusqu'en 2025.

Chaque convention de financement annuelle donne lieu au versement par l'Etat, sur une durée de quatre ans, d'une avance (50%) la première année, puis deux acomptes (30% puis 10%) et d'un solde (10%), en fonction des dépenses justifiées.

Ces crédits PIC sont **calibrés aux dépenses réelles de la Région**, qui doit les justifier chaque année sur la base du Compte administratif. Les dépenses et les recettes s'équilibrent sur l'ensemble de la programmation du PIC, mais **des décalages en termes de flux financiers occasionneront nécessairement des variations conséquentes d'une année à l'autre, à la hausse comme à la baisse, en termes d'autofinancement et de trésorerie.**

## **Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

Le FCTVA permet de compenser, de manière forfaitaire, la TVA que les collectivités territoriales ont acquittée sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles n'ont pu récupérer directement par voie fiscale. Cette compensation n'est pas intégrale. En effet, pour tenir compte des recettes de TVA versées au budget de l'Union européenne, le taux de compensation forfaitaire applicable aux dépenses éligibles est fixé à 16,404 % depuis 2015.

Les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie, inscrites en fonctionnement et payées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, sont désormais éligibles au FCTVA. Le produit du FCTVA dépend donc du niveau d'investissement réalisé l'année précédente (pour les dépenses qui participent à l'accroissement du patrimoine de la collectivité). Il constitue, avec 64,5 M€ en 2018, la première ressource d'investissement.

La réforme du FCTVA visant à automatiser la déclaration des dépenses éligibles, évoquée depuis la loi de finances 2018, est de nouveau reportée à 2021, dans l'attente de simulations plus fiables.

## **La contribution des familles aux dépenses d'internat et de restauration dans les lycées**

La participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration visent à compenser en partie les dépenses de personnel d'internat, en l'occurrence les agents régionaux des lycées. La Région perçoit 22,5% du produit acquitté par les familles. Cela représente un volume de 16 M€ par an, relativement stable.

## **Le remboursement des avances et des prêts**

La Région octroie des avances remboursables dont les principaux bénéficiaires sont les entreprises (avances à 0% assorties d'un différé d'amortissement). Cet outil financier s'est considérablement développé ces dernières années. Les remboursements des échéances, additionnées à celles issues du dispositif PRAE (Parcs régionaux d'activités économiques) représente 16,2 M€ en 2019, attendu en légère progression pour 2020.

## **Les participations financières de tiers**

La Région perçoit des dividendes, notamment dans le cadre de sa participation au capital des sociétés IRDI et SORIDEC et des aéroports de Toulouse-Blagnac et Montpellier-Méditerranée.

L'accord-cadre conclu entre la Région et Pôle emploi en juin 2018 permet à la Région de prendre en charge un certain nombre de formations destinés aux demandeurs d'emplois. Au titre de la participation financière de Pôle emploi, la Région a perçu une recette de 8,6 M€ en 2019, qui sera progressivement portée à 15 M€ en 2022 selon les termes de la convention et à condition que les dépenses soient effectivement réalisées.

## Les autres recettes

La Région perçoit des recettes d'exploitation, des compensations tarifaires notamment en matière de transport. Elles devraient représenter un volume proche de 15 M€ en 2020, dont les plus significatives sont issues :

- des transports interurbains et scolaires. Ce volume pourra être impacté en 2020 et 2021 en fonction des décisions politiques prises en matière de réduction des tarifs des transports scolaires,
- des ports (Port la Nouvelle) et aéroports (Carcassonne), ainsi que de la liaison Toulouse Arènes – Colomiers,
- des loyers et redevances liés à l'occupation du domaine public ou privé de la collectivité.

Par ailleurs, la Région perçoit plusieurs recettes diverses dont les montants sont moins significatifs et aléatoires. En fonctionnement, on peut citer les recettes diverses d'administration générale, qui pourraient représenter un montant de 7 M€ en 2020, et les reprises de provisions qui interviennent lorsque le risque les justifiant disparaît.

En investissement, la Région bénéficie de subventions et participations versées par l'Etat et d'autres collectivités territoriales pour des opérations d'équipement menées en maîtrise d'ouvrage régionale.

Parmi les plus significatives, figurent :

- les participations aux investissements et ouvrages portuaires (Port la Nouvelle, Sète) pour un montant estimé à 6,4 M€ en 2020,
- les participations des Départements aux cités scolaires mixtes (2,8 M€),
- la participation de l'Etat aux opérations de rénovations universitaires et aux projets inscrits au CPER (6,4 M€ en 2020).

### 3.6 L'Autorité de gestion des fonds européens

Pour l'année 2020, la Région poursuivra l'accélération de la réalisation des Programmes opérationnels en vue de respecter les objectifs de consommation contractualisés avec la Commission européenne au titre de la procédure de dégagement d'office. Pour atteindre ces résultats, la Région devra combiner un fort taux de programmation avec un haut niveau de certification des dépenses déclarées. A ce stade, plus de 228 M€ de FEDER-FSE ont été validés par la Commission européenne sur les 244,2 M€ attendus pour la fin 2019.

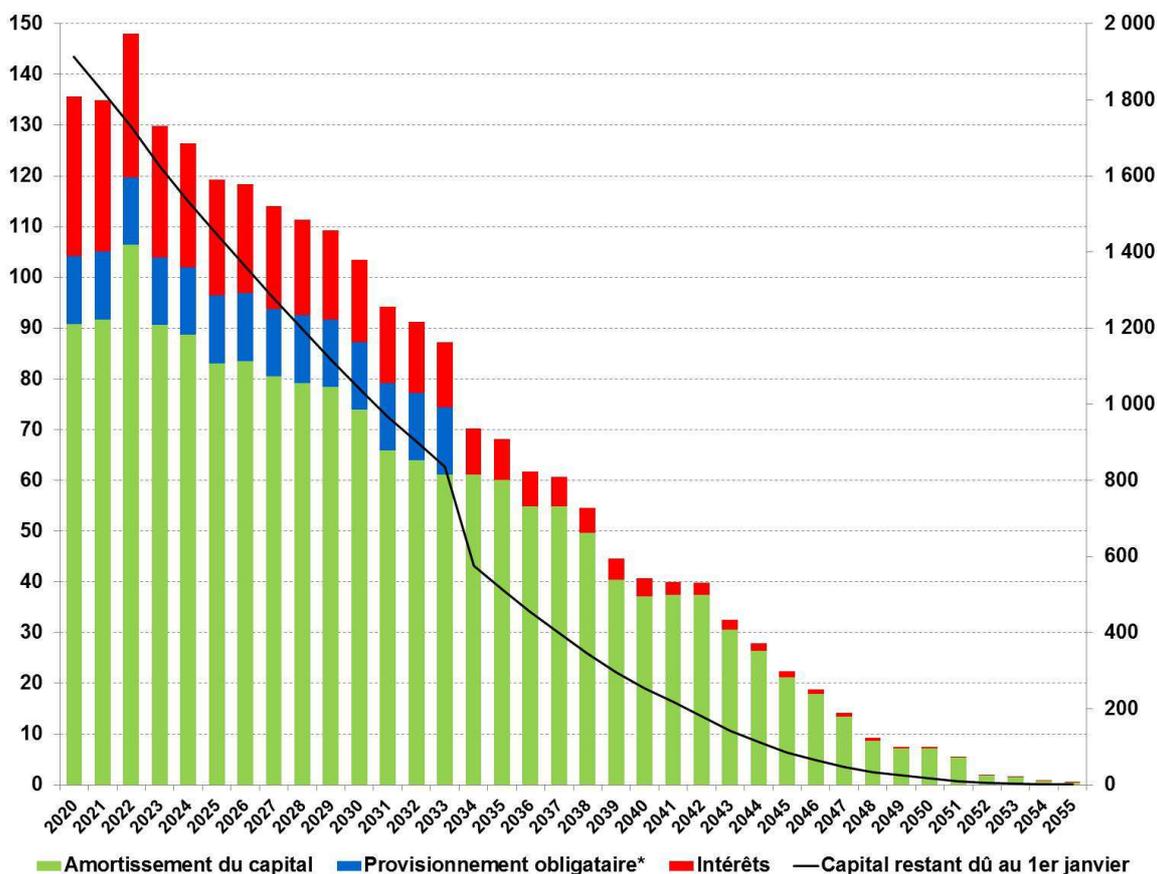
Ainsi, les objectifs de certification pour l'année 2020 (341,6 M€ de fonds européens validés) représentent environ 37% des maquettes Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées contre 26,5% pour l'objectif 2019. L'effort de certification des dépenses que les directions instructrices devront fournir en 2020 sera donc supérieur à l'année précédente.

Les prévisions de recettes pour 2020 sont basées sur les objectifs de certification assignés par les programmes Languedoc-Roussillon, et Midi-Pyrénées. Leur sincérité est dépendante de la capacité de la Région à produire les remontées de dépenses équivalentes.

## IV. Structure et gestion de la dette régionale

### A. Le profil de l'encours de dette régionale

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'encours de dette était de 1 927,5 M€. Le plan d'extinction à horizon 2055 présenté ci-dessous intègre les mobilisations d'emprunts et les remboursements contractuels effectués au 31 juillet 2019 :



Le profil d'extinction se structure autour de prêts amortissables à l'exception de deux emprunts obligataires, à échéance 2022 et 2033 :

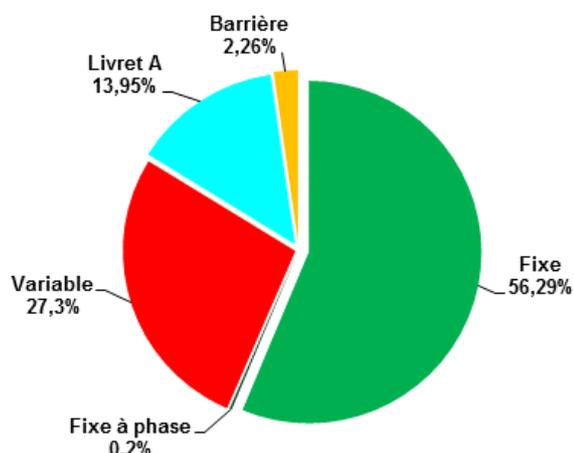
- La hausse ponctuelle de l'amortissement en capital observée en 2022 correspond au remboursement in fine d'un emprunt obligataire souscrit en 2012 à hauteur de 14,8 M€,
- Le remboursement in fine de l'emprunt obligataire de 200 M€ émis en septembre 2018 interviendra en 2033. Cependant, conformément à la réglementation comptable en matière d'emprunt obligataire, un mécanisme a été mis en œuvre afin de provisionner annuellement 1/15<sup>ème</sup> de la somme durant 15 ans, soit 13,33 M€ par an pour « lisser » budgétairement l'impact du remboursement prévu en 2033.

## B. Caractéristiques de l'encours de dette

Au 31 juillet 2019, l'encours de dette s'élève à 1 962,3 M€. Les principales caractéristiques de l'encours de la Région Occitanie sont les suivantes :

### Répartition de l'encours de dette par type de taux au 31/07/2019

Type	Encours
Fixe	1 104,66 M€
Fixe à phase	3,83 M€
Barrière	44,43 M€
<b>Total Fixes (58,75 %)</b>	<b>1 152,9 M€</b>
Variable	535,7 M€
Livret A	273,67 M€
<b>Total Variables et révisables (41,25 %)</b>	<b>809,4 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 962,3 M€</b>



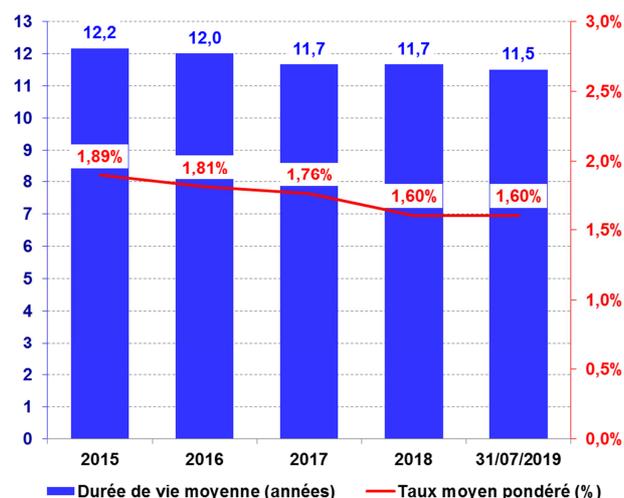
La répartition de l'encours de dette par typologie de taux fait apparaître une légère et récente prépondérance de taux fixe. Dans un contexte de taux d'intérêts historiquement bas, le potentiel de hausse à moyen terme est susceptible d'être plus élevé que le potentiel de baisse, ce qui justifie cette surpondération des taux fixes.

Le coût moyen de la dette est stable à 1,60%. La durée de vie moyenne diminue légèrement pour atteindre 11 ans et cinq mois.

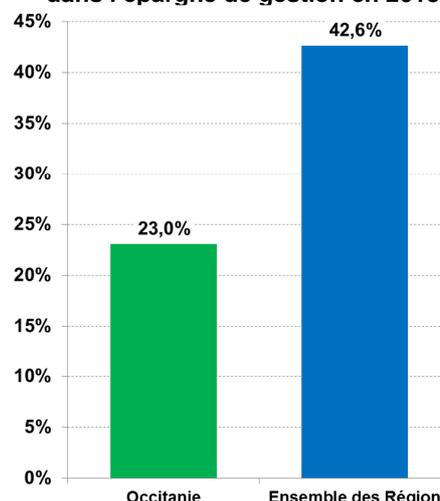
Ainsi, les charges financières 2020 devraient progresser faiblement. L'annuité 2019 devrait avoisiner 110 M€ composée de 13,3 M€ au titre du provisionnement de la seconde échéance du remboursement de l'emprunt obligataire émis en 2018, 96,7 M€ de remboursement en capital sur l'encours connu à ce jour auxquels s'ajouteront 31,5 M€ dédiés à la couverture des charges d'intérêts.

En 2019, le quart de l'épargne de gestion est consacré au financement des investissements passés par le biais du service de la dette, contre près de 40% pour l'ensemble des Régions. 75% de l'excédent de la section de fonctionnement est donc disponible pour financer l'investissement. Cette ventilation illustre la capacité de la Région à investir comme à honorer ses engagements.

### Durée de vie moyenne et taux moyen pondéré



### Part relative du service de la dette dans l'épargne de gestion en 2018



Au regard des mobilisations d'emprunt, dont le volume sera ajusté en fin d'exercice en fonction du besoin résiduel de financement de la section d'investissement et du remboursement contractuel, le capital restant dû devrait approcher 1 988 M€ fin 2019, en hausse de 61 M€.

Cette prévision intègre le remboursement contractuel de l'exercice 2019 à hauteur de 90 M€ ainsi que le total des mobilisations.

Ainsi, la capacité de désendettement de la Région demeurera stable à 4 ans en fin d'année, un niveau de solvabilité satisfaisant. Pour mémoire, le seuil d'alerte est fixé à 9 ans pour les Régions dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. La moyenne des Régions, fin 2018, était de 4,8 ans.

### Un encours de la dette sain :

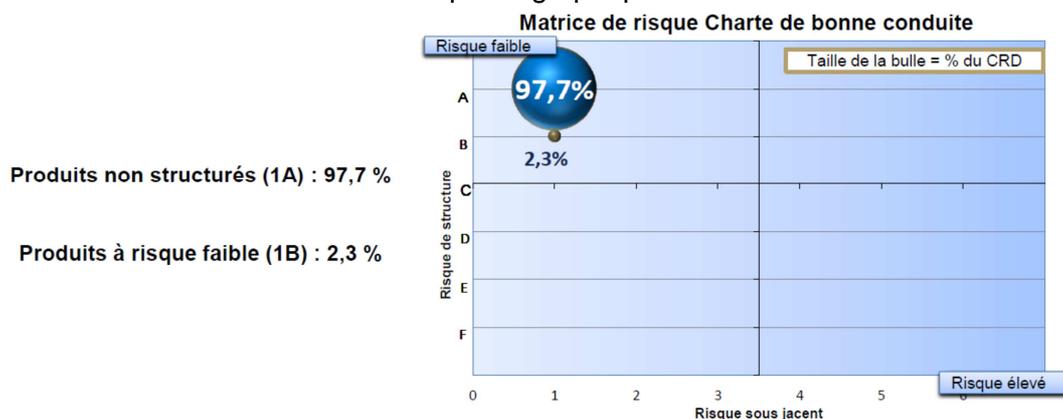
La Région a toujours respecté le cadre prévu par la nouvelle réglementation issue de la charte dite « Gissler » signée entre les différents acteurs bancaires et les associations d'élus après la crise financière de 2008, à savoir :

- éviter les produits structurés pouvant devenir toxiques,
- avoir recours pour les nouvelles mobilisations à des emprunts dont la classification est de niveau 1 dans l'échelle des risques définie par la charte.

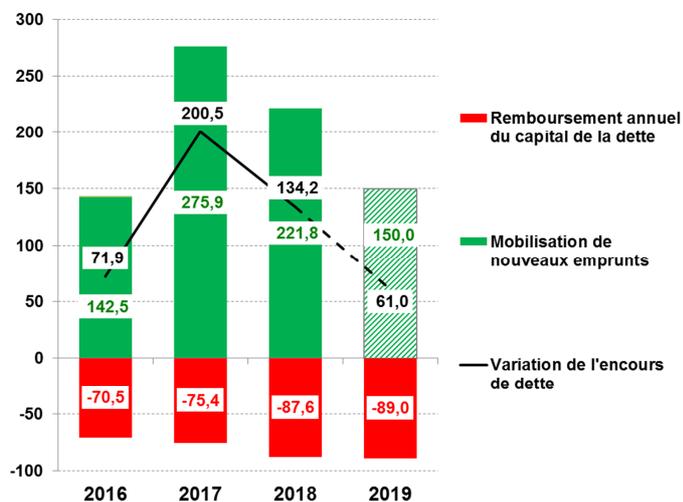
La matrice des risques classifie les produits selon :

- le risque associé à l'indice (de 1 à 5) : les indices de la zone euro sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1),
- le risque lié à la structure du produit (de A à E) : plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

Certains produits (ex : indexations sur des cours de change), non conformes aux règles de bonne conduite, sont « hors charte » et n'entrent pas dans la grille. L'application de ces critères sur l'encours existant se traduit par le graphique suivant :



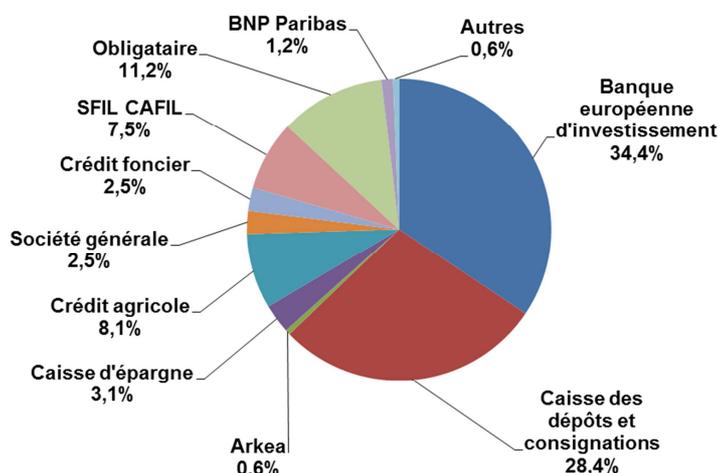
**Flux nets de dette en M€**



La Région est essentiellement exposée sur des indices de type 1 A représentant le risque minimum sur l'échelle de classification (97,72% de produits non structurés à partir de juillet 2019). L'encours structuré mais à risque faible ne constitue que 2,29% de la dette régionale, avec un capital restant dû de 44,4 M€ au 31 décembre 2019. **En conclusion, l'ensemble de l'encours régional n'est pas exposé aux risques.**

### Un encours relativement diversifié malgré une prépondérance de la BEI et de la CDC.

A la fin du premier semestre 2019, l'encours de dette de la Région Occitanie comprend 92 prêts, souscrits auprès de onze établissements financiers, auxquels s'ajoutent l'emprunt obligataire (relation directe avec les investisseurs). Même si le segment représenté par les emprunts obligataires a progressé depuis 2018, la part relative de l'encours détenu par la Banque Européenne d'Investissement (34,4%) et la Caisse des Dépôts et Consignations (28,4%) reste prépondérante.



### C. Les opérations de gestion active réalisées au premier semestre 2019

Les mobilisations réalisées au premier semestre 2019 ont concerné six tirages sur des enveloppes existantes :

- la mobilisation de cinq prêts classiques auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à taux révisable (Livret A + 1%) sur une enveloppe « Prêt au secteur public local » d'un montant total de 50 M€ qui venait à échéance en juin 2019. Ces prêts sont affectés au financement des investissements suivants : modernisation du Port de Port-la-Nouvelle, investissements universitaires, prévention des inondations, soutien à la construction de logements sociaux et programme Aquadomitia,
- la mobilisation d'un prêt de 11,25 M€ auprès du Crédit agricole (souscrit au taux fixe de 0,38%).

Par ailleurs, la Région a conduit des opérations de réaménagement sur une partie de son encours souscrit auprès de la SFIL/CAFIL. Cinq emprunts (quatre à taux variables et un emprunt à taux fixe structuré (coefficient multiplicateur) à 4,95% ont été consolidés (43,95 M€) et fixés à 2,06%.

Enfin, la Région a négocié l'option de taux qu'offrait un contrat souscrit auprès de la Caisse d'Epargne à hauteur de 10 M€ et pour lequel le capital restant dû s'élevait à 7,9 M€. Le taux fixe d'origine (2,40%) a été ramené, à partir de juillet 2019, à 1,21%.

#### **D. Stratégie et diversification des sources de financement :**

Depuis la création de la Région Occitanie, les besoins de financement ont été couverts par des enveloppes financières bonifiées, essentiellement auprès de la Banque européenne d'investissement et de la Caisse des dépôts et consignations (142,5 M€ en 2016, 275,9 M€ en 2017 et 221,8 M€ en 2018).

Au moment où sont écrites ces lignes, la collectivité dispose, pour assurer ses besoins de financement futurs, d'une ligne de financement résiduelle mobilisable au plus tard en juin 2020, d'un montant total de 100 M€. Cette enveloppe concerne le financement du PPI Lycées par la Banque européenne d'Investissement.

La Région mène actuellement des travaux d'approches avec ce même établissement afin d'assurer une partie du financement des investissements régionaux en matière d'infrastructures ferroviaires et portuaires, et d'acquisition du matériel roulant (Régiolis).

Dans un souci de diversification de son encours, une consultation bancaire sera aussi initiée début 2020. Par ailleurs, la Région Occitanie est actionnaire, depuis janvier 2019, de l'Agence France Locale (AFL). Le versement de la participation financière est échelonné dans le temps, son rythme est fonction des mobilisations réalisées. La Région dispose ainsi d'une source supplémentaire de diversification en matière de financement.

#### **E. Le contexte des taux d'intérêts : des taux d'intérêts historiquement bas**

Les planchers historiques en matière de taux d'intérêt ont été enfoncés durant l'été 2019 en lien avec les actions menées par les Banques centrales. En effet, face à l'essoufflement actuel de la croissance économique, la Banque Centrale Européenne (BCE) et la Réserve fédérale américaine (FED) ont assoupli leur politique monétaire. La BCE a annoncé, le 12 septembre dernier, un nouveau plan de relance monétaire qui prévoit :

- une baisse de 10 points de base du taux de rémunération des dépôts opérés par les banques au titre de leurs réserves obligatoires (- 0,50% contre - 0,40% auparavant),
  - un programme de quantitative easing (achat de titres de dette émis par les Etats) de 20 Milliards € par mois, sans limitation dans le temps,
  - des mesures techniques destinées à stimuler l'octroi de crédits aux acteurs économiques (ménages hors prêts immobiliers et entreprises non financières).
- ➡ Cette politique monétaire accommodante ainsi que les niveaux anticipés de l'inflation et de la croissance ne permettent pas d'envisager, à court terme, une remontée des taux.

## - Courbe des taux court terme au 15 octobre 2019

Les financements de court terme (NEU CP, anciennement dénommés Billets de trésorerie) offrent, depuis 2016, des taux d'intérêts négatifs (autour de - 36 pb). Un instrument financier largement utilisé par la Région Occitanie et qui a généré, en 2018, une recette exceptionnelle de 0,5 M€.

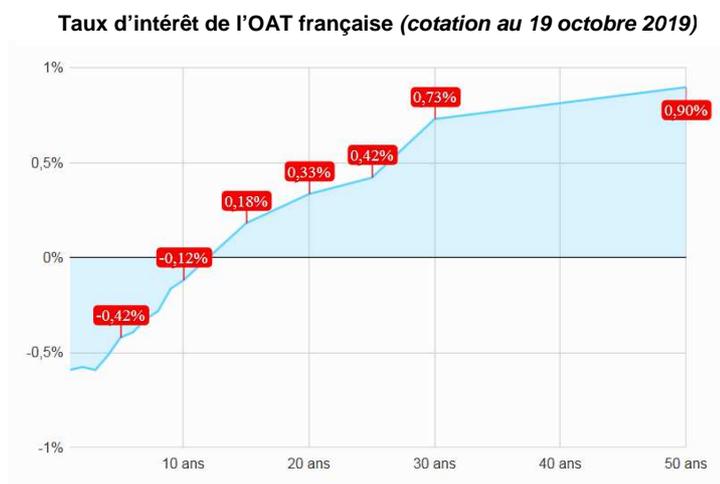
Les index monétaires de référence (Euribor 3 mois ou Eonia) évoluent peu et devraient demeurer négatifs dans les mois à venir.



## - Courbe des taux long terme au 15 octobre 2019

Concernant la dette souveraine (dette à moyen/long terme), le taux français de référence (l'OAT : Obligations assimilables du Trésor) évolue désormais en territoire négatif, jusqu'à une maturité de 12 ans. Il en est de même pour le Bund allemand, avec des taux encore plus négatifs.

Sans atteindre ces niveaux, les grandes collectivités territoriales bénéficient pleinement de ce mouvement baissier avec des offres avoisinant 0,3% pour des nouveaux financements, contre 1,09% un an auparavant.



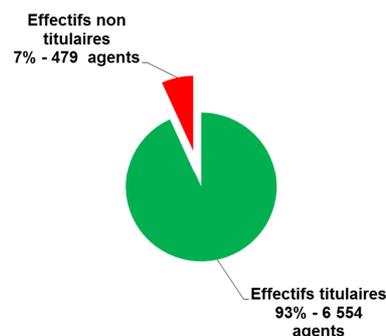
## V. Focus sur la structure des effectifs régionaux et les dépenses de personnel

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République précise qu'au titre de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires doit intégrer un point relatif à la structure et à l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

A cet effet, voici les données telles que mentionnées dans le décret n°2016-841 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. La majorité des données suivantes sont établies sur la base des normes de comptabilisation du Rapport sur l'état de la Collectivité.

## La structure des effectifs au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, la structure des effectifs (emplois permanents hors remplacement d'agents indisponibles) de la collectivité se présentait selon la répartition suivante :

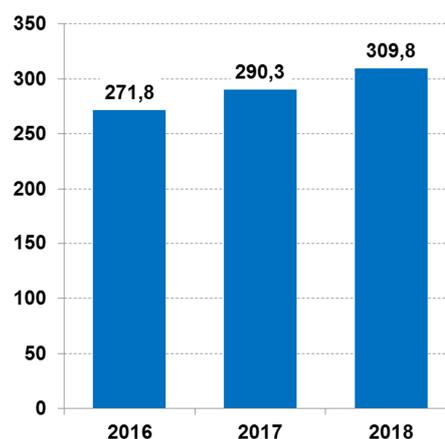


### 1. Les dépenses de personnel (au titre de l'année 2018)

Le montant inscrit au chapitre 012 du Compte Administratif pour l'année 2018 s'élevait à 309,8 M€ (*le chapitre 012 du compte administratif regroupe la masse salariale et les frais assimilés*).

Tout d'abord, l'exercice 2018, aura été significativement marqué par le transfert des personnels des CREPS et ceux en charge des Transports scolaires et interurbains, qui constituent le premier facteur de progression de la masse salariale au titre de l'exercice écoulé. Cette progression s'est accompagnée des recettes corrélatives perçues au titre de ces transferts de compétence au travers des dotations de compensation de l'Etat et des Départements.

Evolution des dépenses de personnel en M€ (administration générale, agents régionaux des lycées, des transports et ports)



La progression des charges de rémunération se trouve également impactée en 2018 par la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire de la collectivité. Adopté en décembre 2017, au même titre que l'ensemble des délibérations relatives aux conditions d'emploi des personnels, il repose sur le principe de l'alignement par le haut et d'un traitement égalitaire des agents des deux anciennes collectivités.

L'année 2018 a également été marquée par la mise en œuvre des premières mesures d'harmonisation du dispositif d'action sociale de la collectivité, adopté fin 2017. Elles se traduisent par l'uniformisation du régime de protection sociale complémentaire et l'extension du dispositif des titres restaurant aux agents des lycées accompagnée d'une revalorisation de la valeur faciale des titres.

Outre ces mesures, la collectivité conserve une politique d'accompagnement des carrières des agents au travers des décisions de promotion de ces personnels. Le Glissement Vieillesse Technicité (*avancements échelons et grades*) induit, de manière relative, la progression des dépenses de personnel.

Les **rémunérations brutes** des personnels se répartissent de la façon suivante :

Traitements indiciaires ( <i>y compris Supplément Familial de Traitement et Indemnité de Résidence</i> )	167 305 838 €
Régime indemnitaire	49 027 008 €
Nouvelle bonification indiciaire	1 111 519 €
Heures supplémentaires	602 330 €
Avantages en nature	953 587 €

La rémunération du fonctionnaire est définie, pour les trois fonctions publiques, à l'**article 20 de la loi du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires qui dispose que « *les fonctionnaires ont droit après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire.* ».

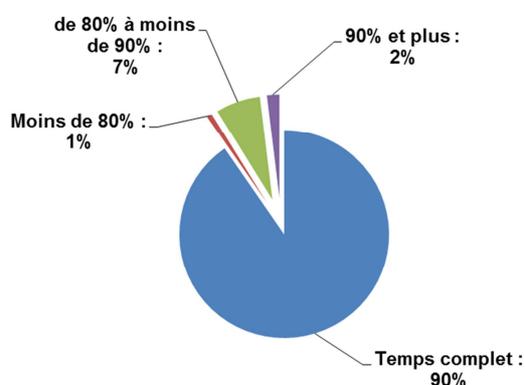
On entend par traitement indiciaire le montant du traitement versé par référence au grade et à l'échelon détenu par l'agent, sans prise en compte du régime indemnitaire. Cette donnée est donc strictement liée au statut des agents et à leur progression de carrière.

Concernant le régime indemnitaire, il faut souligner qu'il représente en moyenne 20% du total des rémunérations brutes. La Nouvelle Bonification Indiciaire est versée quant à elle à une faible partie des effectifs, celle-ci étant octroyée selon la nature des fonctions exercées.

Concernant le versement d'heures supplémentaires, celles-ci concernent certains agents, dont les missions s'étendent en soirée et le week-end. Le nombre d'heures supplémentaires rémunérées s'élève à 32 444 heures.

## 2. La durée effective du travail

Au 31 décembre 2018, la très grande majorité des agents exercent leur fonction à temps complet. Ainsi seuls 10% des agents exerçaient leurs fonctions à temps partiel (graphique joint).



L'adoption du nouveau règlement du temps de travail, entré en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les agents des services généraux et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour les agents régionaux des lycées, a marqué l'uniformisation des temps de travail des personnels et l'application de la durée réglementaire des 1 607 h de présence effective, les dérogations acquises au sein des deux anciennes collectivités ne pouvant être maintenues.

## 3. L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

### a) L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs

Après une phase de progression des effectifs liée à l'attribution de compétences nouvelles (Transports, CREPS, aides à la création d'entreprises, fonds européens,...) et l'engagement fort de la collectivité suite au désengagement de l'Etat en matière de financement des contrats aidés au sein des Etablissements d'Enseignement, la phase de stabilisation des effectifs à périmètre constant va se poursuivre, hors créations nécessaires découlant de l'ouverture de nouveaux lycées.

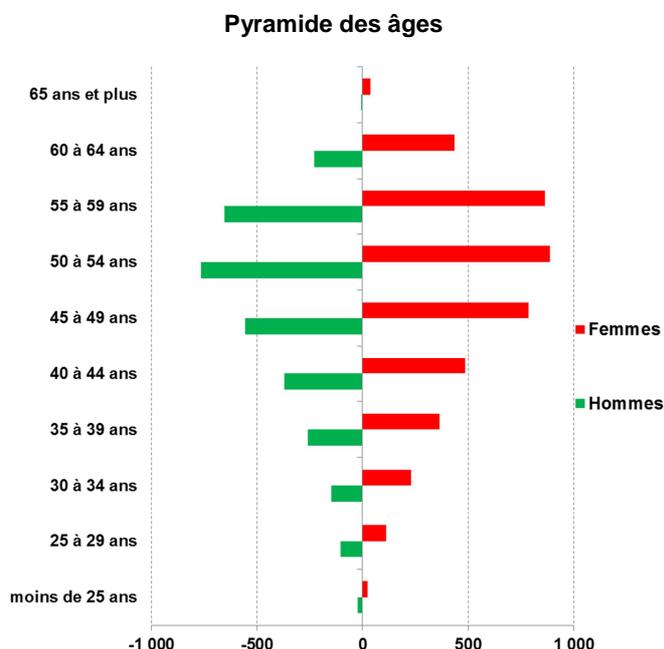
La collectivité se voit néanmoins transférer à compter du prochain exercice la compétence de diffusion de la documentation et d'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants précédemment exercée par la Délégation Régionale de l'ONISEP.

Par ailleurs la couverture du territoire en établissement d'enseignement va se poursuivre avec l'ouverture programmée de trois nouveaux équipements (Cazères et Gignac en 2020 ainsi que Sommières en 2021).

Par ailleurs, la mise en oeuvre d'une démarche emploi se traduira sur la fin de l'année 2019 par la publication des fiches emplois des services généraux à l'issue du processus d'élaboration auquel ont été associées les organisations représentatives du personnel et les directions de la collectivité. A cette occasion, la mise à jour des fiches de postes à partir de ce référentiel rénové pourrait conduire au recalibrage de certains emplois.

Enfin, la collectivité reste confrontée au profond enjeu du renouvellement de ses effectifs, 710 agents occupant un emploi permanent ayant plus de 60 ans au 31 décembre 2018 (soit 9,67% de l'effectif permanent y compris remplaçants de personnels absents).

La future réforme des retraites suivant l'option retenue à l'issue des négociations en cours est de nature à conduire les personnels à faire le choix d'anticiper leur cessation d'activité dès l'atteinte de l'âge légal de départ (62 ans) afin de conserver le bénéfice du régime spécial de la fonction publique. Cette orientation pourrait être prise par des personnels ayant accompli l'essentiel de leur carrière dans la fonction publique et ayant connu une progression de carrière marquée. En effet, ceux-ci devraient être les plus touchés par l'effet de lissage qu'induit l'alignement programmé sur le dispositif retenu par le régime général.



L'entrée en vigueur effective de la réforme à l'horizon 2025 pourrait en revanche conduire des personnels à la carrière incomplète ou marquée par de très fortes progressions sur les dernières années d'activité à différer leur départ en retraite de manière significative afin de minorer l'impact de la réforme ou rester durablement en activité afin de préserver leur pouvoir d'achat. Il est à noter que la réforme annoncée pourrait s'appliquer en premier lieu à la tranche 55/59 ans qui représente actuellement 20,65% de l'effectif.

Ainsi outre l'enjeu immédiat du renouvellement des effectifs la collectivité sera certainement confrontée dans un second temps à celui du maintien dans l'emploi des personnels en lien avec le vieillissement de ses effectifs, perspective déjà anticipée au travers de la structuration d'équipes RH spécifiquement dédiées à la santé au travail et à la prévention.

## **b) L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel devraient être faiblement impactées dans un avenir proche par des mesures générales de « dégel » de rémunération tout particulièrement tant que les mesures liées au déploiement du dispositif pluriannuel PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération) consistant à une revalorisation des grilles indiciaires ne seront pas épuisées, soit en 2021.

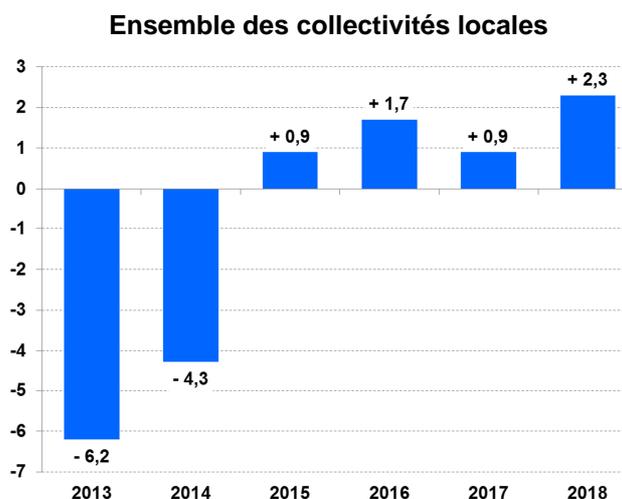
Il reste toutefois à noter que le report à 2020 du dispositif PPCR prévu pour 2019 pour privilégier les mesures de correction liées à la réforme de la CSG (mise en place de l'Indemnité Compensatrice de Hausse de CSG pour compenser la baisse des salaires des fonctionnaires à cette occasion) pourrait contraindre l'Etat à la prise de mesures catégorielles au regard de la progression du SMIC qui pourrait se situer dès 2020 à un niveau plus élevé que les 1<sup>er</sup> échelons des grilles de la Fonction Publique.

Sur le champ indemnitaire, la volonté de l'Etat de généralisation du RIFSEEP à l'ensemble de la Fonction Publique et donc l'ensemble des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, devrait prochainement conduire à une révision des dispositions indemnitaires applicables aux cadres d'emplois des adjoints techniques de la filière des Etablissements d'Enseignements. Ces mesures seraient de nature à impacter de manière significative les dépenses de personnels à brève échéance, sans que la progression de la charge de personnel qu'elle induit ne fasse l'objet de compensation de la part de l'Etat malgré le décalage significatif que cela entraînerait entre la dotation servie par l'Etat au titre du transfert de ces personnels et les dépenses supportées par la collectivité.

## VI. La situation financière du secteur public local et de la Région Occitanie

Pour la quatrième année consécutive, le secteur public local dégage une capacité de financement en 2018. Avec un excédent de 2,3 Milliards € (solde positif entre les recettes et les dépenses), les administrations publiques locales contribuent à la réduction des déficits publics alors que le solde des finances d'Etat demeure très largement négatif.

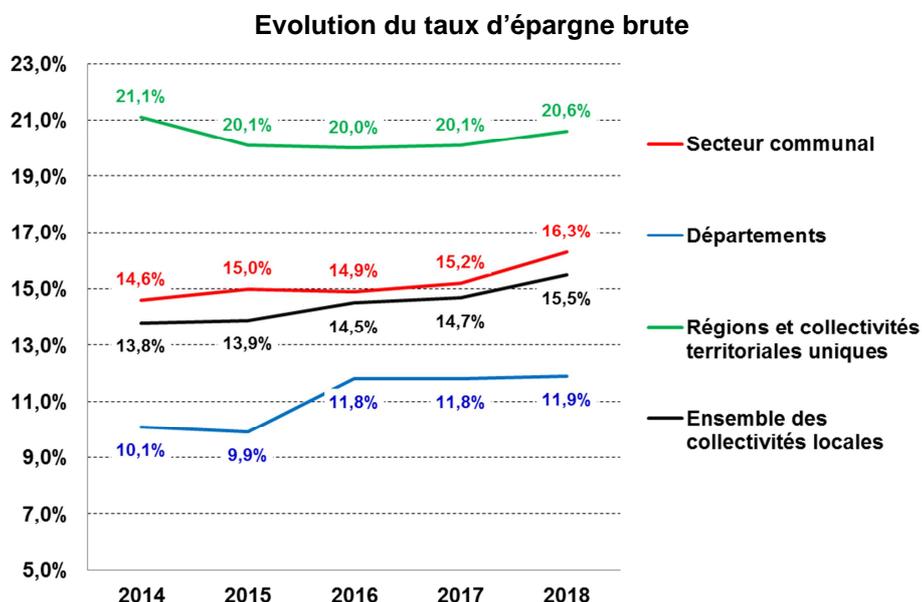
La situation financière s'est améliorée, sous l'effet d'une progression de certaines recettes fiscales supérieure à l'évolution des dépenses de fonctionnement.



Source : Observatoire des finances et de la gestion publique locale – Juillet 2019

De nouvelles incertitudes apparaissent en matière de finances locales, au premier rang desquelles figure la suppression annoncée de la taxe d'habitation. Celle-ci réduira les capacités fiscales des intercommunalités et des Départements et impliquera une remise à plat des mécanismes de redistribution financière fondés sur des indicateurs devant nécessairement être repensés.

A l'instar des autres strates territoriales, la situation financière des Régions s'améliore, portée par le dynamisme de certaines recettes fiscales (CVAE et TVA notamment) et l'évolution très modérée de leurs dépenses de fonctionnement, à périmètre constant. Ces tendances aboutissent à une amélioration de l'épargne brute régionale (plus de 6 Milliards €, soit un taux d'épargne brute de 20,6%).



Après déduction du remboursement en capital de la dette, l'épargne nette s'établit à près de 4 Milliards €. Ainsi, la progression des investissements (plus de 10 Milliards €) a essentiellement été financée par des fonds propres (épargne nette et recettes d'investissement) avec un recours modéré à l'emprunt. L'encours de dette des Régions progresse légèrement à 28 Milliards €, soit 1,2% de la dette publique totale (8,9% pour l'ensemble des collectivités territoriales). De fait, la solvabilité des Régions s'améliore régulièrement pour atteindre une capacité de désendettement de 4,8 ans fin 2018, soit un niveau comparable à l'ensemble du secteur public local.

➤ **Pour ce qui est de la Région Occitanie**, les projections de fin d'exercice conduisent à une consolidation de l'autofinancement et une relative stabilité des principaux indicateurs financiers :

- des recettes fiscales relativement dynamiques (CVAE, TVA), une stabilité des autres recettes (hors crédits d'Etat au titre du PIC),
- une évolution des dépenses de fonctionnement qui, à périmètre constant et comme cela fut le cas en 2018, sera inférieure à 1,125% en valeur (norme imposée par l'Etat, inflation comprise),
- une légère progression de l'épargne brute pourrait intervenir pour atteindre un niveau proche de 500 M€ (483 M€ en 2018). Ainsi, le taux d'épargne brute se stabilise à 21% (hors Feader), un niveau proche de la moyenne des Régions,
- l'investissement hors dette devrait se stabiliser au niveau atteint l'an dernier, soit le plus élevé des Régions exprimé en euro par habitant (163 € / habitant),
- la part relative des ressources propres dans le financement global des investissements s'accroît en 2019 et dépassera 80%,
- le recours à l'emprunt devrait avoisiner 150 M€ et l'endettement régional devrait demeurer inférieur à la moyenne des Régions (342 €/hab. contre 423 €/hab. au plan national selon les projections DGCL),
- ainsi, la capacité de désendettement devrait se stabiliser autour de 4 ans, un niveau légèrement inférieur aux projections nationales 2019 de la DGCL.

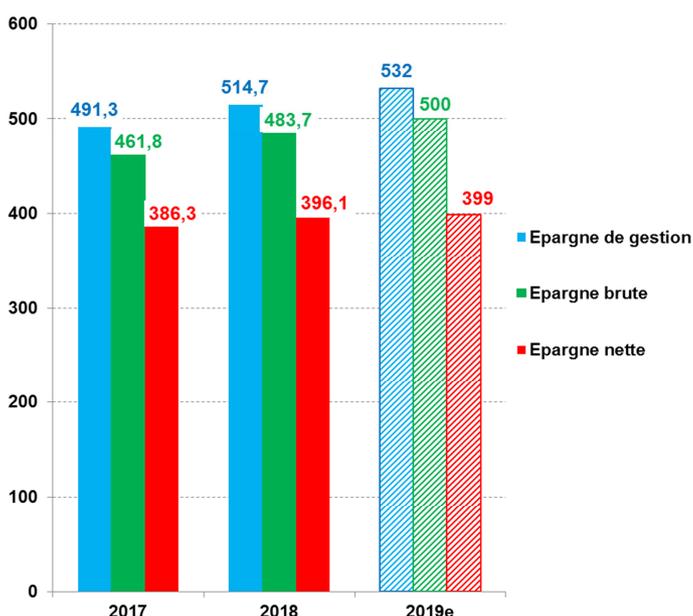
➤ **La préservation des ressources propres, au premier rang desquelles l'autofinancement, constitue la première des priorités**

Au terme de l'année 2018, l'épargne régionale enregistre une hausse qui pourrait se confirmer fin 2019 (proche de 3%).

L'épargne nette, à savoir l'excédent généré par la section de fonctionnement, déduction faite des charges financières et du remboursement en capital, devrait avoisiner 400 M€, un montant affecté intégralement au financement des investissements régionaux.

Ainsi, en 2019, l'autofinancement net complété des recettes d'investissements perçues couvrira plus de 80% des dépenses d'investissements.

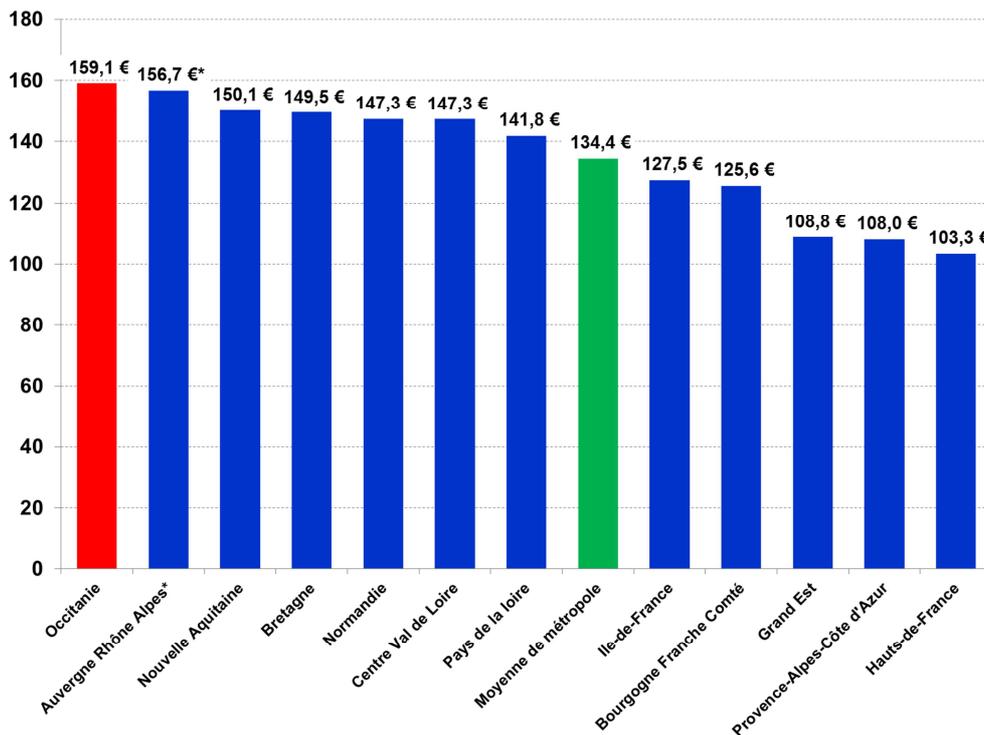
Evolution des soldes d'épargne en M€



➤ **La réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux, très largement financé par des ressources propres**

- Les investissements moyens annuels réalisés depuis 2016 sont supérieurs à la moyenne observée durant la précédente mandature 2010-2015, par les deux anciennes Régions,
- Depuis sa création, la Région Occitanie est celle qui investit le plus en euro par habitant.

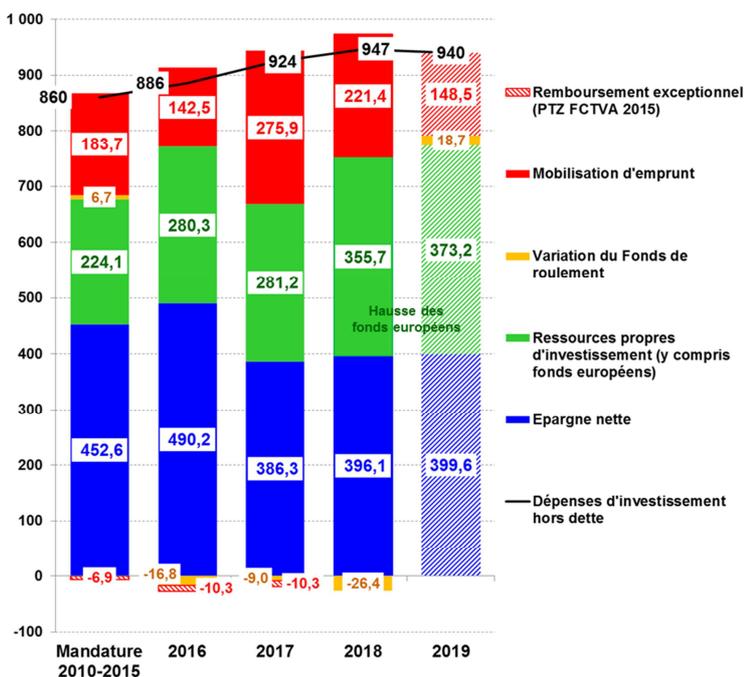
**Comparaison des dépenses d'investissement hors dette en € par habitant en 2018**



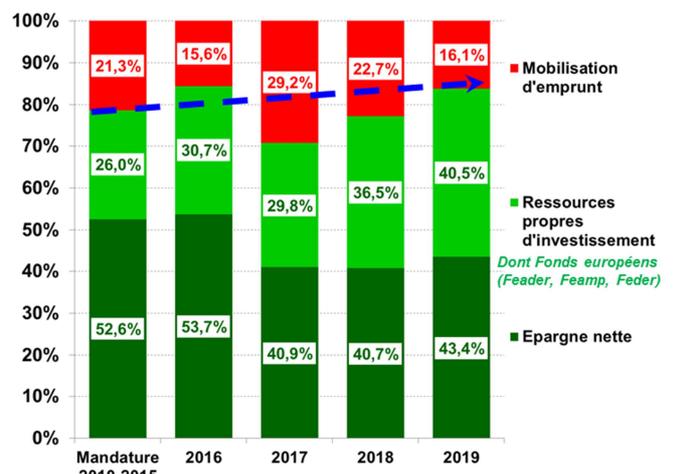
\* y compris FEADER

Source : Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)

**Structure de financement des investissements hors dette en M€  
Projections 2019**



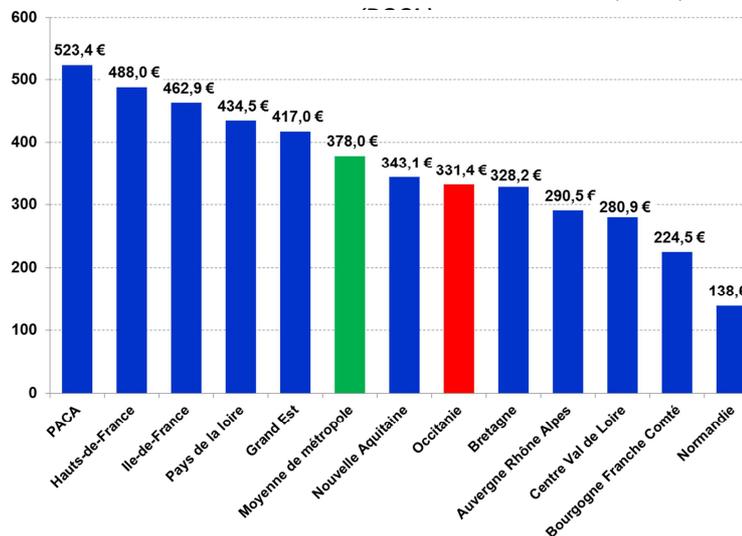
**Les ressources propres financeraient plus de 80% des dépenses d'investissement 2019 : une valeur relative en progression**



La légère progression de l'encours de dette en 2019, n'affectera pas le positionnement de la Région Occitanie au regard des autres Régions, constaté en 2018 (*tant en termes d'endettement par habitant qu'au niveau de la solvabilité : capacité de désendettement*) :

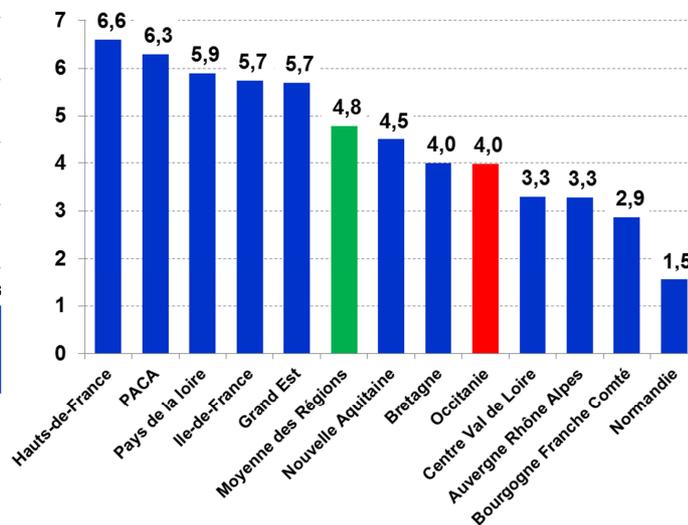
**Endettement des Régions en 2018  
exprimé en euro / habitant**

Source : Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)



**Capacité de désendettement des Régions en 2018  
(encours de dette / épargne brute)**

Source : Régions de France



## VII. Un nouveau cadre imposé par l'Etat : le plafonnement des dépenses de fonctionnement

Pour rappel, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit, dans ses articles 13 et 29, une « *contribution des collectivités territoriales de 13 Milliards € à l'effort national de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique* ».

Cet effort vient en complément de ceux déjà consentis ces dernières années par le secteur public local et est à l'origine d'une part conséquente de la réduction des déficits publics. Ils se sont matérialisés par une baisse de 11,5 Milliards € (soit - 27%) de la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales entre 2014 et 2017. Pour la Région Occitanie, cela a représenté une réduction des ressources de 135 M€ soit un « manque à gagner cumulé » de 300 M€ sur cette période.

**A un système de réduction directe des recettes de fonctionnement se substitue désormais un mécanisme de plafonnement des dépenses**, allant à l'encontre de la liberté d'action des collectivités. Pour atteindre cet objectif, la loi définit un plafond national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des 322 plus grandes collectivités territoriales calculé sur la base d'un taux de croissance annuel de 1,2% en valeur (*inflation comprise*) et à périmètre constant (*2017 étant l'année de référence*).

Un second objectif concerne la baisse du besoin annuel de financement des collectivités territoriales de 2,6 Milliards € par an pour atteindre, de manière cumulée, 13 Milliards € à horizon 2022. Cette hypothèse repose sur l'idée que la décélération des dépenses de fonctionnement et le **surcroît de ressources propres ainsi générées soit intégralement affecté à la réduction du recours à l'emprunt voire au désendettement (diminution des déficits publics) plutôt qu'à l'investissement**.

- Même si l'épargne brute des collectivités territoriales a progressé en 2018, leur besoin de financement s'est comprimé de 0,6 Milliard € quand la trajectoire initiale fixée par la loi de programmation prévoyait 2,6 Milliards €.

Un bilan public du dispositif de contractualisation est prévu chaque année, par le biais du Parlement et du Comité des finances locales. En 2018, l'évolution globale des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et leurs groupements a été de 0,4 %. Sur les 322 grandes collectivités concernées par le dispositif de plafonnement des dépenses de fonctionnement, quatorze n'ont pas respecté la norme imposée par l'Etat (9 signataires et 5 non-signataires).

- Concernant la Région Occitanie, le **Préfet de Région a notifié, le 19 juillet 2019, le strict respect de la norme imposée à la collectivité**, à savoir 1,125%.

*« L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de votre collectivité en 2018 est inférieur au taux plafond qui vous a été fixé par arrêté préfectoral du 18 octobre 2018. Les dépenses exécutées 2018 sont inférieures au plafond de dépenses autorisé et je salue ce résultat. En conséquence, il m'est agréable de vous informer qu'il ne sera donc procédé à aucune reprise financière ».*

Pour mémoire, la reprise financière évoquée serait équivalente à une minoration de ressources l'année suivante équivalente à l'excédent de dépenses constaté au Compte administratif (75% en cas de contractualisation).

	2018	2019	2020
Plafond en valeur pour l'Occitanie	1,125%	1,125%	1,125%
Inflation anticipée (PLF 2020)	1,80%	1,20%	1,20%
Plafond en volume	- 0,68%	- 0,08%	- 0,08%

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) retenues pour calculer la valeur 2017 de référence ont été retraitées des atténuations de produits et de charges, ainsi que des provisions. L'appréciation du taux d'évolution annuel s'opère sur la base des dépenses dites « détournées », à savoir hors :

- « ressaut » (à la hausse) des fonds européens (comparativement au niveau 2017),
- passage en année pleine des transports scolaires 2018 (mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017),
- Trains d'équilibre des territoires (à compter de 2018 : Cévenol, Aubrac et Cerbère),
- Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et Convention Pôle emploi,
- et à compter de 2020, neutralisation de la baisse des dépenses liées à l'apprentissage.

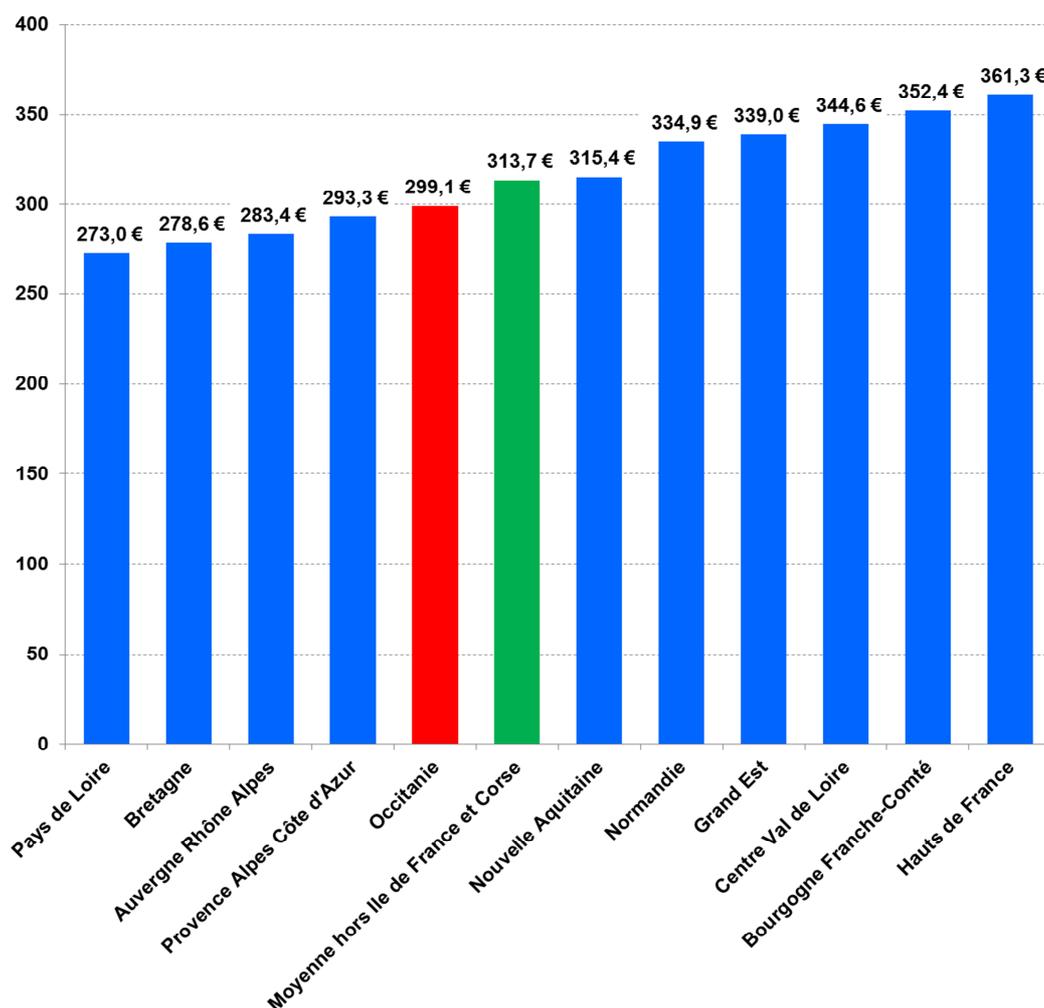
Pour garantir une méthodologie pertinente et une équité de traitement entre toutes les collectivités territoriales, la Direction générale des collectivités locales (DGCL) a élaboré un guide méthodologique spécifique mis en œuvre par les Directions régionales des finances publiques (DRFIP), sous l'autorité du Préfet. Ainsi, les taux d'évolution annuels sont calculés à périmètre constant, permettant d'apprécier une tendance de fond objective.

## Focus sur les dépenses de fonctionnement constatées au Compte administratif 2018

Ces données sont rendues publiques par la Direction générale des finances publiques (DGCL). Elles sont neutralisées des provisions, atténuations de charges et de produits.

Sur le plan méthodologique, il convient de procéder au retraitement de l'autorité de gestion du fonds européen FEADER (données issues des Comptes administratifs) car ces dépenses n'impactent qu'un nombre très limité de Régions et leur incidence est nulle sur les équilibres financiers (dépenses et recettes se neutralisent intégralement).

Après réalisation de ce retraitement de bon sens, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2018 et exprimées en euro par habitant, sont les suivantes :



Par ailleurs, il est suggéré de ne pas prendre en considération la Région Ile de France au niveau de la moyenne nationale compte tenu du fait que les dépenses inhérentes aux transports en commun ne figurent pas dans son budget mais dans celui du STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France).

➔ Ainsi, il apparait clairement que les dépenses de fonctionnement de la Région Occitanie sont inférieures à la moyenne nationale 2018 (hors Ile de France).

La loi prévoit également la définition d'une trajectoire d'amélioration de la solvabilité (capacité de désendettement) en cas de dépassement du plafond de 9 ans pour les Régions (seuil d'alerte). La Région Occitanie n'est pas concernée par ce dispositif dès lors que cet indicateur avoisinera 4 ans fin 2019.

### **VIII. La prospective financière 2019-2022**

La réglementation budgétaire et comptable exige une approche annuelle du Budget. Néanmoins, il est nécessaire de l'enrichir d'une analyse pluriannuelle des équilibres financiers pour apprécier la trajectoire financière à moyen terme. L'analyse prospective consiste à observer ce que pourrait être l'évolution des comptes dans un avenir proche. Ces projections contribuent à l'actualisation de la stratégie financière permettant de concilier les objectifs politiques avec les contraintes liées à l'environnement économique, financier et institutionnel de la collectivité. La stratégie financière se focalise notamment sur les grands équilibres financiers tels que l'autofinancement, l'endettement et la solvabilité.

La méthodologie de travail est fondée sur :

- Une anticipation des dépenses de fonctionnement intégrant les mouvements de périmètre (perte de la compétence apprentissage, mise en œuvre du PIC dont les effets liés aux décalages de versement sont lissés sur la période considérée) et le respect de la norme d'évolution fixée par l'Etat à + 1,125% en valeur, à périmètre constant,
- La mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement est ajustée au regard des contraintes opérationnelles, des appels de fonds anticipés de la part de certains maîtres d'ouvrage, notamment l'Etat et les Départements,
- L'évolution anticipée des ressources régionales :
  - ✓ au niveau des recettes fiscales, les projections intègrent une analyse conjoncturelle,
  - ✓ l'évolution des dotations d'Etat est ajustée au regard des dispositions figurant dans le projet de loi de finances 2020 et la programmation pluriannuelle des finances publiques,
  - ✓ d'autres recettes sont revisitées à l'aune des dispositifs et en fonction des modalités de versement (PIC et participations de tiers) ou encore, en fonction des modifications de périmètre tels que la perte de la compétence apprentissage.

La stratégie financière de la Région vise, par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, à préserver les ressources propres et principalement l'autofinancement. Ainsi, la Région entend poursuivre la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement, adapté aux besoins du territoire, dans le cadre d'un endettement qui demeure soutenable.

Sur le plan des indicateurs financiers, les objectifs sont actualisés de la façon suivante :

- le maintien d'un **autofinancement brut durablement supérieur à 450 M€** et des ressources propres, au sens large, assurant le financement d'au minimum 2/3 des dépenses d'investissements (*hors remboursement du capital de la dette*),
- une capacité de désendettement plafonnée à **5 ans à horizon 2022**. Il s'agit ainsi de préserver les capacités d'action futures dès lors que les dépenses d'investissement des Régions présentent un caractère récurrent.

Les hypothèses de travail du scénario prospectif central :

### 1. Les ressources régionales :

Concernant les principales recettes fiscales, l'effet-base moyen anticipé est proche de 2,2% pour la CVAE et la TVA.

Les autres recettes fiscales évolueraient peu : cartes grises (0,8% à tarif constant) et stabilité de la TICPE en lien avec la consommation de carburants.

La réforme du financement de l'apprentissage entraîne la suppression, dès 2020, du produit issu de la taxe d'apprentissage et des fractions de TICPE (« sortie en sifflet » pour le volet Primes aux maîtres d'apprentis). Le versement de la compensation financière prévue dans le PLF 2020 sera insuffisant pour assurer la neutralité budgétaire de la réforme, avec une **perte d'autofinancement évaluée à 18 M€/an**. Sont également inscrites la dotation de soutien en fonctionnement et la dotation d'investissement au titre de la péréquation.

La mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et de la Convention avec Pôle emploi est intégrée avec un retraitement visant à lisser les flux financiers sur la période, pour neutraliser les décalages liés aux modalités de versement en respectant l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

L'étude intègre la **poursuite de la baisse des dotations d'Etat** inscrite dans le projet de loi de finances pour 2020 et qui concerne la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et la DTCE (dotation pour transferts de compensation d'exonération de fiscalité locale).

L'évolution des autres recettes propres : participations (Etat, autres collectivités, familles (restauration et internat), organismes divers), redevances (aéroports, ports,...), dividendes, reprises de provisions, recettes d'exploitation (transports, musées,...) est estimée en fonction des dispositifs au cas par cas.

Pour ce qui est des fonds européens, leur évolution est nécessairement équilibrée en dépenses / recettes sur la programmation même des décalages existents.

Concernant le recours à l'emprunt, en marge du plan d'extinction de l'encours de dette, les nouvelles mobilisations sont intégrées sur la base des conditions théoriques suivantes : maturité de 20 ans, taux d'intérêt fixe de 1,50%.

## 2. Les dépenses régionales :

### ➤ Fonctionnement :

Le scénario prospectif intègre, comme en 2018 et 2019, le respect de la norme d'évolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) imposée par l'Etat et fondée sur une **progression annuelle inférieure à 1,125% en valeur et à périmètre constant**.

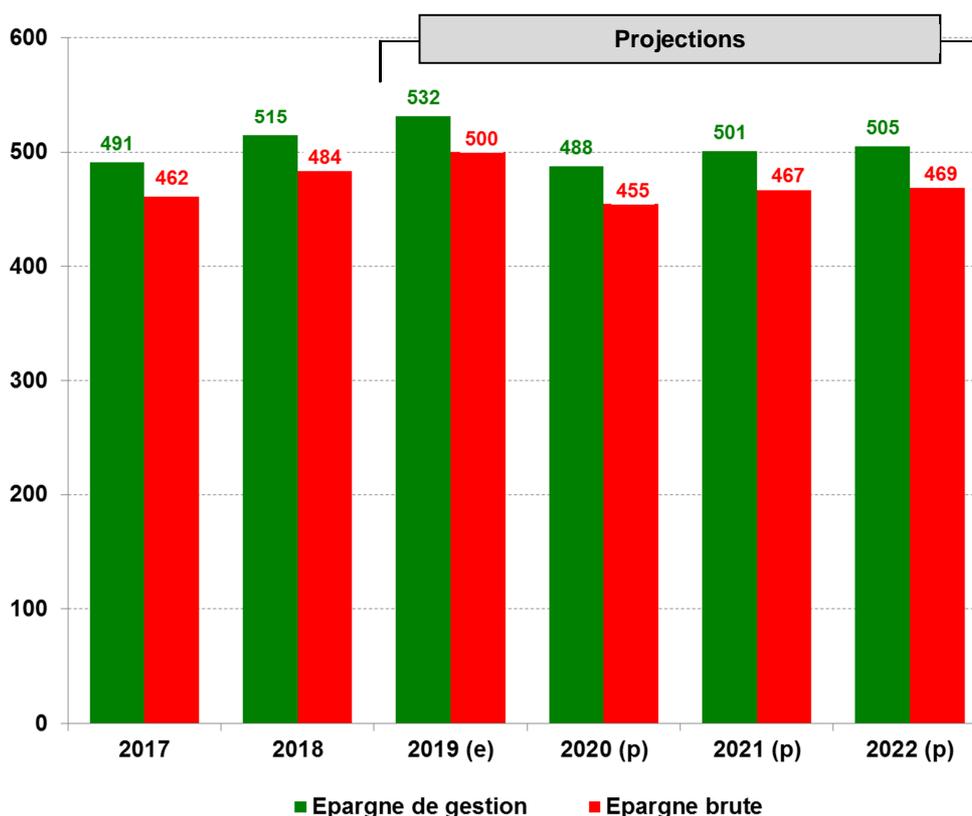
### ➤ Investissement :

Hors remboursement en capital de la dette, le volume global des dépenses d'investissement annuelles 2019-2022 serait de 950 M€ (fonds européens compris). Avec un taux de réalisation « théorique » proche de 80%, ce niveau de dépenses correspond à une inscription budgétaire avoisinant 1,2 Milliard €/an.

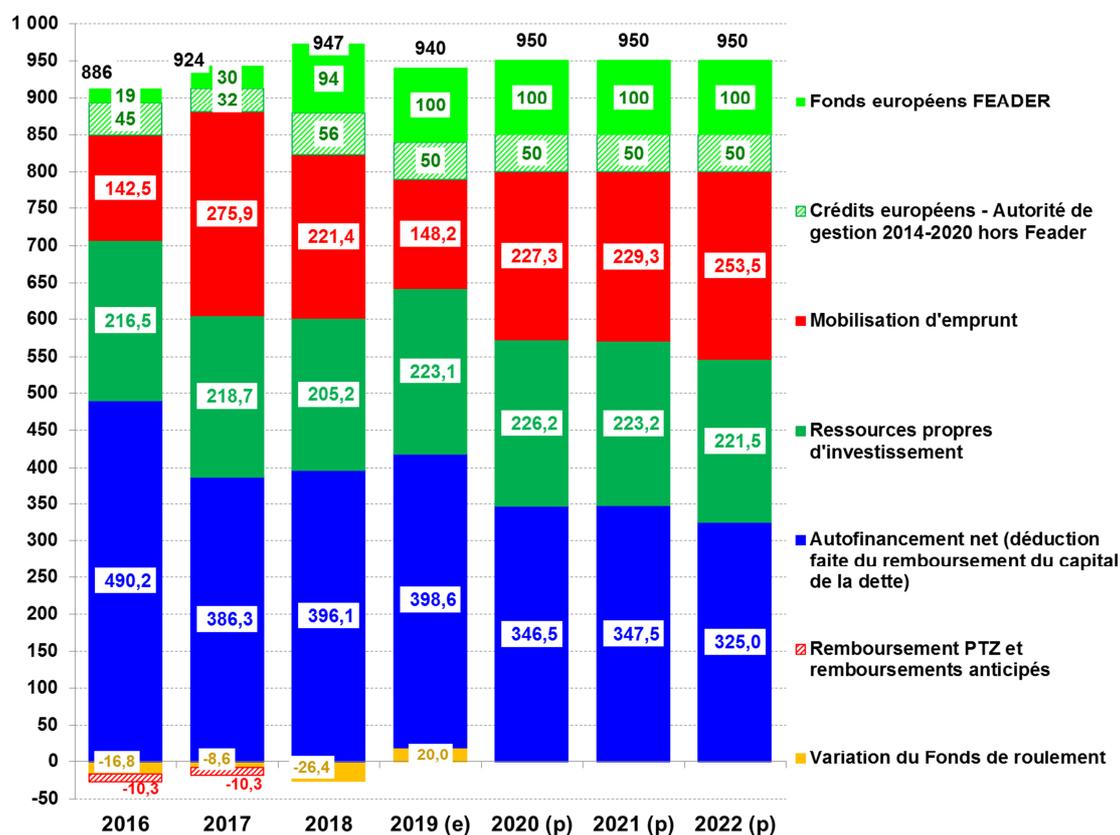
Les principaux investissements régionaux composant le PPI concernent :

- la construction et la rénovation des lycées, les dispositifs en faveur des jeunes (manuels scolaires et dispositif IoRdi),
  - les infrastructures de transports ferroviaires (maître d'ouvrage Etat) et l'acquisition de matériel roulant pour le compte de la SNCF (échancier de versements),
  - la transition énergétique, l'agriculture, les solidarités et les équipements sportifs,
  - les outils financiers au service du développement économique ainsi que les travaux d'aménagements,
  - le soutien à des projets structurants de Recherche et d'Innovation, de même qu'en matière d'enseignement supérieur,
  - les travaux de rénovation et surtout d'extension des infrastructures portuaires (Sète et Port-La Nouvelle),
  - le déploiement du Très haut-débit sur l'ensemble du territoire régional en partenariat avec les Départements (maîtres d'ouvrage),
  - les équipements et aménagements touristiques et culturels.
- ➡ Le scénario prospectif actualisé anticipe une préservation de l'épargne de gestion et de l'épargne brute ainsi qu'une évolution de l'épargne nette corrélée à celle du service de la dette (*à noter, la baisse marquée en 2022 résultera d'un élément à caractère exceptionnel, le remboursement à échéance d'un emprunt obligataire de 14,8 M€ souscrit en 2012 et prévoyant un remboursement intégral in fine*).

### Evolution des marges d'épargne en M€



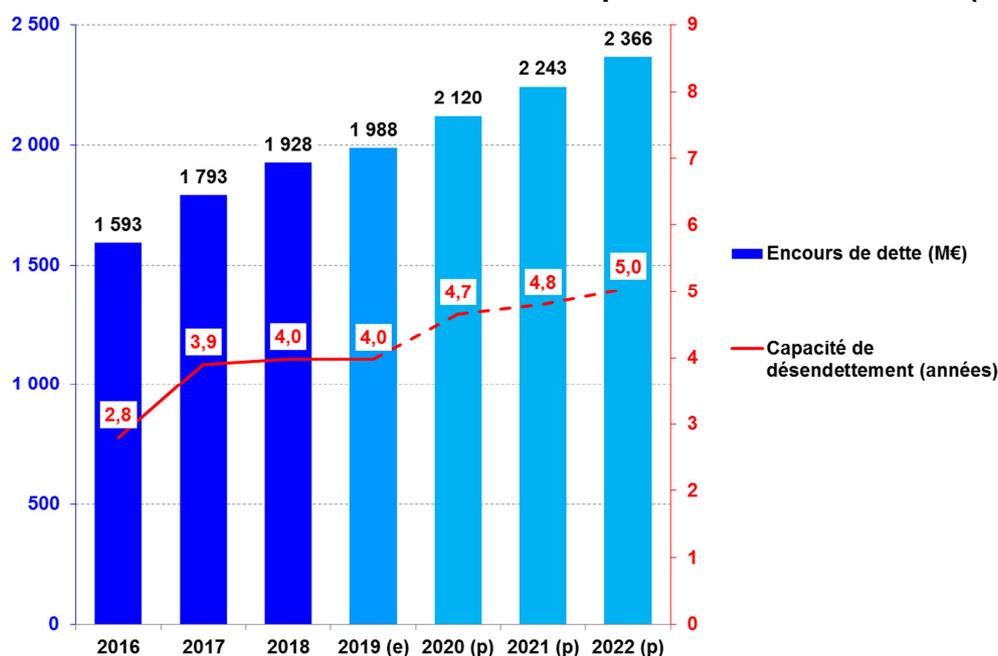
### La poursuite d'un plan d'investissement ambitieux financé très majoritairement par des ressources propres (en M€)



La stabilisation du volume global des dépenses d'investissement à un niveau élevé associé à une contraction progressive des ressources propres, impliquera un recours légèrement croissant à l'emprunt. Sur la période 2019-2022, les ressources propres couvriraient plus des 2/3 des dépenses d'investissement.

### Un encours de dette soutenable sur le plan financier

#### Evolution de l'encours de dette en M€ et de la capacité de désendettement (années)



➔ Comparativement aux projections réalisées l'an dernier, les anticipations en matière de capacité de désendettement sont ramenées de 6,7 ans à 5 ans fin 2022.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 précise que le rapport dédié aux orientations budgétaires doit mentionner l'objectif de la collectivité en termes d'évolution du besoin de financement annuel.

Cet indicateur correspond aux mobilisations d'emprunts à venir déduction faite des remboursements annuels (flux nets de dette).

